Griséldis

Action de santé communautaire

Ce rapport a été élaboré par

Eva Clouet
Fanny Egrot
Flo Gil de Muro
Sonia Gonzales
Marc Guesnel
Françoise Guillemaut
Annie Garro
Virginie Kastner
Alice Lafille
Corinne Monnet
Krystel Odobet
Séverine Oriol
Patricia Quinsac
Julie Sarrazin

Mise en page : Alice Lafille
Illustrations : Mygal
Impression : Jouve Print Services

Rapport d'activité 2013
Association Grisélidis

Sommaire

Introduction....p.6

Grisélidis, une association de santé communautaire....p.9

La prostitution en France – Petit rappel historique....p.10

Le travail en équipe à l'association Grisélidis....p.13

Recherches-actions

Réalités et besoins des femmes prestataires de services sexuels via Internet en France métropolitaine Par Eva Clouet....p.17

Prévention combinée du VIH, IST et hépatites, réduire les freins à l'accès universel - Prostitution et échanges économico-sexuels à Mayotte, des réponses à co-construire. Par Françoise Guillemaut...p.29

Les indésirables : Analyse des relations entre travailleur-se-s du sexe et riverain-e-s Par Krystel Odobet....p.35

Répression Mobilisation

Les conséquence de la loi sur le racolage passif....p.46

Mobilisation contre le projet de loi de pénalisation des clients....p.52

La parole à des travailleuses du sexe : auto-organisation et empowerment....p.54

Les premières conséquences de la loi de pénalisation des clients....p.54

Le Syndicat du TRavail Sexuel à Toulouse....p.56

Mesdames et messieurs les senateur-rice-s....p.57

Travail du sexe et féminisme....p.61

Actions

Travail du sexe et lutte contre le VIH, les IST, les hépatites et les grossesses non désirées....p.70

Personnes migrantes vivant avec le VIH et refus de droits....p.74

Les accompagnements au CDAG-CIDDIST....p.76

Accès à l'IVG et à la contraception pour toutes....p.81
Les tournées et les focus group....p.83
Focus group autour de la pose du préservatif....p.84
Visite guidée du nouveau bus de prévention....p.88
Les suivis en santé globale des travailleur-se-s du sexe....p.90
Les séances de regulation du stress....p.91
Blocages dans l'accès à l'Aide Médicale d'Etat....p.92
Expérimentation d'une nouvelle forme d'accueil sans rendez-vous....p.94
Les violences exercées contre les travailleur-se-s du sexe....p.96
Traite en vue de la prostitution et faits de proxénétisme : sens commun, définition juridique et application judiciaire....p.98
Les conflits entre riverains et travailleur-se-s, les violences et les problèmes de territoire....p.104
Lutte contre les discriminations - Actions de sensibilisation et de formation....p.106
La réorientation de carrière....p.108
Evolution de la prostitution masculine à Toulouse....p.110
Les droits des étranger-e-s, l'accès au séjour et à la protection en cas de violences....p.112
Hébergement/Logement : des solutions insuffisantes pour un public précarisé....p.114
Les aides d'urgence et le repas communautaire....p.116
Action communautaire avec les travailleur-se-s du sexe du Net....p.119
Projet 2014....p.123
Glossaire....p.125
Remerciement aux partenaires financeurs....p.127

Introduction

Ce rapport d'activité a pour objectif de faire découvrir notre association, nos actions et recherches-actions menées en 2013, ainsi que les mobilisations contre la répression qui ont marqué l'année 2013. De manière transversale, ce rapport présente les enjeux sanitaires, sociaux et politiques qui concernent les prostitué-e-s et les travailleurs et travailleuses du sexe[1] aujourd'hui.

Grisélidis est une association de santé communautaire qui a pour objectif de lutter avec et pour les TDS, contre le VIH et les IST ; contre les inégalités sociales de santé ; contre l'exclusion, la stigmatisation, les violences, l'exploitation et les abus. Une équipe de 11 salarié-e-s composée à parité de TDS et de professionnel-le-s du sanitaire, du social et de la recherche se mobilise quotidiennement pour accompagner les TDS vers la prévention, la santé, l'emploi, le logement, les droits... Nous disposons d'un local pour accueillir les TDS au cœur du quartier traditionnel de la prostitution à Toulouse, et d'un bus de prévention pour aller au-devant des personnes sur le terrain la nuit. Nous accueillons les TDS sans jugement sur leur mode de vie ou sur leur choix. La finalité de l'association est de favoriser leur autonomie et leur *empowerment* : cela passe par leur accès à la citoyenneté mais aussi par la reconnaissance de leur expertise, leurs savoirs et savoirs-faire. Les actions que nous vous présentons dans ce rapport sont réalisées *avec* et pas seulement *pour* les TDS.

Dans un contexte politique et social difficile, l'association a vu ses subventions diminuer de plus de 45 000 euros. Concrètement, cela s'est traduit par la diminution de l'équipe de terrain, amputée pratiquement une année durant de la médiatrice culturelle nigériane et de la chargée du droit des étrangers. Face à des besoins croissants nous avons dû nous réorganiser et renforcer nos partenariats dans les domaines de la santé, de l'hébergement, de l'accompagnement social, de l'emploi, et dans le secteur police justice. L'association a également fait l'acquisition d'un nouveau bus de prévention en juin 2013, ce qui nous a permis d'améliorer les conditions de travail de l'équipe et la qualité de notre intervention de proximité.

Les conditions de vie et de travail des TDS[2] sont difficiles notamment à cause de la stigmatisation sociale et de la répression qu'ils et elles subissent du fait de leur activité, mais aussi en tant que femmes, trans, gays/HSH et/ou migrant-e-s – nous y reviendrons dans le rapport. En 2013, leur situation sanitaire et sociale s'est encore dégradée, et un nombre croissant de personnes a été touché par la précarité voire la pauvreté. Dans ce contexte, la santé et la prévention ne peuvent rester des priorités, d'autant que notre système de solidarité recule (restrictions de l'accès aux soins, à l'hébergement, aux droits). À l'association, nous avons pu constater une explosion des demandes : vous pourrez voir tout au long du rapport que de plus en plus de personnes nous sollicitent pour des aides d'urgence ou des soins, pour avoir accès au repas communautaire ou à un hébergement, pour effectuer une demande d'asile ou encore pour dénoncer des violences.

En effet, l'année a aussi été marquée par un climat de discriminations et de rejet vis-à-vis des TDS : agressions à répétition, mobilisation d'habitant-e-s et de municipalités contre la présence des prostitué-e-s, débat public sur la prostitution trop souvent caricatural et victimisant, et refus d'écouter la parole des premier-e-s concerné-e-s. Ces phénomènes se nourrissent de – et favorisent – la stigmatisation ; accentuent la précarité et les risques de contaminations.

1 Nous parlerons dans ce rapport de « prostitué-e-s » et de « travailleur-se-s du sexe » afin de respecter l'autodéfinition de chacun-e. Pour une raison de lisibilité, nous emploierons tour à tour l'un ou l'autre des deux termes.

2 Travailleurs et travailleuses du sexe

Ce rapport se divise en trois parties :
La recherche-action : en 2013 l'association a porté quatre recherches-actions : deux sur les réalités et les besoins des femmes prestataires de services sexuels via internet en France et en Midi-Pyrénées (Eva Clouet), deux sur les échanges économico-sexuels, le genre et la prévention du VIH et des IST à Mayotte et en Guyane (Françoise Guillemaut). Ces recherches sont réalisées avec des associations de terrain et des personnes concernées ; elles ont pour objectif l'amélioration de la situation des TDS, notamment grâce à des recommandations adressées aux institutions et aux associations. Deux synthèses de recherche sont restituées dans ce rapport, les deux autres étant toujours en cours.

Répression et mobilisation : après 10 années de répression du racolage – nous reviendrons sur ses conséquences – le débat public en 2013 a été marqué par la proposition de loi visant à lutter contre le système prostitutionnel. Les TDS et leurs allié-e-s se sont battu-e-s contre cette proposition de loi et plus particulièrement contre sa mesure phare : la pénalisation des clients. En effet, cette mesure répressive impactera fortement les TDS, les poussant toujours plus dans la précarité et l'insécurité. Des TDS s'expriment dans ce rapport pour nous faire part de leur analyse, et évoquer les conséquences qu'elles subissent déjà. Certain-e-s se solidarisent et s'auto-organisent.

Actions : nous terminons ce rapport par la présentation de nos actions 2013, qui ont eu pour principaux objectifs la lutte contre le VIH, les IST et les grossesses non désirée ; l'accès à la santé globale, aux droits communs et fondamentaux ; l'accès à la réorientation de carrière (formation, emploi) ; la lutte contre les discriminations, les violences et les abus.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,
Julie

"Le respect s'étendra devant nous
comme un tapis de velours sur lequel
nous marcherons pieds nus
sans nous blesser."

Grisélidis Réal
1929 - 2005

Grisélidis

Une association de santé communautaire

Grisélidis est une association de santé communautaire travaillant avec les personnes qui se prostituent, les travailleuses et les travailleurs du sexe, femmes, hommes et personnes trans (TDS[1]). Nous intervenons avec un bus de prévention et accueillons les personnes dans notre local à Toulouse, nous intervenons aussi avec les personnes qui se prostituent via internet en France métropolitaine.

Créée en 2000, grâce à l'alliance de militantes féministes et de travailleuses du sexe, elle a pour objectif de favoriser l'accès à la santé globale et à la prévention du VIH, des hépatites et des IST avec les TDS ; de lutter contre l'exclusion par l'accès à la réorientation de carrière et de lutter contre les violences et les discriminations liées au genre, à la nationalité, l'origine géographique ou à l'identité sexuelle ainsi que contre la stigmatisation des personnes qui exercent la prostitution. Elle vise à favoriser l'empowerment (capacité d'agir et capacité d'autonomie) et l'accès au droit commun des TDS, notamment des femmes migrantes. L'association développe également une expertise par la production de recherches-actions, toujours réalisées en partenariat avec des personnes concernées, et a pour objectif de sensibiliser le grand public et de former les professionnel-le-s aux problématiques du genre et du travail sexuel.

L'association tient son nom de Grisélidis Réal, marraine de l'association. Écrivaine et militante, « courtisane révolutionnaire » elle s'est battue toute sa vie pour les droits des prostituées et contre la répression.

La santé communautaire a pour objectif de mettre les malades et les usager-e-s au centre du dispositif. On parle également de politique « bottom-up », du bas vers le haut. Ce sont les personnes concernées qui expriment leurs difficultés et leurs besoins et qui fondent l'action en santé communautaire. L'action communautaire travaille avec et non pour les personnes. Cette méthode de travail a été utilisée avec des communautés stigmatisées, éloignées du système de soins mais également mises à l'écart du droit commun et de la citoyenneté.

Les politiques publiques mises en place par le ministère de la Santé ont pour but la réduction puis l'absence de maladie ou d'infirmité. Cette méthode de travail, basée sur les données épidémiologiques macrosociales, permet de définir et de mettre en place une politique et des campagnes nationales relativement homogènes et centralisées d'accès aux soins et de prévention touchant la majorité de la population.

La méthode communautaire a été utilisée en complément des politiques publiques avec des communautés marginalisées, avec comme objectif de les amener vers la santé, l'accès aux soins mais également vers l'accès aux droits et à la citoyenneté. Elle a notamment fait ses preuves avec les personnes infectées par le VIH/sida. La santé est abordée de manière globale et pas uniquement comme l'absence de maladie : l'accès à la santé et aux soins médicaux n'est pas isolable de l'accès aux droits communs et de la situation sociale globale des personnes. La santé est, selon l'OMS, un état de bien-être physique, mental et social. L'action communautaire est basée sur des évaluations qualitatives issues de la recherche-action et sur l'expérience des personnes concernées, elle est profondément qualitative et horizontale, puisqu'elle permet de réfléchir à des difficultés spécifiques et à une échelle réduite : le groupe, la communauté, la ville, un quartier.

1 TDS : tout au long de ce rapport nous utiliserons cet acronyme pour définir les personnes qui se prostituent, les travailleurs et travailleuses du sexe, femmes hommes, personnes trans

La prostitution en France - Petit rappel historique

De 1800 à 1946 la France a mené **une politique réglementariste** par l'ouverture et la gestion des maisons de tolérance, un fort contrôle policier et médical est alors exercé sur les prostituées.
Des mouvements dits « abolitionnistes » militent alors pour l'abolition de la règlementation de la prostitution tandis qu'aujourd'hui c'est plutôt l'abolition de la prostitution en elle-même qui est recherchée.
A partir de 1946, **les maisons closes ferment suite à la loi Marthe Richard** mais une loi instituant un fichier sanitaire et social de la prostitution a immédiatement été adoptée. En 1949, la France adhère à la convention de l'ONU sur la « Traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution », elle la ratifie en 1960.
Cette même année, **la France adopte une position officiellement abolitionniste à l'égard de la prostitution avec les ordonnances de 1960** qui définissent la prostitution comme un fléau social tout comme l'homosexualité et l'alcoolisme, les prostituées sont considérées comme des inadaptées sociales qu'il convient de rééduquer. Les services de prévention et de réadaptation sociale sont notamment mis en place. La prostitution n'est pas considérée comme un travail, si les revenus des prostituées sont soumis à l'impôt, ils n'ouvrent pas droit à la sécurité sociale (couverture maladie, retraite).
Les Amicales du nid qui existent depuis 1946, se sont développées à partir de 1960. Elles considèrent la prostitution comme une violence et une atteinte à la dignité des personnes ; elles refusent de l'assimiler à une profession. L'objectif est la réinsertion sociale des personnes prostituées et la prévention de la prostitution.
Depuis 1960, **la France s'est engagée à réprimer le proxénétisme et non les prostituées elles-mêmes, considérées comme des victimes.**
Le fichage sanitaire et policier est levé pourtant le **fichage policier est toujours pratiqué** aujourd'hui. Par ailleurs, le proxénétisme d'aide et de soutien et le proxénétisme hôtelier rendent la vie des prostituées bien plus difficile en pénalisant leur logeur et les personnes qui les aident.
En 1975, **le premier mouvement de prostituées voit le jour** avec l'occupation de l'église Saint-Nizier à Lyon et la Chapelle Saint-Bernard-de-Montparnasse à Paris. Grisélidis Réal fait partie des leaders de ce

Finalement, on peut dire que l'objectif du communautaire est d'apporter à une ou des communautés des moyens matériels et humains pour agir, afin d'améliorer les conditions de vie et d'exercice des travailleuses-eurs du sexe.
L'action communautaire avec les personnes prostituées, menée par Grisélidis, prend des formes spécifiques afin d'articuler les problématiques qui traversent le champ du travail du sexe : le VIH/sida, la santé globale, les inégalités sociales de sexe, les normes du genre, la migration, l'exclusion et la répression…

Une association paritaire

Les personnes visées par l'action sont associées depuis la conception de l'action jusqu'à l'évaluation en passant par la mise en œuvre, puisque des travailleuses du sexe sont présentes, à parité, dans le conseil d'administration et dans le bureau de l'association, et au sein de l'équipe salariée. L'équipe salariée est composée en partie de TDS, ou de personnes ayant pratiqué la prostitution, et de professionnel-le-s de la santé, du social, du juridique et de la recherche, il s'agit de travailler avec et non pour les communautés rencontrées.
La parité permet de garantir l'implication des usagèr-e-s dans l'association mais surtout cela permet à l'association de bénéficier des savoirs et des savoirs faire des TDS, de s'appuyer au quotidien sur leur expertise. En effet, les TDS de l'équipe et du CA ont des compétences et des connaissances propres aux communautés présentes dans le milieu de la prostitution, cela permet notamment de faciliter le contact sur le terrain et l'expression des besoins que ce soit avec les prostitué-e-s de rue, avec les escortes ou avec les migrantes. Leur présence permet de faire évoluer de manière dynamique les actions et les

méthodes d'intervention avec les différentes personnes que nous rencontrons, en fonction de leurs parcours, de leurs pratiques, de leurs manières de communiquer. C'est une garantie pour répondre de la manière la plus adaptée aux besoins des communautés.
Une équipe pluridisciplinaire permet d'associer les compétences et les expériences des travailleuses-eurs du sexe et des professionnel-le-s de l'action sanitaire, sociale et juridique et de la recherche (infirmières, éducatrices spécialisées, sociologues) pour mettre en œuvre des actions globales.
Les qualifications des infirmières, des animatrices de prévention, des travailleuses sociales, des sociologues et chercheuses et les compétences acquises par les personnes prostituées au fil de leurs expériences du travail du sexe mais également au cours de leurs parcours migratoires sont considérées à « valeur » égale, complémentaires, et sont développées et valorisées au sein de l'équipe. Ainsi celle-ci fonctionne également de manière transversale et collégiale, la formation, l'échange de savoirs et de savoir-faire, les débats et les prises de décisions collectives constituent la base du fonctionnement interne.

Une équipe multiculturelle : depuis une dizaine d'années, la prostitution a évolué en France, comme dans la majorité des pays occidentaux, avec l'arrivée de personnes migrantes, majoritairement des femmes et des personnes trans ; elles représentent 88% des personnes qui se prostituent dans la rue à Toulouse.
Depuis quelques années, on a pu observer des vagues migratoires de femmes originaires des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Europe de l'Est, venues en France pour se prostituer

mouvement qui revendique un statut pour les prostituées, la sécurité sociale, la fin de la répression policière, et s'oppose à la réouverture des maisons closes.
Les associations de santé communautaire ont été créées dans les années 1990 dans le contexte de l'épidémie de VIH/sida. L'objectif est de mener des actions de prévention et d'accès aux soins et aux droits. Elles vont à la rencontre des personnes qui se prostituent y compris les femmes migrantes par des actions de proximité avec des bus de prévention et des équipes communautaires incluant des travailleuses du sexe et notamment des médiatrices culturelles.
Aujourd'hui **la prostitution n'est pas illégale, le racolage passif est devenu un délit passible de 2 mois d'emprisonnement et de 3750€ d'amende, avec les lois sur la sécurité intérieure mises en place par Nicolas Sarkozy en 2003**.
A partir de 2002, un mouvement de lutte contre la pénalisation du racolage voit le jour rassemblant les associations de santé communautaire et les travailleurSEs du sexe.
Depuis 2006, a lieu chaque année à Paris la « Pute Pride » une marche de fierté des travailleurSEs du sexe et les Assises de la prostitution. En 2009, le STRASS (syndicat du travail sexuel) est créé.
La position abolitionniste de la France est réaffirmée par une résolution à l'Assemblée nationale le 6 décembre 2011. Depuis, **le gouvernement travaille sur un projet de loi de pénalisation des clients de la prostitution.** Le mouvement abolitionniste appuie ce projet.
Une proposition de loi visant à abroger le délit de racolage public a été adoptée le 28 mars 2013 au Sénat.
Le **mouvement des travailleuses du sexe demeure actif** pour obtenir la levée de la LSI et le renoncement au projet de loi de pénalisation des clients. Les travailleurSEs du sexe se battent contre les mesures répressives qui pèsent directement ou indirectement sur leur vie. **Elles ne demandent pas le retour au réglementarisme mais l'accès aux droits fondamentaux et au droit commun** : l'accès à la sécurité sociale, à la retraite, au logement, à un lieu de travail sécure, la liberté d'association et un traitement social, policier et judiciaire non stigmatisant et équitable.

afin de gagner de l'argent pour faire vivre leur famille au pays ou pour tenter d'accéder à une vie meilleure dans un pays occidentalisé et économiquement riche. Ces travailleuses migrantes sont victimes de racisme et de discrimination, de la part des passants, des clients, de certaines de leurs collègues françaises et de l'ensemble de la société française (administrations, entreprises…). De plus, ce racisme est institutionnalisé au travers des lois xénophobe et de restriction de l'immigration. Les personnes prostituées migrantes se retrouvent donc souvent dans une situation de précarité administrative sur le territoire français, victimes d'une forte répression et du harcèlement policier, et n'ayant aucun accès à la citoyenneté, en situation d'exclusion sociale et éloignées du droit commun et de la santé.

Le travail d'accompagnement à l'autonomie des personnes migrantes est une priorité de l'association. Cet objectif est rendu possible grâce au travail des médiatrices culturelles issues des pays de l'est de l'Europe et d'Afrique de l'Ouest, qui sont des piliers de l'équipe de terrain. En effet, à l'image des communautés coexistantes sur le territoire prostitutionnel, l'équipe est constituée de personnes d'origines multiples. Les médiatrices culturelles détiennent une connaissance élevée des enjeux et des expériences vécues par les personnes, en plus des connaissances linguistiques primordiales pour communiquer avec elles, qui enrichissent l'action de Grisélidis et des partenaires de l'association.

Le travail en équipe à l'association Grisélidis

Le travail en équipe, ce n'est pas toujours facile. Pour bien s'entendre, il faut beaucoup de communication et d'échanges sur les différents accompagnements médicaux, sociaux, juridiques, psychologiques...
Je suis Annie, médiatrice culturelle d'origine bulgare, salariée à l'association Grisélidis depuis 8 ans, j'ai vu passer quatre directions différentes, de nombreux changements de salariés et un grand nombre de stagiaires différentes avec des opinions diverses par rapport à notre travail et le fait qu'on travaille avec un public de personnes prostituées.
En tant qu'étrangère, je me sens toujours bien respectée par toute l'équipe. Une équipe internationale, composée de personnes d'origines diverses, avec des niveaux d'études différents (certaines personnes de notre association ont fait des études à l'Université, jusqu'à bac +5), d'autres ont des diplômes d'infirmières ou de travailleuses sociales, et certaines enfin sont ou ont été travailleuses du sexe. On a toutes et tous des savoir-faire et des connaissances différentes, et cette diversité de points de vue, de cultures et d'expériences est mise en valeur dans notre travail d'équipe.
Nous parlons des langues différentes, bulgare, anglais, pidgin, igbo, espagnol, français, un peu de roumain… ce qui nous permet de rentrer plus facilement en contact avec toutes les filles. Avec la plupart de ces femmes, je partage plus que la langue, je partage l'expérience de vie en Bulgarie, la pauvreté, l'expérience de la migration, le fait d'arriver dans une ville inconnue à 3000 km de chez soi, sans connaître un mot de français au départ tout en devant s'en débrouiller, et le fait de continuer à avoir à distance la charge de sa famille.

Alors quand parfois, lorsque j'appelle des services médicaux ou sociaux par téléphone, et qu'ils ne font aucun effort pour me comprendre dès qu'ils entendent un accent étranger, alors que j'ai un niveau de français correct, que je travaille ici depuis 8 ans, cela m'inquiète pour l'accès aux soins et aux droits des femmes avec lesquelles nous travaillons. Certaines s'expriment parfois très peu en français et sont souvent très mal reçues à cause de la barrière de la langue. C'est un frein important pour leur santé et leur autonomie.

Pour en revenir à notre équipe, nous avons des réunions tous les lundis, pour l'organisation du planning de la semaine. On décide aussi en équipe de notre participation aux différentes réunions extérieures avec nos partenaires, pour les accompagnements programmés de la semaine, et toutes les urgences et les suivis en cours. On rencontre souvent des difficultés, des situations lourdes à gérer. Nous sommes des êtres humains, cela peut nous toucher personnellement, par exemple lors de la réception de mauvais résultats médicaux, d'une lourde hospitalisation après une agression à l'arme blanche, ou lorsqu'une personne est obligée de passer ses nuits dehors par manque de place dans les foyers d'urgence… Nous n'avons malheureusement pas assez de moyens physiques et financiers pour pouvoir répondre et se battre contre tout.
Nous avons aussi des séances de supervision avec une professionnelle extérieure qui vient à l'association, tous les 15 jours. C'est le moment où l'on peut vider son sac. Le soutien de l'équipe est très important pour prendre ensemble de bonnes décisions. Par exemple, si l'un-e de nos usager-e-s ne respecte pas le fonctionnement de l'association, si elle manque de respect à l'égard d'un-e membre de l'équipe, elle sera convoquée à l'association pour un rappel des règles, voire dans les cas les plus graves exclue provisoirement.
Mais je trouve qu'avec toutes ces difficultés on s'en sort quand même très bien, nous sommes une équipe très forte !

Annie

Recherches - actions

Etude de la prostitution via Internet des femmes et prévention du VIH. Avec le soutien de la Direction Générale de la Santé

Synthèse du rapport de recherche

Réalités et besoins des femmes prestataires de services sexuels via Internet en France métropolitaine

Par Eva Clouet - Sociologue

Septembre 2013

I. Contexte de la recherche - Sexualité tarifée via Internet : un sujet en questionnement

Exceptés quelques récits autobiographiques, peu de littérature sur la sexualité tarifée des femmes via Internet est aujourd'hui disponible. Il est toutefois évident et notable que ce sujet suscite un intérêt croissant au sein des associations de terrain – notamment les associations de santé communautaires ; mais aussi au sein de la classe politique, des professionnel-le-s du médico-social, du secteur judiciaire ou encore dans le milieu universitaire sans oublier les médias. Toutefois, c'est un sujet qui demeure « nouveau », « qui questionne », et dont les mécanismes et enjeux restent encore mal ou méconnus.

Cette recherche-action, soutenue par la Direction Générale de la Santé (DGS), donne aujourd'hui l'opportunité d'approfondir et d'affiner les connaissances sur les échanges économico-sexuels des femmes via Internet en France. Il s'agit principalement de mieux comprendre les mécanismes et enjeux de prévention autour de ces échanges, et d'en saisir toutes les subtilités pour proposer une méthodologie efficace adaptée à la diversité de ce public. La finalité étant de lutter contre le VIH-SIDA et les IST (dont Hépatites) avec les femmes proposant des services sexuels tarifés via Internet et leurs clients.

II. Dispositif méthodologique

Les méthodes utilisées pour cette recherche pour la production et le recueil des données sont celles de la socio-anthropologie. Nous avons privilégié la démarche qualitative – démarche la plus adaptée à ce type de terrain. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur deux outils phares : les entretiens semi-directifs (59 au total dont 29 récits de vie de femmes) et l'observation participante (observation des sites web où sont proposés des échanges économico-sexuels). Afin d'étayer notre analyse, les entretiens et l'observation participante ont été enrichis par d'autres outils : revue documentaire, données statistiques, dispositif des *focus-group* (via les forums de discussion notamment).

III. Fonctionnement et organisation technique et commerciale des échanges économico-sexuels via Internet : un système complexe

* Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et développement des échanges économico-sexuels

D'après notre recherche, il apparaît qu'Internet soit un outil (moyen/support) de plus pour effectuer des échanges économico-sexuels, notamment pour les femmes ayant une expérience préalable dans le travail du sexe (rue, établissements). En revanche, Internet constitue un moyen permettant la prostitution pour des femmes qui ne se seraient vraisemblablement jamais prostituées sans, et qui ne le feraient sans doute pas (ou plus) autrement. En conséquence, nombre d'ex-prostituées de rue et femmes novices en matière de travail du sexe choisissent ce médium qui présente, à leurs yeux, de multiples avantages :

anonymat, discrétion, espace jugé plus sécurisant, plus pratique et permettant la « libre-entreprise » (par rapport au travail de rue et/ou en établissements).

*** Un espace organisé : une multitude de supports pour des réalités différentes**

Sur le Net, il existe plusieurs manières de proposer des services sexuels contre rémunération, plusieurs lieux, plusieurs supports. Chaque support possède ses propres codes, ses propres règles de fonctionnement et d'organisation. A chaque choix de support correspond un idéal-type de femmes TdS, des prestations et pratiques spécifiques, des manières de se présenter et de proposer des services sexuels tarifés, ainsi qu'une clientèle différente. Par ailleurs, chaque support requiert des compétences techniques différentes ainsi qu'un budget propre.

1. Sur les sites spécialisés : des prestations type « escorting », une pratique qui déborde de l'acte sexuel

Sur le net, les offres de rapports sexuels tarifés les plus visibles sont celles des « escortes » (ou « escort » ; « escort(e)-girl ») et se rassemblent principalement sur des sites spécialisés : annuaires d'escortes (catalogues)[1], sites d'agences d'escortes[2], blogs et sites personnels d'escortes. Ces espaces sont (quasi) exclusivement hébergés à l'étranger[3] et mentionnent explicitement l'offre (et parfois la demande) de services sexuels tarifés.

Les offres correspondent à des prestations type « escorting ». En plus des prestations sexuelles, les escortes – qu'elles travaillent régulièrement ou occasionnellement, en « indépendante » ou par l'intermédiaire d'un individu et/ou d'une agence[4] - proposent un service d'accompagnement, le *social time*, correspondant à un temps pour discuter, pour aller au restaurant ou boire un verre, etc (notons toutefois que ce service n'est pas toujours attendu des clients). Dans l'escorting, les clients payent un forfait à l'heure. Ils *bookent* l'escorte pour un nombre d'heures définies, allant d'une heure à plusieurs jours (en moyenne, un rendez-vous d'une heure coûte autour de 200 - 250 euros). Un rendez-vous type escorting englobe en général un panel plus large de pratiques sexuelles (*full package ou FS = Full Services)* que celui proposé dans le travail de rue. Le service escorting « basique » comprend souvent des baisers (*french kiss* ou FK), des caresses (jeux avec la poitrine, doigtage, etc), des rapports oraux (fellation, cunnilingus, anulingus), et la pénétration vaginale (avec parfois l'utilisation de *sex-toys*). Certaines escortes / agences demandent souvent un supplément

1 Pour notre recherche, nous avons répertorié 21 annuaires d'escortes proposant des échanges économico-sexuels en France métropolitaine. Précisons que ce chiffre est non exhaustif puisque plusieurs sites ont à ce jour disparu, de nouveaux sont apparus et d'autres restent à explorer.

2 Pour notre recherche, nous avons distingué près d'une cinquantaine de sites d'agences différents (chiffre non exhaustif), sachant qu'une même structure peut avoir plusieurs sites et noms, augmentant ainsi sa visibilité sur la Toile. D'après nos observations, ces agences disposent de femmes, étrangères exclusivement (provenant de Russie et des pays de l'est de l'Europe et d'Amérique du Sud principalement), qui viennent travailler en tant qu'escortes en tournée sur le territoire national (« Filles d'agences » ; « Hôtesses / escortes *on tour* »).

3 Les serveurs des annuaires d'escortes changent souvent d'emplacement. Concernant le site 6annonce.com par exemple, à l'automne 2012 il était hébergé en Roumanie, début 2013 c'est en République Tchèque qu'on le trouve, aujourd'hui (mai 2013) c'est au Costa-Rica.

4 Dans l'organisation et le fonctionnement des échanges économico-sexuels via Internet, les acteurs en présence (TdS, clients, administrateurs de sites) distinguent les escortes « indépendantes » des « filles d'agence ». Cette distinction – empreinte de jugements de valeurs et de rapports de dominations – est avant tout un concept marketing. Cette distinction induit qu'il existerait deux catégories de femmes prestataires de services sexuels tarifés via Internet : « les femmes libres » d'un côté et « les femmes forcées / contraintes » de l'autre. Or d'après nos observations et analyses, nous pensons qu'il existe un continuum entre ces deux situations idéal-type. Effectivement, Les TdS du Net (tout comme les autres TdS d'ailleurs) peuvent se situer à différents moments de leur vie dans des situations plutôt de libre-choix et/ou/puis plutôt de contrainte. Par exemple, des femmes qui se disent indépendantes peuvent dans la réalité travailler sous la contrainte – formalisée ou non - d'un conjoint et/ou de leur entourage. De même, des femmes travaillant pour des agences - intermédiaires considérés comme proxénètes par le droit français – peuvent consentir à cette situation et l'utiliser comme stratégie d'émancipation individuelle (migration, quitter un contexte familial / social défavorable, etc). Ces constats nous semblent essentiels afin d'éviter de tomber dans l'angélisme ou bien dans la victimisation. Par la critique de cette bi-catégorisation, nous tentons d'avoir une vision des mécanismes et des acteurs-trices en place dans ces dispositifs de sexualité la plus objective possible.

financier pour des pratiques comme la sodomie, l'urologie, la pénétration anale du client (*domination soft*), ou encore les rapports à plusieurs partenaires (couple, duos avec une autre escorte) ou multi-rapports (*extra-ball*). Certaines escortes acceptent également la mise en scène de scénarios et jeux de rôles lors du rendez-vous tarifé ou encore d'être filmées (*sex-tape*). Dans ce contexte, les degrés d'implication et d'engagement des escortes-girls vis-à-vis de leurs clients et les attentes de ces derniers vis-à-vis d'elles sont importants (la durée du rendez-vous et le prix de la prestation sont là pour le souligner). Les clients attendent notamment des escortes un savoir-être (tant sur leur comportement - être accueillante, souriante, « *pas chrono* » - que sur leur allure - être propre, classe du moins élégante, sexy) ; un savoir-faire, au niveau des pratiques sexuelles évidemment (label PSE « *Porn Star Experience* ») mais également concernant le *social time* et donc la qualité de leur conversation et le fait de les mettre à l'aise (label GFE « *Girl Friend Experience* »), enfin, des attentes vis-à-vis de l'investissement – lié à la notion de plaisirs partagés et/ou de prise d'initiative - des escortes dans l'acte sexuel à proprement parlé (être « coquine », « chaude », « gourmande »). Dans ce contexte, l'escorting – en tant que prestation complète – suppose des implications et des manières de travailler plus à risques.

Sur les annuaires d'escortes et sites d'agence, l'offre de services sexuels tarifés se présente sous la forme d'un catalogue de fiches / profils d'escortes. Dès leur page d'accueil, des dizaines de fiches d'escortes s'alignent les unes à côté des autres. Chaque fiche se présente de la même façon. Les escortes ou les agences dont elles dépendent répondent à un questionnaire type prévu par le webmaster du site en question. A cela, s'ajoute souvent un paragraphe plus personnalisé (rédigé par l'escorte elle-même ou par l'agence) ainsi qu'une série de photographies. Viennent ensuite le détail des services sexuels pratiqués, les tarifs et les disponibilités de l'escorte (jours et heures de travail). Généralement, de multiples outils et options de recherche (filtres) sont mis à la disposition des clients pour faciliter leur recherche parmi les centaines de fiches escortes en ligne (tri par régions, villes, nationalités, langues parlées, services proposés, disponibilités, prix, etc). De plus, une rubrique « évaluations » / « commentaires » est prévue pour que ces derniers commentent et évaluent les prestations des escortes qu'ils ont rencontrées. Des stratégies commerciales pour visibiliser les annonces sont mises en place par les administrateurs de ces sites. Moyennant finances (de 50 à plusieurs centaines d'euros par mois), les escortes et/ou agences souscrivent des options marketing pour attirer les clients.

Les contacts entre les clients et les escortes s'établissent sur le Net (par mails, sur un tchat, par téléphone ou SMS) et fixent notamment les conditions du rendez-vous tarifé (date, lieu, durée, prix, pratiques sexuelles, tenue vestimentaire, accessoires, etc). Les échanges économico-sexuels se déroulent ensuite dans des lieux privés : certaines escortes disposent d'un lieu – temporaire ou permanent - pour recevoir leurs clients (*incall*), d'autres se déplacent (*outcall*) laissant aux clients le choix et la charge du lieu de la rencontre (domicile du client, chambre d'hôtel, etc). Concernant la transaction financière, les clients paient généralement directement les escortes au moment du rendez-vous, même si certaines –

notamment pour les déplacements éloignés de leur ville de base et/ou pour les rendez-vous de longue durée - exigent un acompte (transaction via un compte *paypal*). Pour les escortes qui travaillent en agence, ce sont les agences qui correspondent avec les clients – mail et/ou SMS - et qui arrangent les *booking*. Ce sont elles également qui organisent les « tournées » (déplacements) de leurs employées et la logistique qui en découle : visas, billets d'avions, chambres d'hôtel, nombre de clients, etc. Les agences prélèvent un pourcentage sur les sommes remises à leurs employées – escortes – par les clients (ce pourcentage diffère d'une agence à l'autre) le jour du rendez-vous ou bien se font payer préalablement (acompte).

D'après nos observations sur les différents sites où « les filles d'agence » sont visibles, il s'agit de femmes non françaises. Pour le web francophone, ces femmes proviennent principalement des pays de l'est de l'Europe (Russie, République Tchèque, Ukraine, Pologne, Hongrie, Biélorussie, etc) et d'Amérique du Sud (Brésil et Argentine essentiellement). Les « filles d'agence » sont assez jeunes (âgées d'une vingtaine d'années en moyenne) et font écho, au regard des photographies exposées dans les annonces et profils, à l'imagerie pornographique. Certaines mentionnent qu'elles parlent et/ou comprennent l'anglais, l'espagnol ou le français, mais beaucoup écrivent ne maîtriser que leur langue maternelle (la possibilité de *social time* est ainsi limitée). Parmi les escortes dites « indépendantes », nous retrouvons des femmes françaises (occasionnelles ou régulières) et des femmes étrangères (même pays que cités précédemment, et femmes nées dans les pays de l'UE). Ces femmes sont âgées de 18 à 60 ans et plus (majorité entre 24 et 35 ans), certaines d'entre elles ont une activité salariée par ailleurs ou sont en recherche d'emploi, étudiantes ou en formation professionnelle, en couple ou non, mères de famille, etc. Globalement, les escortes dites « indépendantes » ont une bonne maîtrise des TIC et de la langue française écrite *a minima*.

2. Sur les sites de petites annonces (PA) : des prestations de « massage », une pratique à cheval entre travail de rue et *escorting*

D'une manière générale, les sites de petites annonces sont investis par les TdS du net qui se définissent comme « masseuses ». Ces dernières déposent leurs annonces dans les rubriques « réservées au + de 18 ans » *a priori* réservées aux échanges érotiques gratuits (dialogues à caractère sexuel, rendez-vous libertins, etc) puisque sur ces sites – hébergés en France – le racolage (explicite) est interdit[5].

Les femmes qui se présentent comme masseuses ne se reconnaissent pas sous la terminologie « escorte ». Elles utilisent le terme de « masseuse » pour éviter notamment le service d'accompagnement et donc se différencier des services proposés par leurs consœurs escortes. La prestation « massage » (« massage avec finition », « massage de détente » ou encore « massage complet ») correspond à une prestation que l'on peut qualifier d'intermédiaire entre la prostitution traditionnelle de rue et la prostitution type « escorting ». Les pratiques se croisent et forment une prestation spécifique. La plupart des masseuses sont incall, c'est-à-dire qu'elles disposent d'un lieu pour recevoir leurs clients. Certaines possèdent leur propre « appartement de travail », d'autres louent des studios/appartements ou des chambres d'hôtel à la semaine ou au mois. Ce procédé ressemble assez à la prostitution dite « d'appartement » où les moyens pour trouver les clients sont la rue et/ou les petites annonces sur papiers (prostitution indoor). La durée du rendez-

5 Vivastreet.com et Wannonce.com, tout deux hébergés en France, sont les sites de petites annonces les plus usités par les masseuses. Notons que sur ces sites, une sous-rubrique spéciale – sous-couvert d'utilisation de termes suffisamment ambigus – est réservée aux échanges économico-sexuels : « Erotica » pour Vivastreet et « Rencontres adultes hétéros » pour Wannonce. Précisons également que le dépôt d'annonces dans ces sous-rubriques est payant (50 euros en moyenne par mois), contrairement aux autres types d'annonces sur ces sites.

vous est plus ou moins courte (20 minutes, demi-heure ou heure) et excède rarement 1 heure. Contrairement aux prestations de type escorting, il y a souvent des restrictions dans les services sexuels proposés : « pas de baisers », pas de « doigtage », et le panel des pratiques proposées est ainsi plus restreint (fellation et pénétration vaginale principalement). Le rendez-vous se limite souvent à un seul rapport sexuel ou une seule éjaculation (one shoot). Un second rapport (extra-ball) sera facturé en plus, ou parfois inclu dans la prestation initiale sous certaines conditions. D'autres pratiques sexuelles ou « spécialités » – comme la sodomie, l'urologie, les pratiques fétichistes, etc – seront elles aussi très souvent facturées en plus. Ainsi, les tarifs prennent en compte la durée du rendez-vous et la/les pratique-s sexuelle-s choisie-s ; c'est pourquoi les pratiques sont souvent proposées « à la carte » (seulement une fellation par exemple), tout comme dans la rue. En moyenne, un rendez-vous d'une demi-heure sera facturé entre 80 et 150 euros, celui d'une heure entre 120 et 200 euros. Par ailleurs, puisque les masseuses privilégient les rendez-vous courts et ne proposent pas de service d'accompagnement, le social time n'a pas autant d'importance que dans l'escorting. Ici, c'est l'acte sexuel qui est mis en avant (proposé par les TdS et attendu par les clients). Dans ce contexte, les prestations de « massage » sont moins engageantes que dans l'escorting. C'est d'ailleurs cette « moindre implication » que recherchent les masseuses. De même, si la notion de « travail bien fait » est souvent évoquée par ces femmes, la notion de « plaisir sexuel » l'est beaucoup moins car celui-ci n'est pas forcément recherché. Dans l'espace des échanges économico-sexuels via Internet, les masseuses se démarquent des escortes et se reconnaissent davantage sous la terminologie de « prostituées ».

Sur les sites de PA, les annonces de services sexuels tarifés sont souvent brèves (quelques lignes) et ne mentionnent pas explicitement ni les pratiques sexuelles proposées ni les tarifs (car risque d'être radiées/non publiées par l'administrateur des sites). Les annonceuses utilisent plus volontiers des termes comme « massage érotique » ; « détente complète » ; « moment intense » ; « reçoit dans un cadre discret » ; « moment très complice » ; « parenthèse sensuelle » ; « reçoit hommes généreux » ; *et cetera.* Certaines précisent également leurs disponibilités (jours et heures de travail) et le(s) moyen(s) de contact (téléphone, SMS, mail) qu'elles privilégient. Les annonces mentionnent toujours la ville (région, département) d'activité, le sexe (femme ; trans ; homme), et l'âge des annonceuses. Parfois, un onglet « informations complémentaires » offre des détails physiques (poids, taille, couleur des cheveux, etc), si la masseuse reçoit ou se déplace ainsi que son « origine »[6]. Les annonces sont généralement dotées d'une ou plusieurs photographies amateures du corps des masseuses. Les photographies les montrent souvent en lingerie mais dévoilent rarement le visage des personnes. Les contacts pour la prise de rendez-vous avec les clients se font essentiellement par téléphone (plus rarement par le biais du Net – mails ou tchat), le jour même (parfois quelques dizaines de minutes avant la rencontre, suivant leurs disponibilités), et c'est par téléphone que les masseuses détaillent leurs pratiques et leurs tarifs. Finalement, le net ne représente qu'un support pour leur annonce, et non un outil de communication pour trouver leurs clients.

Parmi les masseuses, nous trouvons des femmes françaises (occasionnelles ou régulières) et surtout des femmes étrangères. Parmi les étrangères, des femmes nées en Afrique (dont Maghreb), nées dans les pays d'Europe de l'Est (des femmes Roumaines majoritairement), nées en Amérique Latine (Brésil principalement) et des femmes nées dans les pays d'Europe du Sud (Espagne et Portugal). Plusieurs d'entre elles ont déjà travaillé dans la rue ou dans des établissements au préalable.

6 Concernant « l'origine » il convient de préciser que les catégories proposées (Black ; Européenne ou Caucasienne ; Est ; Asiatique ; Latino ; Beurette) ne correspondent ni à l'origine géographique, ni à la nationalité des personnes. Elles correspondent aux qualificatifs présents dans les annonces et/ou sur les sites (cases cochées par la personne). Ces catégories font écho aux attentes des clients (critères physiques) et sont généralement basées sur les normes sexistes et racistes de notre société.

Quelques escortes utilisent également les sites de PA, les occasionnelles notamment du fait de la configuration des annonces (photographie à visage caché) qui préserve leur anonymat ainsi que la facilité et la rapidité de publication des annonces (« *facile à déposer, rapide à enlever* »), mais aussi du fait d'un investissement financier (prix du dépôt des annonces et « budget pub ») moins important que sur les sites spécialisés.

Certaines TdS du net possèdent également leur propre site ou blog. Les **blogs**, généralement gratuits et basiques dans leur design et interface, sont plébiscités par les masseuses et davantage encore par les escortes dites occasionnelles (françaises principalement) qui peuvent se le faire elles-mêmes, rapidement et simplement (à condition de maîtriser *a minima* la langue française écrite et l'outil informatique). Les **sites web**, quant à eux, sont davantage utilisés par les escortes désignées comme « professionnelles ». En effet, la création d'un site exige des compétences techniques (design et interface plus élaborés que les blogs) ainsi qu'un certain investissement financier, notamment pour l'achat du nom de domaine (hébergement à l'étranger), ainsi que pour le référencement. Si beaucoup d'escortes créent elles-mêmes leur site, plusieurs d'entre elles font appel à un *webmaster*.

3. Sur les sites non dédiés aux échanges économico-sexuels (*a priori*) : une prostitution plus invisible, moins « professionnelle » et irrégulière

Plusieurs autres terrains sur le Net, dont l'objectif principal n'est pas l'offre de services sexuels tarifés, sont utilisés par certains clients et femmes pour contractualiser des échanges économico-sexuels. Il s'agit notamment de forums de discussion liés aux sujets de sexualité (le forum Aufeminin.com ou encore le site Doctissimo.fr), les réseaux sociaux (Facebook, Badoo, etc), les sites de rencontres (type *Meetic)* ou de « plans gratuits » (type Adopteunmec.com) et enfin les *tchats* classiques (type *yahoo messenger* ou *msm mensenger)*. Ces lieux sont notamment privilégiés des TdS dites occasionnelles, souvent jeunes et/ou débutantes dans l'activité prostitutionnelle. La grande majorité de ces femmes sont françaises et/ou francophones[7].

***

Globalement, nous constatons un vide évident sur l'ensemble des sites identifiés où sont proposés des services sexuels tarifés au sujet de la prévention santé de la RDR liée à l'activité prostitutionnelle. En effet, la majorité de ces supports ne prévoit aucun espace (rubrique, onglet, etc) permettant la diffusion d'informations de prévention auprès du public (femmes et clients). Les sites d'annonces (annuaires et sites de PA) refusent la publication d'annonces passées par les associations dans les sections où les TdS du Net déposent les leurs. Les forums de discussions type Doctissimo apparaissent cependant comme étant les supports les plus propices à la diffusion d'informations de prévention, même si aucun statut particulier n'est réservé aux associations de terrain et/ou professionnel-le-s de santé.

4. Une spécificité des échanges économico-sexuels via Internet : une demande qui s'auto-organise – les forums de clients (ou sites d'EV = « Expérience Vécue »)

Sur le Net, les clients de TdS se parlent et parfois se rencontrent. Ils se regroupent en sites communautaires et autogérés puisque ces sites sont souvent créés ou administrés par des hommes eux-mêmes clients (ce sont d'ailleurs parfois les mêmes qui administrent les annuaires d'escortes). Sur ces espaces, les clients échangent entre eux des informations sur les TdS du Net, et dans une moindre mesure, sur celles qui travaillent dans la rue ou *indoor*. Certaines femmes – les escortes principalement - interviennent sur ces sites, bien souvent pour user d'un

7 La langue d'usage pour communiquer étant le français, il est essentiel de le maîtriser à l'écrit *a minima* pour comprendre et se faire comprendre.

droit de réponse lorsqu'elles sont attaquées et dénigrées par certains clients. Certaines TdS, « appréciées » par les clients (« les favorites ») en profitent également pour « faire leur pub ». Il existe plusieurs sites francophones rassemblant plusieurs milliers d'inscrits[8], ainsi qu'une multitude de sites privés, de moindre importance, créés par des clients qui souhaitent se retrouver par affinité, par région, etc. Les sites de clients sont basés sur le principe du retour des EV ou « expériences vécues », mais ce terme un peu galvaudé est couramment assimilé à « évaluation ». L'EV est un commentaire laissé par un client, suite à une rencontre avec une TdS. Ce système de notation subjectif se base sur l'appréciation et le ressenti des clients. Généralement, les clients mentionnent la durée du rendez-vous, les pratiques sexuelles réalisées et refusées et leur « qualité », commentent l'enthousiasme (ou non) de la TdS rencontrée, son apparence physique en précisant si celle-ci est conforme aux photographies présentes sur l'annonce, l'intérêt du *social time.* Souvent, les clients complètent leur EV en mettant le lien de l'annonce ou du site de la TdS concernée. Ce système de notation détient un réel poids dans l'offre de services sexuels tarifés via Internet puisqu'il influence le choix des clients. De plus, ce système a tendance à homogénéiser la demande, les exigences des clients – en terme de pratiques et de prix – et donc, par ricochet harmonise l'offre de services sexuels tarifés. La banalisation de la pratique de la fellation « nature » est un exemple révélateur. D'une manière générale les TdS ne remettent pas en question le système des EV[9]. De leur point de vue, les échanges économico-sexuels sont considérés comme n'importe quel service marchand. En conséquence, les services sexuels tarifés – au même titre que les autres services marchands – sont évalués par les consommateurs (clients). En revanche, ce qu'elles déplorent sont les abus de langage présents dans certaines EV (mensonges, vulgarité, etc), et surtout le fait que leurs réclamations aboutissent rarement. Effectivement, lorsqu'une TdS se juge « *diffamée* », « *abusée* » par une EV, elle peut, soit répondre directement sur le site et prendre le risque de s'attirer les foudres de certains clients (ou bien d'être défendue par d'autres), soit faire une demande auprès de l'administrateur du site pour faire enlever (censurer) l'EV en question. Toutefois, cette seconde démarche est vaine puisque les administrateurs demeurent la plupart du temps du côté des clients. Dans ce contexte, ces espaces peuvent être source de violences pour les TdS puisque leurs intérêts et réclamations ne sont pas défendus ni entendus à égalité avec ceux des clients. Sur ces terrains – qui sont leurs - les clients sont en position de force. Or, il n'existe, à notre connaissance, pas d'équivalent du côté de la communauté des TdS du Net. Bien sûr il y a des *blacklists*[10] *p*résentes sur les annuaires d'escortes mais celles-ci restent administrées par les responsables des sites en question. De même, il existe bien quelques initiatives d'escortes mais celles-ci ne sont en rien comparables aux sites d'EV. Sur Internet (comme ailleurs), les solidarités des TdS sont entravées et leurs voix demeurent inaudibles et invisibles.

***

Les échanges économico-sexuels via Internet s'ancrent dans un système complexe dans lequel l'offre (les TdS) et la demande (les clients) cherchent à harmoniser leurs attentes et pratiques (services sexuels, tarifs, etc). A côté des TdS et des clients, de multiples acteurs – législateurs, patrons/responsables d'agences, administrateurs et *webmaster* de sites, photographes, propriétaires de logements, etc - gravitent et influencent

8 A titre d'exemple, le forum Youppie.net comptabilise 27004 discussions, 541863 messages et 129936 inscrits (le 15/05/2013). Le forum Escortfr.net quand à lui totalise 640180 massages et 52411 membres (le 15/05/2013).

9 Par ailleurs, un certain nombre de TdS du Net – celles qui ont une maîtrise plus fragile de la langue et de l'internet - ne connaissent même pas l'existence des EV.

10 Définition de « *blacklist* » (BL) : Liste de clients non recomandés - parce que violents, mauvais payeurs, non hygiéniques, discourtois,harceleurs, qui ne se présentent pas au rendez-vous fixé, en somme des clients qui ne respectent pas les termes négociés avec la TdS – diffusée sur les annuaires d'escortes ou que les TdS du net s'échangent entre elles. Souvent, cette liste comprend le pseudonyme du client (comment il se présente sur les forums et/ou aux femmes), son numéro de téléphone portable et/ou son adresse mail (moyen qu'il utilise pour contacter les femmes), parfois une brève description physique, et bien sûr la raison pour laquelleil est *blacklisté*.

plus ou moins fortement l'organisation et le fonctionnement de ces dispositifs de sexualité. De même, la complexité des modes de commercialisation des services sexuels sur le Web correspond à un mouvement de société plus global : diversification des identités, des pratiques et des supports dans le sens d'une plus grande individualisation ; et en même temps « macdonaldisation »[11] du travail du sexe et massification de l'accès aux TIC dans les pays riches. Ceci montre l'enchevêtrement entre le phénomène - sexualité tarifée via Internet - et l'organisation même de son support (la Toile et les hébergeurs de site ou les agences, etc). Nous constatons que l'offre est organisée, influencée, réglementée, codifiée par des tiers qui génèrent des attentes auprès d'une demande qui dispose d'espaces favorisant une auto-organisation. La vente des services sexuels sur le Web est en effet extrêmement normalisée ; d'une part du fait de l'outil lui-même qui impose ses propres schémas de communication, et d'autre part dans l'aspect stéréotypé de présentation des archétypes féminins (gros plans sur la poitrine, le sexe et les fesses des femmes, poses lascives, « beauté slave », etc). Soulignons également que les échanges économico-sexuels via Internet sont à étudier au regard de la globalisation de l'économie et de l'accroissement de la mobilité. Effectivement, les lois nationales restrictives à ce type d'activité(s) sont contournées par l'établissement d'hébergement des sites Internet dans des pays plus tolérants. De même, le Net est un support de mobilité pour certaines femmes (en particulier celles qui ne sont pas européennes). L'offre de services sexuels tarifés est marquée par une forte concurrence et des stratégies de distinction. Effectivement, la diversité des identités voire la « rivalité » entre les protagonistes quant à la manière dont chacune se nomme (et est nommée) et se désigne (et est désignée), se présente, etc. De plus, les modes de contacts sont hyper individualisés, ce qui rend d'ailleurs la communication difficile. Il n'y a pas *a priori* de sentiment d'appartenance à un groupe de sociabilité des différentes actrices de la sexualité tarifée sur le Net, et chacune semble tenter d'affirmer une identité individuelle voire individualiste. Dans ce contexte, il est difficile de développer des solidarités entre pairs. Cette organisation a un impact sur la santé des femmes et des clients.

11 CHAKER Saloua, *« La Macdonalisation du travail du sexe », Enjeux, n°128, Mars 2002, pp 176-196.* -WELZER-LANG Daniel et CHAKER Saloua. *Quand le sexe travaille…, Rapport européen inachevé sur les violences faites aux femmes dans les activités et métiers liés à la sexualité masculine,* Université Toulouse-Le Mirail, Association Les Traboules, Octobre 2002, 293 pages.

III. Principaux constats sur la santé des femmes prestataires de services sexuels tarifés via Internet

*** Des pratiques à risques notables**

-> Les **rapports oraux non protégés, une norme** dans les échanges économico-sexuels via Internet

-> La **consommation d'alcool**, gage d'un rendez-vous convivial (dans l'*escorting* principalement)

-> Des **demandes récurrentes de pénétration sans préservatif**

*** Attitudes et connaissances en matière de prévention**

-> Les **TdS du Net** demeurent des **agentes de prévention** (notamment face à des clients peu concernés par la réduction des risques sexuels)

-> Des **attitudes et des connaissances diverses** sur le VIH, les IST et sur l'usage du matériel de RDR :

- Le non-port du préservatif comme marque de distinction : l'usage du préservatif revêt une connotation trop « professionnelle » et empêcherait le plaisir sexuel
- Des mésusages du préservatif masculin : superposition de préservatifs (pour fellations et pénétrations), pas de protection systématique sur les *sex-toys*
- Le gel lubrifiant : un outil sous-utilisé par les TdS et connoté négativement par les clients (synonyme de « non plaisir », « non excitation de la partenaire »)
- Le préservatif féminin : un outil boudé car jugé non esthétique, peu pratique (inconfort) et

introuvable dans le commerce
- Les digues dentaires ou « carrés femmes » : des inconnus et / ou jugés inutiles
- Autres pratiques déconseillées : lavements vaginaux fréquents, « lingettes bébé » en guise d'éponge menstruelle

*** Attitudes et connaissances sur le dépistage et le TPE**

- >A propos du dépistage

- Constats généraux : pratique de dépistage régulière chez les TdS dites « professionnelles » et exceptionnelle chez les TdS dites « occasionnelles » ; les clients ne se sentent pas concernés.
- De multiples freins existent face à l'accès au dépistage des TdS du net : peur du jugement de l'activité prostitutionnelle (stigmate), peur de demander une prescription de dépistage à son généraliste, méconnaissance des lieux, méconnaissances de l'existence du dépistage anonyme et gratuit, barrière linguistique pour les TdS étrangères, peur du résultat, problème de mobilité.

-> A propos du TROD et des auto-tests

- Constats généraux : les TdS sont davantage au courant de l'existence du TROD que leurs clients, même si peu maîtrisent ses modalités d'utilisation (limites). Beaucoup de TdS se montrent très intéressées par les tests rapides (simplicité et rapidité d'utilisation) car elles y voient la possibilité de se l'approprier (auto-test).
- Risque : nous pouvons imaginer que certains clients puissent utiliser ce dispositif – en ayant connaissance ou non de ses limites - pour négocier des rapports non protégés ; au même titre qu'avec les résultats à un test de dépistage. Le TROD pourra constituer un moyen de pression supplémentaire auquel les TdS devront faire face.

- >A propos du TPE

- Constat général : en cas de rupture du préservatif ou de tout autre accident d'exposition sexuelle, le recours à la pilule du lendemain est un réflexe globalement plus ancré que celui du recours au TPE.
- Nous identifions plusieurs freins à l'accès au TPE : la méconnaissance du traitement, les difficultés d'accès (il est plus simple d'aller à la pharmacie qu'aux urgences), les préjugés ou les expériences négatives d'autres personnes.

*** Attitudes et connaissances autour de la contraception et de l'IVG**

-> Du côté des TdS : **une contraception** (hormonale ou mécanique) **généralisée avec des différences entre les femmes nées en France et celles nées à l'étranger**. Les femmes françaises[12] de notre enquête ont adopté une contraception (pilule généralement) avant ou au moment de leur activité sexuelle, et plusieurs d'entre elles ont changé de contraception au cours de le vie (évolution de leur mode de vie, grossesses, intolérance aux hormones, insatisfaction, etc). Les femmes nées à l'étranger[13] ont toutes entamé une contraception à leur arrivée en France et/ou en débutant dans le travail du sexe[14]. Les clients ne se sentent globalement absolument pas concernés par la contraception des TdS.

-> Un **suivi gynécologique globalement présent avec une différence** assez nette **entre les femmes les plus âgées et les plus jeunes**. La majorité des femmes de 35 ans ou plus (et/ou celles ayant déjà des enfants) ont un suivi gynécologique régulier (au moins une fois par an), les femmes les plus jeunes disent ne rencontrer un spécialiste « *qu'en cas de besoin* », notamment pour la prescription de leur contraception.

-> Des **IVG hors cadre de la prostitution** : un peu moins d'1/3 des femmes interrogées ont eu recours à au moins une IVG au cours de leur vie, et ce, à chaque fois hors cadre de la prostitution. A chaque fois, les femmes expriment un « *moment douloureux* », notamment sur le plan psychologique et déplorent

12 Sur 22 enquêtées (exceptées 2 femmes aujourd'hui ménopausées), seule 1 jeune femme (19 ans) n'a pas de moyen de contraception permanent.

13 6 enquêtées : 4 sont nées en Afrique dont Maghreb et 2 en Roumanie

14 Ces données sont à prendre avec précaution car nous ne disposons pas d'un échantillon représentatif (n = 29 femmes).

le « *manque d'humanité* » des professionnel-le-s pratiquant l'IVG.

*** Observations et pistes de réflexion concernant la santé générale des femmes TdS du net**

-> Alimentation et rapport au corps : des problèmes d'alimentation liés à la volonté de minceur et liés à des complexes sur le physique / la silhouette. Pour certaines TdS, le travail du sexe est une manière de dépasser ces complexes puisque leur corps est accepté et apprécié tel que par des clients (hommes). Pour d'autres femmes, le fait de considérer leur corps comme un outil de travail fait qu'elles s'imposent de rester dans des normes de minceurs drastiques.

-> Santé psychique, estime de soi et consommation de produits psycho-actifs

- Pas de constat de maladies psychologiques particulières.
- Constat d'un défaut d'estime de soi, d'un réel malaise très clairement lié à la stigmatisation de leur activité prostitutionnelle et leur sexualité. Les femmes interrogées témoignent d'angoisses et d'une forte charge mentale liée à l'isolement, au secret autour de leur activité. Elles se sentent seules, elles se sentent jugées au regard de leur sexualité multi-partenariale et tarifée.
- Concernant la consommation de produits psycho-actifs, pas de constats de surconsommation : à l'instar de la population générale, les plus âgées sont consommatrices de tabac et ponctuellement d'alcool, les plus jeunes ont essayé des drogues illicites ponctuellement. Ces consommations sont principalement effectuées dans le cadre privé, hors activité prostitutionnelle.
- Concernant la consommation de médicaments type antidépresseur, pas de constats de surconsommation. Les femmes qui en ont consommé l'ont fait suite à une agression (dans le cadre de la prostitution ou non) ou suite à une rupture de vie affective et/ou professionnelle (hors cadre prostitution).

Pour les femmes TdS, ces problématiques de santé liées au corps, à l'estime de soi et à la consommation de produits prennent davantage

racine dans leur vécu social de femmes (positionnement inférieur des femmes dans les rapports de genre au sein de la société) que dans le travail du sexe en tant que tel. Par contre la stigmatisation sociale de la prostitution et la criminalisation sont clairement vécues et conscientisées comme des facteurs qui dégradent leur santé et leur bien être social et psychologique.

- **Les facteurs aggravant les risques sanitaires et les situations de violences**

*** Des facteurs structurels : un contexte politique, économique et social aggravant les risques**

-> Criminalisation et stigmatisation du travail du sexe : un cadre législatif avec des mesures répressives et sécuritaires (directes ou indirectes) contre les TdS ; des citoyennes de « seconde zone » (défaut d'enregistrement des plaintes, peu de poursuites judiciaires en cas de violences, etc) ; intériorisation des violences (stigmatisation)

-> Précarité et rapports de genre inégalitaires

*** Des facteurs spécifiques aux échanges économico-sexuels via Internet**

- >Isolement des femmes et manque d'interlocuteurs adéquats

- Internet : un médium anonyme, isolant et qui favorise l'individualisme

- Manque d'interlocuteurs adéquats : les clients et les *forumeurs* comme interlocuteurs privilégiés

- Des professionnel-le-s du sanitaire et social volontaires mais pas assez sensibilisés aux spécificités des échanges économico-sexuels via Internet

-> L'organisation des clients et l'influence du système des EV : une mise en concurrence des TdS accrue et un moyen de pression supplémentaire

-> Des prestations complètes et des implications plus à risques : rapports multiples (*extra-ball*) et avec plusieurs partenaires (trios, etc), des prestations longues, en *outcall (*domicile des clients, pays/ région/ville inconnus, etc), plus chères donc plus exigeantes (plus d'attentes de la part des clients).

Nous présentons ici la synthèse du rapport de recherche mené par Françoise Guillemaut et porté par l'association Grisélidis, financé par la Direction Générale de la Santé (DGS), l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) et la Délégation départementale aux Droits des Femmes de Mayotte (DDDF). Ce rapport fait suite aux enquêtes menées en métropole (2008), en Guadeloupe (2009) et en Guyane (2011) sur la prostitution, les échanges économico-sexuels et la prévention du VIH.

Synthèse du rapport de recherche

Prévention combinée du VIH, IST et hépatites, réduire les freins à l'accès universel
Prostitution et échanges économico-sexuels à Mayotte, des réponses à co-construire.

Par Françoise Guillemaut - sociologue
Novembre 2013

- Objectifs et méthode

Cette étude s'inscrit dans les objectifs du PNLS France métropole et DOM 2010-2014, du Schéma 2011-2014 de lutte contre les IST/VIH/sida/hépatites de la délégation ARS-OI de Mayotte, et du SRP ARS-OI 2012-2016[15]. Elle a pour but d'améliorer les connaissances sur les caractéristiques de la prostitution et des échanges économico-sexuels à Mayotte afin de proposer des actions de réduction des risques (IST, VIH/sida, hépatites) et d'accès au dépistage et aux soins (prévention combinée). Il s'agit d'une recherche socio-anthropologique basée sur des données qualitatives de terrain (observation, entretiens, immersion) étayées par une étude des données quantitatives accessibles (épidémiologiques et socio-démographiques) et éclairées par les connaissances socio-historiques disponibles (ch. 1)[16].

- Mayotte en mutation

Mayotte devient le 101ème département français en 2011, ce qui génère des transformations en profondeur de la société mahoraise. Les transformations sociales et économiques en cours déstabilisent la cohésion antérieure (*ch. 2 & 3*). Les aspects les plus frappants pour ce qui concerne nos investigations sont l'importance des disparités économiques entre les habitants (*ch. 2.2*), associée à une forte segmentation ethnique et de genre (*ch. 3 & 4*), et les transformations du dispositif d'accès aux soins avec la fin de la gratuité et l'instauration de la sécurité sociale (*ch. 2.3*). Enfin, l'accroissement démographique lié à une amélioration de l'accès aux soins génère paradoxalement de « nouveaux » problèmes de santé (hygiène environnementale, pathologies liées à l'eau ou pathologies transmissibles) (*ch. 2.3*).

- Migration, mobilité

On ne peut que souligner la complexité de la question migratoire à Mayotte.
Les étrangers non régularisés restent nombreux, parce que les dispositifs de régularisation sont très complexes, la mise en place de l'état civil sur l'île (entre 2001 et 2011) a limité leurs possibilités d'accès à la nationalité française, et les naissances d'enfants étrangers demeurent nombreuses. Par ailleurs, le départ de mahorais vers la Réunion ou la métropole est le signe d'un malaise social important sur l'île, malaise lié aux difficultés d'accès à l'emploi formel et aux prestations sociales (*ch.3*).
Les questions migratoires et identitaires demeurent aigues (*ch. 2.3*). Des liens familiaux existent entre les

15 PNLS : Plan national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2010-2014 ; DOM : Départements d'Outre Mer ; SRP : Schéma Régional de Prévention ; ARS-OI : Agence régionale de santé - Océan Indien.

16 Les références de chapitres et de pages entre parenthèses renvoient aux pages du rapport

Comoriens (Anjouanais) et les Mahorais. Ce sont des liens ancestraux mais aussi des liens en train de se créer par des unions entre les hommes mahorais et les femmes anjouanaises. Dans ce contexte, les femmes anjouanaises sont au centre d'enjeux importants. Parfois à leur corps défendant, elles développent des stratégies d'alliance avec les familles mahoraises par leurs relations avec les hommes et en donnant naissance à des enfants français (ou qu'elles espèrent potentiellement français), créant ainsi de nouveaux liens familiaux entre les communautés (*ch. 3.3*).
En termes de santé pour les étrangers, les politiques migratoires ont pour conséquences des conditions de vie et d'habitat dégradés et un état de santé globalement moins bon que celui des Français, avec plus de difficultés dans l'accès aux soins (*ch 2.3 & 3.3*).

- Rapports sociaux de sexe et échanges économico-sexuels

Les rapports sociaux de sexe sont codifiés selon des normes historiquement ancrées dans la culture mahoraise. Le mariage civil n'a pas une grande valeur tandis que toute union doit en principe être validée par le cadi. Ce mariage coutumier tient une place importante pour les hommes comme pour les femmes, mais il est plus contraignant pour ces dernières ; leur virginité avant le mariage conditionne l'honneur de la famille et détermine leur « valeur », c'est à dire le fait qu'elles puissent avoir une maison et le versement d'une dot ; leur célibat est mal accepté. Elles peuvent difficilement refuser la polygamie de leur époux. Toutefois, elles conservent une relative autonomie en étant propriétaires de leur maison et en ayant la « capacité » de provoquer une répudiation de la part de leur mari, car elles n'ont selon la coutume pas la possibilité de demander le divorce. Paradoxalement, il est fréquent que les femmes se marient successivement plusieurs fois au cours de leur existence, et ceci leur confère un espace certain de liberté quant au choix de leur partenaire (*ch. 4.2*).

Le « grand mariage » est une marque de prestige social pour les deux sexes, et il peut être précédé, pour les hommes seulement, d'unions secondaires appelées aussi « mariage d'attente ». La polygamie n'est légalement plus autorisée, mais sa pratique officieuse demeure commune. Les co-épouses sont souvent des femmes étrangères ou des femmes plus ou moins déclassées socialement (parce qu'elles sont pauvres, parce qu'elle ont eu un enfant hors mariage ou parce qu'elles ont été répudiées par exemple). Les hommes ont la possibilité de vivre de manière hédoniste leur rapport au mariage et à la sexualité, d'une part parce que les normes le permettent, et d'autre part parce qu'ils disposent globalement d'un pouvoir économique supérieur à celui des femmes. En dehors du multipartenariat lié à la polygamie, le tourisme pour la sexualité ou les relations contre compensation avec des femmes jeunes, sont des pratiques répandues (chez certains Mahorais comme chez certains Métropolitains) (*ch. 4.2*).
Malgré une conception du couple qui semble relativement souple en ce qui concerne les séparations ou les remariages, les normes sexuelles sont assez strictes, comme en attestent les préjugés à l'égard de l'homosexualité ; les pratiques homosexuelles doivent être tenues secrètes (*ch. 4*).

Par ailleurs, les transformations sociales que traverse la société mahoraise s'accompagnent de peurs qui se cristallisent sur la conduite des jeunes filles. Elles sont soupçonnées de s'adonner à la prostitution parce que nombre d'entre elles ne s'accommodent plus des normes qui les contraignent. Les relations intergénérationnelles entre hommes riches et « âgés » et jeunes filles, autrefois codifiés par le mariage sont aujourd'hui vécues sans cadre social pré-établi, et choquent les parents et les adultes (*ch. 4.3*). Toutefois et contrairement à ce que peut laisser penser une certaine « panique morale », ce type de relation ne concerne qu'une minorité de jeunes filles et la majorité

d'entre elles tente de trouver sa place sans rupture radicale avec les contraintes que leur impose la culture mahoraise (*ch 4.3*).

L'approche des rapports sociaux de sexe révèle une profonde inégalité entre les sexes, dans laquelle le fait que les femmes soient propriétaires de leurs maisons ne compense pas les multiples injonctions auxquelles elles sont contraintes. Le multipartenariat (sériel ou concomitant) est fréquent et les échanges économico-sexuels sont présents dans pratiquement tous les échanges sociaux entre hommes et femmes. Il s'agit la plupart du temps de dons et de contre-dons organisés selon une symbolique de « complémentarité » entre les sexes (maison contre virginité, argent contre entretien domestique et hébergement, compensation contre viol, remboursement de la dot contre liberté, etc…)
Ces échanges économico-sexuels sont particulièrement codifiés et leur monétarisation, si elle peut être parfois ostentatoire comme dans le grand mariage, n'est pas identifiée comme telle par les mahorais. Pour les femmes, un homme paie et c'est son rôle ; pour les hommes, être servis (et hébergés) par les femmes va de soi puisqu'ils paient. On rencontre ici les modalités d'échanges économico-sexuels à l'œuvre dans toutes les cultures selon des modalités variables telles que décrites par l'anthropologue Paola Tabet (*ch 4.4*).

Dans ce contexte la question de la prostitution de rue ne semble pas centrale à Mayotte même, ce d'autant moins que Madagascar est un lieu de consommation sexuelle facilement accessible pour une partie non négligeable des hommes vivant à Mayotte.
Une cinquantaine de travailleuses du sexe officient sur la voie publique et par ailleurs les bars et boîtes de nuit sont des lieux de rencontre pour des relations sexuelles contre compensation. Les formes d'échanges économico-sexuels sont diffuses dans l'ensemble de la société mahoraise : prostitution de rue, tourisme pour le sexe à Madagascar,

et peut-être à Anjouan, échanges économico-sexuels dans les lieux commerciaux, prostitution de « quartier », rencontres via internet, rencontres extra-conjugales, unions « d'attente » ou mariage « temporaire », mariage (dot et polygamie) (*ch. 5*).

Une typologie des échanges économico-sexuels nous montre que le multipartenariat (sériel ou concomitant) est transversal dans les relations hommes femmes à Mayotte, et qu'il n'est pas identifié comme tel ; la fidélité demeure une norme forte et les individus doivent en faire la preuve. C'est cette contradiction qui est l'un des facteurs de risques en matière de transmission des IST et du VIH. Par ailleurs, les femmes étant souvent dépendantes des ressources de leur partenaire (que ce soit dans les relations sexuelles transactionnelles ou dans les unions légitimes), leur marge de négociation s'en trouve réduite. Enfin, les relations sexuelles entre hommes sont tenues secrètes, et la plupart des hommes (HSH) ont une vie sociale hétérosexuelle, ce qui accroît les risques de transmission des IST et du VIH dans le groupe des HSH comme en population générale (*ch. 5.2*).

- Facteurs de risque VIH et IST

Les facteurs de risques culturels et sociaux doivent être envisagés en corrélation avec les facteurs politiques, économiques et environnementaux. L'ensemble des indicateurs de santé à Mayotte montre que les populations les plus pauvres sont particulièrement exposées à de nombreux risques sanitaires, situation caractéristique des pays pauvres. Par ailleurs, le sort réservé aux Étrangers notamment à ceux qui sont en situation irrégulière peut être un facteur supplémentaire de leur vulnérabilité face à l'épidémie à VIH (*ch. 2.3 & 3.3. & 5.2*)
Les facteurs de risques résident dans l'obligation de secret qui entoure le multipartenariat et l'absence de prise de conscience de la fréquence des échanges économico-sexuels qui révèlent des rapports sociaux de sexe asymétriques. Cette asymétrie présuppose soit la fidélité des femmes, soit la nécessité économique pour elles d'être multipartenaires sans pouvoir le révéler (*ch. 4.4 & 5.2*). Ces facteurs de risques concernent la majorité des individus de plus de 15 ans, soit au moins 100 000 personnes à Mayotte. Les catégories les plus susceptibles de pratiquer les échanges économico-sexuels associés au multipartenariat seraient d'une part les hommes les plus riches : métropolitains et mahorais, et d'autre part les femmes les plus pauvres : étrangères sans titre de séjour et jeunes femmes sans emploi (et éventuellement avec enfant) ou sans bourse pour la scolarité, ou encore les femmes divorcées ou séparées (entre deux mariages). (*ch. 5.2*).
En ce qui concerne plus particulièrement les espaces de consommation sexuelle (rue, bars et boîtes de nuit), il importe d'apporter des réponses pragmatiques à savoir la mise à disposition de matériel et de messages de prévention sur des sites ciblés. En ce qui concerne la prévention « généraliste », il serait souhaitable de travailler sur les tabous que représentent le multipartenariat et l'homosexualité à travers des campagnes de prévention et des actions de proximité adaptées. Les associations locales ont amorcé ces réponses et elles devraient être encouragées et soutenues (*ch. 4.3 & 5.2*).

- VIH/sida, hépatites et IST, quelles réponses pour Mayotte ?

Le CHM (en particulier le CDAG/ Jacaranda) reste la référence principale pour les questions de VIH, hépatites et IST, et les associations comme les usagers reconnaissent la qualité des soins dispensés. Toutefois, les conditions de travail des professionnels qui y exercent sont difficiles, faisant craindre une situation de *burn out* mal dissimulée par le *turn over* des personnels soignants (en particulier lié au fait que le suivi des files actives VIH et hépatite sont réalisées par le CDAG) (*ch. 6.2*).

En ce qui concerne la réponse dans son ensemble (prévention et prise en charge), elle donne l'impression d'être structurellement limitée d'une part par une séparation nette entre prévention et prise en charge médicale, d'autre part par la limitation de l'accompagnement socio-médical, et enfin par des conflits dont certains parlent à demi-mots, que d'autres éludent et que d'autres encore dénient (*ch.6*). On note des carences dommageables à la lutte contre le VIH et les IST : données épidémiologiques en cours d'harmonisation, peu d'associations spécifiques soutenues, pas de TRODS, peu de visibilité des préservatifs, pas de service dédié à la prise en charge médicale et psycho sociale.
L'on pourrait parler d'un modèle initial historiquement articulé sur deux entités qui ne communiquent pas ensemble (le COTES/IREPS et le CDAG/CHM), dissociant de fait la prévention et le soin. L'IREPS, qui avait pour mission la coordination des acteurs, se trouve symboliquement loin de l'épidémie et des problématiques de la santé sexuelle et reproductive n'ayant de contact ni avec les soignants ni avec les personnes concernées et le CHM, où le CDAG reçoit la file active des PVVIH en suivi, n'a ni les moyens ni la formation pour la prévention primaire. Dans les deux structures, le manque de personnel associé au *turn over* ne permettent pas de penser une réponse cohérente à long terme. La création du REVIST adossé à l'hôpital ne semble pas apporter les améliorations escomptées, et les quelques associations mobilisées ou mobilisables disposent de moyens et de formations insuffisantes (*ch. 6.3*).

Chacun appelle de ses vœux une amélioration de la réponse, mais sauf exception clairement exprimée par ceux ou celles qui sont en contact avec l'épidémie, la plupart des acteurs ne considèrent pas la santé sexuelle et reproductive comme une priorité comparativement aux autres problèmes et défis sociaux, politiques et de santé auxquels l'île est confrontée.

L'invisibilité de Mayotte à l'échelle régionale, fait écho à l'invisibilité de la question du VIH sur l'île. La COI (Commission de l'océan Indien) ne reconnait pas Mayotte, pour des raisons politiques. De ce fait les acteurs de Mayotte ne sont pas invités officiellement aux colloques VIH / Océan Indien, et ils y sont représentés par la Réunion. Ces rencontres représentent des évènements importants pour tous les acteurs de la lutte contre le sida de la région. Comment dès lors, affirmer une politique volontariste de lutte contre le VIH quand symboliquement on n'a pas d'existence ? L'histoire du VIH à Mayotte fait écho à la place de l'île dans la sous région. Par ailleurs son accession récente au statut de département peut probablement expliquer le fait que les procédures d'application des politiques publiques soient incertaines. Il en résulte des carences dommageables à la lutte contre le VIH et les IST (*ch. 6.3*).

Il est possible que ces difficultés s'aplanissent une fois la départementalisation « entérinée ». Toutefois, dans un contexte de pauvreté économique et de précarité sanitaire pour une grande partie de la population, les moyens, humains et de formation, alloués à une réponse concertée face à l'épidémie à VIH et autres IST doivent être renforcés et pilotés par l'ARS, pour améliorer la santé sexuelle et reproductive.

Les indésirables :

Analyse des relations entre travailleur-se-s du sexe et riverain-e-s

Par Krystel Odobet - Sociologue

Juin 2013

« Nous autres. Toujours nous, les bienheureux, les gras, les bien chauffés. C'est encore de nous qu'il s'agit, nous les travailleurs, les contribuables, les citoyens. Les vrais. C'est de notre tolérance qu'il s'agit. De notre tolérance à la souffrance des autres. [...] C'est de notre regard qu'il s'agit. Ce sont nos yeux qu'il faut protéger, nos sensibilités qu'il importe de ménager, notre culpabilité qu'il faut doser. »
Patrick Declerck, *Le sang nouveau est arrivé*

Dans le cadre de ma seconde année de Master Genre, Egalité et Politiques Sociales à l'Université de Toulouse II-Le Mirail, j'ai eu l'opportunité d'intégrer à nouveau, pendant dix-huit semaines, l'équipe de Grisélidis. Mon objectif au cours de ce stage était d'étudier les conflits qui surgissent parfois entre les travailleur-se-s du sexe et les habitant-e-s des lieux où elles/ils exercent leur activité. Ces conflits ne sont pas spécifiques à l'agglomération toulousaine : au début des années deux mille, l'arrivée importante de travailleur-se-s du sexe migrant-e-s, originaires d'Afrique Subsaharienne ou d'Europe de l'Est, est venue bouleverser le quotidien des rues françaises, et parfois provoquer la colère des habitant-e-s.[17] A Toulouse, les médias locaux, en particulier le quotidien *La Dépêche*, se font régulièrement l'écho de leurs protestations, Cette situation représente un enjeu important, à propos duquel Grisélidis ne manque pas d'être sollicitée par ses partenaires institutionnels. Dans le cadre de sa mission de lutte contre les violences, l'association met en effet en place des actions de médiation pour tenter d'apaiser ces tensions : ma recherche avait donc pour but d'analyser, grâce à une méthodologie d'enquête qualitative (observation participante, recherche documentaire...) leurs causes et leur impact.

17 DANET J. et V. GUIENNE *(dir.), Action publique et prostitution,* Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2004, 174 p.

Cadre théorique

Genre et espace public : un peu d'histoire :

C'est en remontant au XIXème siècle que l'on peut comprendre comment l'espace public a été construit comme un territoire masculin. A cette époque, se développe la théorie de la « séparation des sphères », selon laquelle hommes et femmes sont par essence différent-e-s.[18] La société s'organise alors en fonction de ce principe de division des rôles et des tâches, ce qui se traduit par une division des espaces : les hommes, effectuant le travail salarié, trouvent leur place dans la ville productrice ; tandis que les femmes, chargées d'assurer le travail domestique, sont maintenues dans l'espace résidentiel.[19] Bien que ces deux mondes ne soient pas hermétiques, les interdictions qui pèsent sur les femmes sont malgré tout nombreuses : elles sont implicitement ou légalement exclues des cafés et de tous les endroits liés à la finance, la culture, l'enseignement, les sports ou l'armée. La sanction des mœurs est forte : les femmes sont invitées à sortir accompagnées, et à se faire le plus discrètes possible, sous peine de passer pour... des prostituées.[20] De plus, il est très mal vu pour elles de voyager seules, ou de se trouver seules dans la rue passée une certaine heure - là encore plane le soupçon de la prostitution. Si la Première Guerre Mondiale leur permet pour la première fois d'accéder en masse au travail salarié ; à la fin du conflit, leur rôle traditionnel est à nouveau valorisé : on met en avant le modèle de la « reine du foyer » et les politiques natalistes incitent les travailleuses à regagner leur domicile. Ces politiques s'accentuent après la Seconde Guerre Mondiale, mais les difficultés économiques conduisent de plus en plus les femmes à chercher un emploi et, de ce fait, à investir l'espace public.

18 PERROT M.*, « Femmes dans la cité », in Les femmes ou les silences de l'histoire,* Malesherbes, Flammarion, 1998, p. 211-294
19 COUTRAS J., *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Armand Colin, 1996
20 *Ibid.*

Celui-ci demeure malgré tout, aujourd'hui encore, un lieu de violences sexistes : c'est ce que démontrent notamment les chiffres de l'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France. Ainsi au cours des douze mois précédant l'enquête, publiée en 2003, 18, 8% des femmes interrogées y ont été victimes d'une agression, verbale ou physique. Pour les auteures de l'étude, ces atteintes constituent une « entrave importante à la mobilité et à l'appropriation de l'espace public », qui limite la liberté de mouvement des femmes.[21] Tout cela contribue à entretenir un climat d'angoisse : la sociologue Marylène Lieber parle alors de « peur sexuée », un sentiment transversal à l'ensemble du groupe des femmes, qui se nourrit de préjugés sexistes.[22] Ainsi, il est communément admis que les femmes sont par nature plus vulnérables lorsqu'elles fréquentent l'espace public et doivent donc « prendre des précautions. » De la même manière, la majorité des femmes jugent important de donner d'elles l'image de « femmes respectables » lorsqu'elles fréquentent l'espace public. Cela signifie notamment ne pas regarder les hommes, ne pas donner de « signes d'ouverture », et surtout ne pas « provoquer », en évitant de porter des jupes courtes ou des talons, de paraître trop désirables et trop féminines... ou trop masculines.[23] La responsabilité des éventuelles violences repose donc sur les victimes. [24]

Combattantes des rues :

Lorsque l'on a à l'esprit le caractère éminemment masculin et hétérosexiste de l'espace public, on comprend mieux pourquoi Ti-Grace Atkinson décrit les travailleuses du sexe comme étant « les seules combattantes des rues que nous ayons. »[25] En effet, c'est non seulement parce qu'elles proposent explicitement des services sexuels tarifés, mais aussi parce qu'elles occupent des lieux qui leur sont traditionnellement interdits, que leur comportement est considéré comme subversif et sanctionné. Comme le notent Milena Chiementi et Agi Földhàzi, « le travail du sexe symbolise la transgression de ce qui est symboliquement inadmissible et illégitime, notamment pour les femmes : autonomie financière, mobilité géographique, usage nocturne des espaces publics, ou encore prise de risque physique. Ainsi, la géographie urbaine de la sexualité recouvre aussi des enjeux liés à la construction de genre. »[26]

De fait, dans l'imaginaire collectif, « être dehors seule la nuit, dans des rues sombres, vêtue comme pour attirer le désir des hommes » fait partie des caractéristiques associées au « déshonneur de la pute. » [27] On l'a vu, le stigmate de putain est d'ailleurs depuis longtemps employé pour dissuader les femmes de prendre possession de l'espace public : si elles sortent seules (*i.e :* sans homme), la nuit, elles prennent le risque d'être étiquetée "pute." D'un point de vue patriarcal, en se comportant de la sorte, les femmes prostituées prennent un risque, et sont donc considérées comme responsables des violences qu'elles peuvent subir. C'est ce que l'on constate notamment lorsque des travailleur-se-s du sexe cherchent à joindre le 17 suite à une agression : « les policiers prennent rarement en compte leur appel : soit ils ne prennent pas la peine de se déplacer, soit ils mettent beaucoup de temps et arrivent trop tard. C'est également lors de cet appel qu'*elles s'entendent dire, en réponse à ces violences, qu'elles 'feraient mieux de rentrer chez elles.'* »[28]

« Sous leurs fenêtres » : le travail du sexe de rue

Si « la rue reste, en France, la première référence quand il s'agit de services sexuels », la vente de ceux-ci s'effectue

21 JASPARD M. et al.; *Les violences envers les femmes en France: une enquête nationale,* La documentation française, Paris, 2003

22 LIEBER M., *Genre, violences et espaces publics : la vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2008

23 *Ibid.*

24 WESELY J. et E. GAARDER, « The gendered "nature" of the urban outdoors: women negociating fear of violence », in *Gender & Society*, Vol 18, n°5, Octobre 2004, p. 645-663

25 PHETERSON G., *Le prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan, 2001, 211 p.

26 CHIMIENTI M. et A. FÔLDHAZI, « Géographies du marché du sexe : entre dynamiques urbaines, économiques et politiques », in *Sociétés,* Vol. 1, n° 99, 2008, p. 79-99

27 PHETERSON G., Op. Cit.

28 Grisélidis, rapport d'activité 2011, p.141, mes italiques

de plus en plus souvent dans des lieux fermés, parfois commerciaux, notamment grâce à l'apparition des nouvelles technologies (téléphone, Minitel, puis Internet.)[29] Les pans les plus consensuels, « acceptables voire même à la mode » du travail sexuel (sex-shops, magasins de lingerie, bars à hôtesses, salons de massage, etc.) peuvent se situer jusque dans les centre-villes, et continuer à s'établir dans les quartiers traditionnels de la prostitution, mais celle-ci, lorsqu'elle s'exerce dans la rue, est stigmatisée Comme le fait remarquer Antoine Rigalleau, « la prostitution a suivi les évolutions de la ville. »[29] Le développement des centres d'affaires et commerciaux contribue à rendre les personnes prostituées indésirables[30] de même que les projets de réaménagement du territoire,[31] le processus de gentrification à l'oeuvre dans de nombreuses villes françaises[32] ou encore la tenue d'événements touristiques ou culturels.[33] Il faut évidemment ajouter à ces facteurs la pression des riverain-e-s, relayées par les médias qui, dés la fin des années quatre-vingt-dix, ont annoncé de manière sensationnaliste l'arrivée sur le territoire français « d'esclaves sexuelles » aux mains de « réseaux de proxénétisme étrangers » : ce faisant, comme le souligne Corinne Monnet, ils se sont « empar[és] de cette question pour amplement la construire. »[34]

Problématique :

Mon objectif ici est donc double. D'une part, je me propose de dresser **un état des lieux de la situation sur le territoire toulousain.** Il s'agit pour moi de localiser les zones de tensions, et de mettre à jour les origines de ces conflits, les mesures prises par les différents acteurs en présence, ainsi que leurs conséquences concrètes sur le travail du sexe et les personnes qui l'exercent.

D'autre part, j'entends proposer, à partir de ces données, une analyse démontrant **l'impact des rapports sociaux de genre, de classe, de race** et de leurs imbrications sur la façon dont ces conflits sont présentés et pris en charge par les acteurs/rices concerné-e-s : cela sera l'occasion de mettre en évidence **les luttes de pouvoir qui parcourent l'espace public**, et d'interroger la légitimité à occuper cet espace accordée aux un-e-s et aux autres dans nos sociétés inégalitaires.

Hypothèses :

- La prostitution, quand elle s'exerce à proximité de lieux d'habitation, de commerces ou d'affaires, provoque des situations qui sont préjudiciables, tant aux riverain-e-s qu'aux travailleur-se-s du sexe.

- La visibilité extrême sur les plans médiatique et politique de ces rapports conflictuels masque les autres formes de relations qui se tissent parfois entre personnes prostituées et riverain-e-s.

- Les dispositifs mis en place pour résoudre ces conflits laissent de côté la parole et l'expertise des travailleur-se-s du sexe.

- Les tensions que suscite la présence des travailleur-se-s du sexe sont une manifestation symptomatique d'un problème plus vaste : la place des populations construites comme indésirables dans l'espace public urbain.

La pratique de la prostitution à Toulouse : territoires, pratiques et enjeux

« C'est mon métier d'être là » : la rue comme lieu de travail

Comme le note Catherine Deschamps, le travail du sexe est une activité qui se fait voir et entendre, et dont la rue est le

29 DESCHAMPS C., *Le sexe et l'argent des trottoirs,* Hachette Littératures, 2006, 231 p. , p.65

30 SECHET R., *op. cit.*

31 PRYEN S., *Stigmate et métier : une approche sociologique de la prostitution de rue*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 1999, 231 p.

32 LAFILLE A., *L'association Cabiria,* Mémoire de Master 2 Genre et Politiques Sociales, Université Toulouse II Le Mirail, 2008, 57 p.

33 MONNET C., « Répression et prostitution », Rapport d'activité 2003, Cabiria, Le Dragon Lune, p. 78-89

34 MONNET C., « Trafic de femmes : crime organisé ou organisation de la répression ? », Rapport d'activité 2005, Cabiria, Le Dragon Lune, 2006

« théâtre. »[35] C'est en occupant ce lieu que les personnes prostituées sont visibles, or leur visibilité est une « vitrine commerciale »[36] indispensable pour se faire connaître des potentiels clients, attirer leur attention et susciter leur intérêt, par des jeux de regards, des vêtements ajustés, une certaine démarche... Comme l'a expliqué un jour une usagère de l'association à un riverain qui lui demandait la raison de sa présence dans la rue : « C'est mon métier d'être là ! » L'expression « faire le trottoir » prend alors tout son sens : attendre et séduire les clients en se tenant sur le bord de la route constitue une part importante de leur activité. Pour celles et ceux qui ne possèdent pas d'appartement dans lequel travailler, c'est parfois aussi dans la rue ou dans des espace semi-publics que prend place la prestation sexuelle en elle-même.

« Prostitution = nuisances »[37] ou le point de vue des riverain-e-s :

Tous les territoires toulousains sur lesquels s'exerce la prostitution semblent susceptibles d'être concernés, à un moment ou un autre, par des conflits entre les travailleur-se-s du sexe et certain-e-s habitant-e-s. Les plaintes des riverain-e-s prennent différentes formes. Lorsqu'elles/ils s'adressent directement aux personnes prostituées, elles/ils le font souvent par la violence : il ne s'agit pas tant pour elles/eux de discuter que de menacer, voire de blesser. Les cahiers des agressions de l'association relatent un certain nombre d'incidents d'une plus ou moins grande gravité mettant en scène des riverain-e-s :

> « En 2010, les habitant-e-s d'une résidence située dans le quartier des Ponts-Jumeaux harcèlent les personnes travaillant à proximité : elles/ils les insultent, les prennent en photo, les menacent de mort, et leur jettent des pierres – à la même époque, plus loin dans le quartier, d'autres utilisent des tomates et des œufs en guise de projectiles. En 2011, un homme habillé en tenue de commando descend de son immeuble pour jeter une bassine de lessive sur des travailleur-se-s du sexe ; la même année un riverain menace une femme de « l'arroser d'essence et de la brûler ensuite », un autre agresse deux jeunes filles installées en face de chez lui, et les personnes qui travaillent le long du Boulevard de Suisse rapportent avoir subi des jets de bouteille en verre. L'année suivante, un homme à vélo tente d'agresser une travailleuse du sexe avec un cadenas : quand des personnes s'interposent, il se calme et explique être à bout, parce qu'il a trouvé son enfant en train de jouer avec un préservatif... »

A ces expressions de colère s'ajoutent les récriminations adressées directement aux autorités : il peut s'agir d'appels ou de courriers destinés à la police, la mairie et/ou la préfecture. Parfois, ces actions isolées finissent par donner lieu à une prise de conscience entraînant une mobilisation collective, qui peut réunir des habitant-e-s d'un même immeuble ou d'un même secteur. Lorsque les critiques s'étendent à un quartier tout entier, se sont souvent les associations de riverain-e-s qui s'en font les portes-parole : à Toulouse, la situation des Ponts-Jumeaux est en cela emblématique, car c'est ici que se concentrent depuis plusieurs années les tensions les plus importantes. Les habitant-e-s ont là aussi commencé par envoyer des lettres au Maire, avant d'agir ensemble par le biais de leur comité de quartier : elles/ils ont adressé à l'ensemble des autorités compétentes des courriers, des plaintes et des pétitions, mais ont également organisé plusieurs manifestations, largement visibilisées

35 DESCHAMPS C., *Le sexe et l'argent des trottoirs,* Hachette Littératures, 2006, 231 p.

36 SCHNEE G., *La prostitution de rue à Rennes, de la revendication riveraine à l'action publique locale : les habitants du quartier Saint-Hélier et leurs élus, 2001-2006*, Mémoire de Master 1 Urbanisme et Territoires, Institut d'Urbanisme de Paris, 2007, 66 p.

37 Texte écrit sur l'une des banderoles déployées par des riverain-e-s lors d'une manifestation organisée au Boulevard de Suisse en septembre 2012 (Source : La Dépêche)

dans *La Dépêche*. En-dehors des Ponts-Jumeaux, les principales zones de conflits identifiées par l'association ces trois dernières années sont les quartiers du Béarnais, des Chalets, des Amidonniers, ainsi que certaines rues du quartier de la gare.

Les raisons de ces tensions sont assez facilement identifiables à la lecture des articles de la presse locale : ce sont avant tout des atteintes à la décence, ainsi qu'à la salubrité et à la sécurité publiques qui sont dénoncées. J'ai eu l'occasion d'entendre les mêmes reproches lors de la réunion organisée par le comité de quartier des Ponts-Jumeaux : évoquant les « désastres, la gêne, les délits » causés selon elles/eux par la prostitution, elles/ils sont revenu-e-s sur les principales « nuisances » constatées, à savoir « déjections, tapage nocturne, atteintes à la pudeur, agressions... » Certain-e-s décrivaient « des invectives, des piaillements, des crissements de pneu » et déploraient la présence quotidienne de préservatifs par terre « là où jouent [leurs] enfants et petits-enfants. » L'exposition des enfants à la prostitution est d'ailleurs un thème récurrent, qui revient dans la plupart des interviews de riverain-e-s mécontent-e-s. A ces problèmes, elles/ils proposent une solution définitive : « la prostitution doit disparaître » rappelait ainsi le président du comité à la tribune.

La gestion des tensions au niveau local : quels acteurs pour quelles méthodes...

Comme on vient de le voir, si les travailleur-se-s du sexe ne sont pas envisagé-e-s a priori par les riverain-e-s comme des interlocuteur/rices possibles, c'est en revanche le cas des pouvoirs publics. Raymond Sèchet souligne d'ailleurs qu'il existe une « convergence d'intérêt entre les résidents et les acteurs politiques. »[38] A Toulouse, des aménagements du territoire et du mobilier urbain ont ainsi été envisagés, qui ont pour but soit de décourager les travailleur-se-s du sexe d'exercer leur activité dans les quartiers où leur présence pose problème, soit d'atténuer les nuisances identifiées comme étant liées à cette même activité. Ainsi, dans certains immeubles, des caméras ont été installées, des grilles ou des interphones limitant les allées et venues ont été posés, des parkings intérieurs ont été fermés par des portails et dans d'autres, extérieurs, l'éclairage a été renforcé. Cela fait dire à une travailleuse du sexe d'un certain âge : « Maintenant il y a des digicodes partout, donc c'est plus dur de travailler dans des endroits discrets. » A cela s'ajoute la décision de la Mairie d'intensifier les passages de ses services de nettoyage dans les secteurs concernés qui, elle, vise à éliminer au mieux les déchets attribués à la présence des travailleur-se-s du sexe.

Une autre mesure a également été choisie par les autorités : celle du harcèlement policier. Les forces de l'ordre peuvent, par exemple, agiter la menace d'une arrestation pour racolage, ou arrêter les travailleur-se-s du sexe pour d'autres infractions. Une situation souvent décrite dans les cahiers des agressions :

> « En février 2010, des femmes qui font leurs passes dans un parking près du canal racontent à l'équipe que les policiers ont voulu les arrêter avant de renoncer, en leur expliquant qu'elles n'ont plus le droit de travailler ici car les riverain-e-s se sont plaints par courrier. En juillet, toujours le long du canal, cinq femmes sont interpellées en réaction à des plaintes de riverain-e-s, qui ont appelé la police à plusieurs reprises : deux d'entre elles sont poursuivies pour exhibition sexuelle, les trois autres écopent d'un rappel à la loi. En septembre 2011, suite à une plainte contre X déposée par les riverain-e-s et à un article sur le sujet publié dans La Dépêche, la police contrôle l'identité de travailleuses du sexe qui exercent le long du Boulevard de Suisse : elles sont arrêtées, conduites au commissariat et prises en photo. En mars 2013, une femme et son client sont

38 SECHET R., *Op. cit.*

> arrêtés et placés en garde-à-vue pour exhibitionnisme : ils ont été interpellés pendant la passe qui se déroulait dans une voiture, Boulevard de Suisse. » Cahier des agressions (mes notes)

Les policier-e-s peuvent aussi procéder à des contrôles d'identité, contrôles particulièrement dangereux pour les personnes en situation irrégulière. Il s'agit pour elles/eux d'inciter les travailleur-se-s du sexe à quitter les rues où les tensions avec les riverain-e-s sont les plus fortes, en procédant à un harcèlement quotidien qui a pour but non seulement de les effrayer, mais également de faire peur à leurs clients. Ainsi, si les contrôles, les avertissements, les propos dissuasifs du type « bouge ! » ou « rentrez chez vous, vous n'avez pas le droit de travailler là » *(sic)* et les invitations plus ou moins musclées à quitter les lieux sont directement destinés aux personnes prostituées, le stationnement des voitures de police, lui, vise plutôt à être visible des potentiels acheteurs de services sexuels : leur simple présence décourage les clients, qui craignent une arrestation, ceci d'autant plus que les agent-e-s viennent parfois contrôler les identités des protagonistes pendant les passes, et arrêtent les voitures pour procéder à des alcootests ou vérifier les papiers des véhicules - ce sont ces techniques qui sont utilisées régulièrement au Boulevard de Suisse. Au cours de mon stage, la présence policière sur cette voie s'est accentuée : trois à quatre voitures de police effectuaient des rondes du début de soirée jusqu'à minuit, stationnant à quelques mètres des travailleuses du sexe, avec les girophares allumés et des agent-e-s en gilet fluo qui arpentaient les trottoirs. Cette action, présentée comme une tentative de « médiation », se veut une alternative à des méthodes plus répressives comme l'application d'arrêtés municipaux. Elle a néanmoins un impact négatif sur le quotidien des travailleur-se-s du sexe.

Quelles conséquences sur la vie des travailleur-se-s du sexe ?

De manière générale, les différentes formes de pressions exercées sur les personnes prostituées contribuent à détériorer leurs conditions de travail et à les exposer davantage aux risques de violence. Le fait de rendre moins accessibles les parkings et autres entrées d'immeubles a pour conséquence paradoxale de rendre la prostitution plus visible : une travailleuse du sexe raconte qu'elle voit désormais ses nouvelles collègues faire leurs passes « entre deux voitures » et parle de « toutes ces petites jeunes obligées de travailler dans les coursives »... C'est une expérience vécue par certaines des personnes rencontrées. Ainsi de cette jeune femme travaillant dans un parking qui a récemment été fermé : elle me raconte désormais être obligée d'effectuer ses prestations derrière les voitures, dans une rue sombre et isolée, proche du Boulevard de Suisse. Cela a des conséquences sur leur sécurité. Ainsi, ce policier rencontré au cours d'une tournée, qui nous dit avoir pour mission « d'éclater les groupes (cinq ou six filles, c'est trop, mais une ou deux ça va) » ne semble pas se rendre compte qu'en isolant les travailleur-se-s du sexe de leurs pairs, il les rend plus vulnérable à la violence.

De plus, les évolutions de ces dernières années ont bien montré que ce type de méthodes conduit généralement à pousser les travailleur-se-s du sexe toujours plus loin des villes, dans des espaces isolés où elles sont plus vulnérables aux violences : la présence d'habitations et de passant-e-s est en effet un gage de sécurité, qui dissuade les éventuels agresseurs de passer à l'acte et permet aux victimes d'appeler à l'aide. Sans surprise, le fait que certains services de police multiplient les actions répressives ou à tout le moins dissuasives envers les travailleur-se-s du sexe entraîne aussi une dégradation de la qualité de leurs relations avec ces dernier-e-s. Si elles sont particulièrement exposées aux agressions en raison de la stigmatisation dont elles font l'objet, les personnes prostituées hésitent malgré tout souvent à se tourner vers les forces de l'ordre en cas d'agression. Ce n'est guère étonnant puisqu'à leurs yeux la police, censée dans ce cas les protéger, est également celle qui, chaque soir, leur demande de quitter les lieux ou les menace de poursuites... Enfin, la volonté des autorités d'éloigner les clients entraîne nécessairement une baisse de revenus pour les travailleur-se-s du sexe, accentuant ainsi les difficultés d'une population déjà très largement précaire.

Des obstacles structurels à la résolution des conflits :

La loi comme principal obstacle

Si les lois qui condamnent le proxénétisme sont présentées comme un élément essentiel de la politique abolitionniste de la France, permettant de protéger les « victimes » de la prostitution, elles ont en réalité des conséquences néfastes pour les travailleur-se-s du sexe. L'article 225-10 du Code Pénal interdit ainsi à quiconque de mettre à disposition d'une personne un local, un emplacement ou un véhicule en sachant qu'elle s'y livrera à la prostitution. Concrètement, cela signifie que les personnes prostituées n'ont légalement pas le droit de travailler dans un appartement, une chambre ou un commerce, puisque celle/celui qui leur a vendu, loué ou prêté cet espace pourrait être poursuivi-e pour proxénétisme. Johanne Vernier résume cette situation en soulignant que « l'acte sexuel rémunéré est, dans une certaine mesure, exclu de l'espace privé et refoulé dans l'espace public par la loi pénale » :[39] la rue et les lieux ouverts (parkings, entrées d'immeubles, etc.) deviennent en effet les seuls endroits que les personnes prostituées peuvent en partie investir.

Le délit de racolage, instrument de contrôle raciste et sexiste :

S'il est en passe d'être abrogé, le délit de racolage a constitué un outil très utile aux forces de l'ordre pour tenter de répondre aux plaintes des riverain-e-s. Mais le plus intéressant est l'analyse des motifs qui conduisent ces policier-e-s à avoir recours au délit de racolage, que ce soit pour sanctionner ou dissuader. A chaque fois, c'est en effet la tenue portée par la personne qui est incriminée. L'an dernier, une femme m'avait expliqué que la police obligeait les travailleuses du sexe à « porter des collants sous leurs jupes ou leurs robes courtes », en menaçant de les arrêter pour racolage si elles ne respectaient pas cette règle. Les cahiers des agressions contiennent d'autres anecdotes similaires : une travailleuse du sexe à qui on demande de ne plus porter de « minijupes et de décolletés » sous peine de l'amener devant le tribunal pour racolage, une autre que l'on arrête pour une « minijupe trop courte », des remarques lancées à celles qui exercent le long du Boulevard de Suisse comme « ta jupe est trop courte, baisse-là ».... Une jeune femme qui travaille de jour m'a également expliqué qu'elle venait « habillée normalement, en pantalons » car les policier-e-s ne veulent pas que celles qui travaillent en journée portent des vêtements trop courts, en raison de la présence d'enfants et de familles qui circulent dans les rues. On constate alors toute la dimension misogyne du délit de racolage. Celui-ci est défini comme « le fait, par tout moyen, y compris par une attitude même passive, de procéder publiquement au racolage d'autrui. » Or, c'est visiblement lorsque une femme est habillée de manière socialement considérée comme désirable (aux yeux des hommes) et se trouve seule dans la rue, qu'elle peut être accusée de l'avoir commis : à ma connaissance, la police ne fait pas usage de ce délit avec les hommes prostitués, à moins que ceux-ci n'aient une apparence vestimentaire féminine. A travers le racolage, le stigmate de putain est donc inscrit dans la loi.[40] Il vient rappeler à la classe des femmes quels sont les attitudes et les comportements susceptibles de les conduire à être elles-mêmes marquées de ce stigmate. Plus encore, c'est un outil à la fois sexiste *et* raciste de contrôle de leurs corps, puisqu'il permet à la police d'imposer à certaines d'entre elles des normes vestimentaires et de restreindre leurs déplacements dans l'espace, lorsqu'il est employé comme une menace pour les faire quitter un quartier, ou comme un prétexte pour arrêter et expulser celles qui ne possèdent pas de papiers en règle. L'usage de cet outil pour répondre aux protestations des riverain-e-s illustre combien, dans notre société, garantir une prétendue « sécurité publique » revient avant tout à assurer le maintien d'un système inégalitaire, basé sur la domination des femmes par les hommes, des personnes racisées par les blanc-he-s, et des précaires par les classes dominantes.

39 VERNIER J., « La répression de la prostitution à la conquête de nouveaux espaces », in *Archives de politique criminelle,* Vol. 1, n° 32, 2010, p. 75-92

40 LAFILLE A., *Op. cit.*

« Esclaves » contre « Citoyen-ne-s » : le poids du discours abolitionniste

La posture abolitionniste de la France a contribué à façonner les représentations des individu-e-s relatives à la prostitution : comme l'écrit Véronique Guienne, « traite et victimes font partie de notre prêt-à-penser, sans plus de vérification. »[41] C'est encore aujourd'hui cette vision de la prostitution qui vient justifier le mode d'intervention mis en place par les pouvoirs publics: la présence des forces de l'ordre paraît en effet nécessaire, puisqu'il s'agit a priori de mettre un terme à un trafic d'êtres humains, voire à d'autres comportements illicites que l'on associe spontanément à la prostitution, comme la vente et la consommation de produits stupéfiants. De plus, il paraît approprié d'empêcher les personnes prostituées d'exercer leur activité, étant donné qu'elles ne le font pas par choix. Dans une telle perspective, « la seule action publique légitime n'est pas de faire que cette activité soit moins gênante, mais qu'elle n'existe plus. »[42]

La théorie abolitionniste a également un autre effet : elle conduit à réifier les travailleur-se-s du sexe et, de ce fait, à nier leur capacité à réfléchir et à s'exprimer sur leur situation. Comme le constate Gabrielle Schnee « le discours riverain vise à refuser aux personnes prostituées le statut d'interlocuteur. Victimes aux mains des réseaux ou illégitimes occupantes de l'espace, ces femmes ne sont jamais leurs égales. »[42] Quel poids accorder en effet aux propos d'une jeune personne qui parle à peine la langue française et agit sous la contrainte d'un tiers ? Elle sera toujours soupçonnée de ne pas parler en son nom, ou de ne pas savoir ce qu'elle dit. Les travailleuses du sexe voient donc leur parole confisquée « parce qu' inentendable, parce que jugée fausse, qu'elle soit perçue comme dictée par le vice, un proxénète, ou par la misère la plus sordide. »[43] Pour que ce mythe fonctionne, il implique de discréditer tout discours venant le remettre en question : ainsi, évoquant une manifestation qui s'est tenue à l'automne 2012 pour dénoncer le projet de loi de pénalisation des clients, le président du Comité de Quartier des Ponts-Jumeaux s'exclame : « les *soi-disant* professionnelles, elles ont fait une manif' à Saint-Michel, elles étaient *cinq*, et *c'était pas les mêmes qu'ici* ! » Quand des voix divergentes s'élèvent, il importe de remettre en cause leur légitimité tout autant que leur véracité, car elles risqueraient de dévoiler l'hypocrisie de mesures prises au nom d'une population qu'elles contribuent en réalité à marginaliser davantage.

Les putes, le SDF et la tomate : une légitimité incontestable des riverain-e-s ?

Au cours de la réunion du comité de quartier des Ponts-Jumeaux, une discussion entre les riverain-e-s présent-e-s dans la salle avait particulièrement retenu mon attention :

> « Un homme qui habite dans une péniche sur le canal se lève et explique que des prostituées utilisent le parking sur le boulevard **** pour faire leurs passes, que lui et d'autres bateliers se sont déjà plaints sans obtenir de réponse satisfaisante. Il revient ensuite sur l'idée d'un jardin potager collectif et fait remarquer qu'il serait possible de planter 'de belles tomates' sur les berges. Une dame assise au fond de la salle ramène alors la conversation à un 'SDF' qui vit non loin de là, dans 'une cabane affreuse', avec une chèvre et des chiens. »

Les méandres de la conversation m'avaient étonnée. Les intervenant-e-s plaçaient sur le même plan, évoquaient sur le même ton froid et désinvolte leurs projets de jardinage et la situation de personnes précaires. Dans les deux cas, ils émettaient des jugements de valeur (ainsi, aux *belles* tomates s'opposaient la cabane *affreuse*) et se sentaient en droit de décider de la place des choses : s'il fallait installer les tomates (*planter*) ; les clochards, eux, devaient être éloignés (*ne pas se mettre là*.) Cette anecdote illustre parfaitement l'impression de légitimité partagée par les riverain-e-s : elle/

41 DANET J. et V GUIENNE *(dir.), op. cit.* , p. 87
42 DANET J. et V GUIENNE *(dir.), op. cit.,* p. 92
43 MONNET C., « Répression et prostitution », Rapport d'activité 2003, Cabiria, Le Dragon Lune, p. 78-89

ils ne se sentent pas seulement propriétaires ou locataires de leur logement, mais également du quartier, comme le montre l'emploi de l'expression « *nos* rues »[43] dans une de leurs publications : le pronom possessif symbolise ici leur sentiment de propriété – sentiment assez fort pour que le président du comité de quartier n'hésite pas à parler des « [riverain-e-s] ultras qui voudraient bien sortir leur revolver », sans que personne dans l'assemblée ne s'en offusque. Il s'agit bien alors de défendre « ses terres. »

Les riverain-e-s vont donc avoir à cœur de prouver qu'elles/ils sont bien légitimes, en insistant par exemple sur l'ancienneté de leur présence, pour mieux décrire la prostitution comme un phénomène intrusif, incontrôlable, qui envahit les lieux. Mais elles/ils vont également mettre en avant les caractéristiques sociales qui les valorisent et tendent à renforcer la validité de leur discours : il s'agit ici de prouver sa respectabilité, de montrer que l'on répond aux normes dominantes pour mieux, en miroir, définir l'Autre comme un élément marginal qui viendrait perturber l'ordre social. On va alors évoquer les « jeunes parents, familles et retraités […] concernés par ce problème de prostitution. »[44] La référence systématique aux enfants joue ici un rôle capital. Ainsi, les habitant-e-s fabriquent, avec l'aide des médias, une dichotomie factice mais qui paraît à première vue indépassable : on aurait d'un côté d'honnêtes familles, françaises, responsables, qui vivent paisiblement là depuis de très longues années ; et de l'autre, des femmes seules, étrangères et sans papières, à la merci de proxénètes, qui investissent l'espace en amenant avec elles le désordre, la saleté, et le crime. Cette construction, qui s'appuie largement sur les représentations véhiculées par la théorie abolitionniste, permet aux habitant-e-s de transformer les travailleur-se-s du sexe en un cancer qui gangrènerait la société « saine » et, par là même, de les en exclure. D'après Gabrielle Schnee, « la stigmatisation de la prostitution permet aux résidents de transformer leurs intérêts propres en intérêts communs.» [43] Cette phrase fait étrangement écho aux paroles d'un employé à la Mairie de Toulouse : « il faut concilier l'intérêt général des riverains avec l'intérêt général.... l'intérêt *un peu particulier* des prostituées. » La prophétie créatrice des riverain-e-s se réalise donc : en affirmant que les travailleur-se-s du sexe ne sont pas membres de notre société, elles/ils parviennent en effet à les en écarter.

Pourtant cette ligne de démarcation infranchissable qu'elles/ils tentent de dessiner ne parvient pas à masquer les multiples nuances qui existent en réalité : comme le note Sibylla Mayer, « ce n'est [...] qu'au prix d'une caricature qu'il devient possible d'opposer de manière binaire le nous des riverains au eux de la prostitution, les honnêtes femmes aux prostituées , le bon au mauvais. »[45] Ainsi, il est important de rappeler que, dans certains quartiers de Toulouse, les personnes prostituées ne se contentent pas de travailler dans la rue : elles louent ou possèdent également un logement, et sont donc des riverain-e-s au même titre que leurs détracteurs. Les nuisances qui leur sont attribuées (le bruit des voitures par exemple) sont parfois le fait de simples passant-e-s sans aucun lien avec le commerce du sexe, voire des riverain-e-s eux-mêmes, comme j'ai pu le constater au cours des tournées de nuit. De la même manière, certain-e-s travailleur-se-s du sexe ne manquent pas de rappeler que parmi les riverains se trouvent également... des clients ! De plus, si les riverain-e-s semblent considérer comme une évidence que l'espace public leur appartient, on peut s'interroger sur cette idée, puisque les travailleur-se-s du sexe sont celles/ceux qui en réalité l'occupent la plupart du temps. D'où cette apostrophe qu'une femme prostituée lance virtuellement aux habitant-e-s de son quartier qui, elles/eux, « passent juste » dans la rue : « vous, vous êtes dans vos beaux appartements, nous où on est là dans le vent, le froid, la pluie et la tempête ! »

Plus largement, la représentation archétypique de « la-prostituée » mise en avant par les riverain-e-s se heurte rapidement à la multiplicité et à la complexité des situations rencontrées sur le terrain, et un petit tour sur les territoires de la prostitution permet de constater que les critiques des habitant-e-s relèvent souvent de l'hyperbole : le nombre de personnes qui se prostituent effectivement dans un lieu donné est très souvent inférieur à celui avancé, et si, de fait,

44 « Prostitution : les habitants du Boulevard de Suisse se révoltent et demandant l'ouverture de maisons closes », *Toulouse Infos*, Juin 2012

45 MAYER S., « Construction sociale de la 'prostitution' et des 'prostituées' par les riverains », in *Déviance et Société,* Vol. 35, n°1, 2001, p. 35- 58

on constate parfois des incivilités de la part de certain-e-s travailleur-se-s du sexe (préservatifs usagers ou paquet de cigarettes jetés sur le trottoir, par exemple), les critiques des riverain-e-s paraissent disproportionnées.

Sexe, classe, race et contrôle des territoires :

Ce sont bien souvent les travailleur-se-s du sexe qui se trouvent dans les situations les plus précaires qui subissent les foudres des riverain-e-s. Les personnes qui racolent et exercent dans la rue sont en majorité des femmes migrantes, qui peuvent très difficilement trouver un travail ou louer un appartement en raison de leur nationalité : elles semblent posséder dans l'ensemble moins de ressources sociales et économiques que certaines de leurs collègues. On peut ici faire un parallèle avec la situation décrite par Johanne Vernier, qui note qu'au XVIIIème siècle, les femmes prostituées visées par la répression royale étaient principalement celles des classes populaires.[46] Aujourd'hui encore, ce sont les moins favorisées des personnes prostituées que l'on réprime et que l'on cherche à éloigner.

Il faut dire que leurs adversaires sont celles/ceux qui détiennent le pouvoir – économique, social, et symbolique. Les rues ou les quartiers dans lesquels les tensions éclatent sont souvent des lieux où les habitant-e-s appartiennent à des milieux favorisés. Leur classe sociale, leur âge, leur nationalité et leur couleur de peau leurs confèrent un statut privilégié dans une société profondément inégalitaire, et elles/ils vont utiliser cette position à leur avantage. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les coins de rue où les policier-e-s concentrent leurs efforts sont ceux où habitent les membres les plus influents des associations de riverain-e-s : un membre des forces de l'ordre parle alors de « points sensibles. » Les riverain-e-s vont par ailleurs s'appuyer sur le droit pour défendre leurs intérêts : pour Antoine Rigalleau, le fait que les riverain-e-s s'organisent en groupe de pressions et fassent appel à la loi renforce bel et bien leur légitimité vis-à-vis des marginaux.[47]

Ces marginaux ne sont pas seulement les travailleur-se-s du sexe. Une élue à la Mairie faisait remarquer que, sur le territoire toulousain, le « problème » rencontré est en effet le même avec les Rroms et les « jeunes avec leurs chiens. » Lorsqu'on analyse les articles de presse parus à l'échelle nationale ces dernières années, on constate en effet que d'autres usages de l'espace sont dénoncés par les riverain-e-s des villes de France. Les personnes prostituées ne sont pas les seules qu'elles/ils aimeraient voir quitter leurs quartiers : il en va de même pour les migrant-e-s, les personnes sans domicile, les usager-e-s de drogues... Les reproches qu'on leur adresse sont les mêmes : elles/eux aussi sont accusé-e-s de causer des nuisances et de mettre ainsi en péril la sécurité, la tranquillité et la propreté des lieux.

« L'espace public n'est pas véritablement l'espace de tout le monde », fait remarquer Antoine Rigalleau.[48] On constate en effet que ce sont les classes supérieures blanches qui détiennent les moyens socio-économiques et politiques nécessaires pour se l'approprier, et qu'elles le font en évinçant celles et ceux qui, au sein de notre société, risqueraient de venir s'opposer à leurs intérêts : en reléguant les groupes sociaux les plus défavorisés toujours plus loin à l'extérieur des villes, elles assurent le maintien dans l'espace urbain du système patriarcal, néo-colonial et capitaliste : en effet, « tout ce qui porte atteinte à l'image de la ville et remet en cause les places acquises dans la société, tous les indésirables *out of place* doivent être évincés. »[49] Ici, ce n'est plus le prétendu statut de « victime » de la jeune femme prostituée d'origine étrangère qui dérange, mais bien le caractère subversif de sa présence.

Un obstacle à la mobilisation : les divisions intracommunautaires

Pour faire face au pouvoir dominant des riverain-e-s, il semblerait nécessaire que les personnes prostituées s'organisent elles aussi en groupe de pression. Mais, quand

46 VERNIER J., *Op. cit.*
47 DANET J. et V. GUIENNE *(dir.), Op. cit.*
48 DANET J. et V. GUIENNE *(dir.), Op. cit.,* p.148
49 SECHET R., *Op. cit,* p.67

des problèmes avec les habitant-e-s surviennent, certain-e-s vont parfois accuser les membres d'une autre communauté d'être responsable des nuisances identifiées. Ces divisions empêchent en partie les travailleur-se-s du sexe de tisser les liens de solidarité qui permettrait une réponse collective de la communauté aux protestations des riverain-e-s. Elles sont d'ailleurs savamment entretenues par la police, qui les utilisent pour mieux contrôler les territoires de la prostitution et leurs occupant-e-s : ainsi, pour inciter les femmes à ne pas porter de tenues trop dénudées, les agent-e-s n'hésitent pas à leur dire qu'il « suffit d'une fille [qui ne respecte pas les règles] pour [qu'ils] embêtent toutes les autres. »

Vers un meilleur vivre-ensemble :

Si le tableau dressé jusqu'à présent semble plutôt sombre, cette recherche m'a néanmoins permis de constater que des rapports non conflictuels existent également entre les personnes prostituées et les riverain-e-s. Certain-e-s entretiennent ainsi des relations cordiales, comme celles qui peuvent exister entre voisin-e-s : « il y a des riverains qui disent bonjour, qui discutent », ou« qui [les] invitent à boire un café. » Une travailleuse du sexe raconte ainsi que, pour la nouvelle année, une riveraine l'a invitée dans son appartement, très luxueux, pour boire un thé bien chaud. D'autres racontent que quand il fait froid, certain-e-s leur « apportent un café. » Des femmes qui travaillent à proximité d'un bar tiennent le même discours : le personnel leur demande de ne pas racoler les clients sur la terrasse, mais leur offre du thé gratuit. Parfois, des liens d'entraide peuvent même se créer : il est par exemple arrivé à des travailleur-se-s du sexe d'intervenir pour calmer une situation de violences conjugales, empêcher des vols de voiture ou des cambriolages. Certaines riveraines expliquent d'ailleurs que la présence des travailleuses du sexe les rassurent, lorsqu'elles rentrent seules le soir. L'ensemble de ces situations vient donc lui aussi mettre à mal le mythe selon lequel riverain-e-s et travailleur-se-s du sexe formeraient deux entités bien distinctes et nécessairement antagonistes. Les riverain-e-s qui ne sont pas gêné-e-s par la présence des personnes prostituées sont moins facilement visibles, pourtant, « l'immense majorité d'une ville (habitants, travailleurs) n'adresse aucune lettre de récrimination contre les prostituées à leurs élus municipaux. »[50]

Conclusion :

A l'heure où j'écris ces lignes, plus de six mois après la fin de mon stage, un candidat à la Mairie de Toulouse annonce sa volonté de mettre en place des « arrêtés anti-prostitution » dans les quartiers concernés par le phénomène s'il est élu. Il ne fait nul doute pour moi, à l'issu de cette recherche, qu'une telle décision rendrait plus difficiles et plus dangereuses encore les conditions de travail des personnes prostituées, de même qu'elle entraverait le travail de l'association. Exclure davantage des populations déjà précarisées ne saurait constituer une réponse adéquate aux questions que pose – que *nous* pose, à nous, les travailleur-se-s, les contribuables, les citoyen-ne-s – leur présence même dans l'espace public.

50 DESCHAMPS C., « Ville et prostitution : rivales ou riveraines ? », in Recherches sociologiques et anthropologiques, Vol. 39, n°1, 2008, p. 101-116

Répression
Mobilisations

Les conséquence de la loi sur le racolage passif

> Article 225-10-1 du Code Pénal :
> - Créé par Loi 2003-239 2003-03-18 art. 50 2° JORF 19 mars 2003
> - Créé par Loi n°2003-239 du 18 mars 2003 - art. 50
> Le fait, par tout moyen, y compris par une attitude même passive, de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération est puni de deux mois d'emprisonnement et de 3 750 Euros d'amende.

Instauré dans le cadre de la Loi sur la Sécurité Intérieure de mars 2003, le délit de racolage passif n'a eu de cesse d'être dénoncé par les travailleur-se-s du sexe et leurs allié-e-s. En 2013, la LSI fêtait tristement ses dix ans. L'occasion pour nous de revenir sur ses conséquences sur le travail, la santé et la vie des personnes que nous accompagnons.

Contexte

La LSI voit le jour dans une période socio-économique difficile : alors que la menace du chômage et des délocalisations pèse sur le pays, le racisme et la xénophobie gagnent du terrain, et les idées de l'extrême-droite se propagent. Sur le terrain de la prostitution, c'est l'exaspération des riverain-e-s qui constitue la problématique principale : largement relayée par les médias, et mise en lien avec la présence grandissante de travailleuses du sexe migrantes dans les rues des villes françaises, cette question devient un enjeu important aussi au plan local. Le délit de racolage est alors envisagé comme une réponse aux plaintes des riverains, mais aussi comme un moyen de lutter contre les « réseaux » et « l'esclavage » de ces nouvelles arrivantes, que l'on imagine nécessairement contraintes. Comme on le verra, cet objectif est aujourd'hui loin d'être atteint.

Difficultés dans l'accès aux soins et à la prévention

Le délit de racolage a eu un impact à la fois sur les tournées de prévention et les suivis individuels que nous effectuons. Il nous est devenu plus difficile d'entrer en contact avec les travailleur-se-s du sexe : en cherchant à se cacher de la police, elles et ils se sont aussi caché-e-s de notre bus. Pour échapper aux patrouilles et aux arrestations, beaucoup se sont déplacé-e-s, éloigné-e-s des zones où s'établissait jusqu'alors la prostitution et, par conséquent, des centres-villes. Certain-e-s, pour se faire plus discrèt-e-s, ont choisi de poster des annonces sur Internet. D'autres ont changé de ville ou de pays ; et le *turn over* est devenu plus important dans les rues toulousaines. De plus, nous avons constaté que la méfiance des nouvelles personnes rencontrées à notre égard était plus importante que par le passé. Depuis le passage de la loi, il nous faut donc davantage de temps et de patience pour entrer en contact avec les travailleur-se-s du sexe, leur montrer que nous ne sommes pas une force répressive, et parvenir à établir avec elles et eux un lien de confiance. Il est devenu également plus compliqué pour nous d'assurer un accompagnement sur le long terme des personnes, du fait du *turn over,* mais aussi parce que les arrestations pour racolage et/ou les reconduites à la frontière mettaient un terme à certains suivis, voire à certains traitements – et ce, indépendamment de la gravité des situations vécues par les femmes qui en étaient la cible.

De manière générale, la répression fait passer la santé au second plan et constitue un frein important à la diffusion des messages de prévention. La nécessité de survivre prend le pas sur le souci de soi, de son corps et de son bien-être : il est de ce fait devenu plus difficile pour les travailleur-se-s du sexe de s'engager dans des démarches pour accéder aux soins ou aux droits, ceci d'autant plus que le délit de racolage, en faisant d'elles des délinquantes, accentue la stigmatisation dont elles et ils sont victimes au quotidien – or on sait que la peur du jugement est un des éléments qui les maintient éloigné-e-s des structures de droit commun. Nous avons également plus souvent été sollicité-e-s dans

l'urgence. L'application de la LSI a aussi réduit le temps de négociation avant les passes, les travailleur-se-s du sexe et leurs clients cherchant là encore à être le moins visibles possible par les forces de l'ordre. Pourtant ce temps est essentiel, car il leur permet de négocier le tarif et les pratiques. Sachant que deux clients sur cinq demande une passe sans préservatif, et que certains sont prêts à utiliser la violence pour parvenir à leurs fins, il est évident que cela constitue une précarisation de leurs conditions de travail, qui a contribué à augmenter les risques physiques et sanitaires qu'elles encouraient, les rendant notamment plus vulnérables au VIH et aux autres IST. Au-delà, les pathologies liées à l'anxiété se sont développées au sein de notre public : angoisse, stress, dépression...

Nous faisons les mêmes constats en ce qui concerne le travail du sexe via Internet : les annonces postées en ligne le sont de façon plus furtives et temporaires, de manière à ce qu'elles ne soient pas repérées par les autorités, et les personnes qui les postent se montrent très méfiantes. Il est donc plus difficile pour notre association de les contacter ou de maintenir le contact et, là encore, de diffuser des messages de prévention. Enfin, on remarque que celles et ceux qui proposent des services sexuels tarifés via Internet ont aussi des réticences à se tourner vers les professionnel-le-s du secteur médico-social en cas de problème.

Augmentation de la stigmatisation et des violences

La pénalisation du racolage a contribué à rendre les travailleur-se-s du sexe plus vulnérables aux violences : en s'éloignant des centres-villes, celles et ceux-ci se sont retrouvé-e-s isolé-e-s, loin du regard des riverain-e-s et des passant-e-s susceptibles de s'interposer ou d'appeler le 17 en cas d'agressions. La diminution du temps de négociation avant les passes leur permet moins d'évaluer le potentiel client et les risques de violence qu'il représente, et la stigmatisation à leur égard s'est accentuée : devenu-e-s délinquant-e-s, elles et ils ne sont plus seulement illégitimes dans l'espace public, mais tout simplement illégales. Cela en fait des cibles faciles, auxquelles les agresseurs pensent pouvoir s'attaquer en toute impunité. De fait, nous avons constaté une forte hausse des violences et des discriminations ainsi que l'apparition de nouvelles formes d'agressions, de la part des clients mais également des riverain-e-s et des proxénètes : insultes, jets d'objets lourds, séquestrations, viols, menaces avec une arme à feu, tentatives de meurtre et meurtre. Les tentatives de proxénétisme se sont faites plus nombreuses et, en 2003, année du vote de la LSI, les sommes exigées par les passeurs, logeurs, proxénètes et autres intermédiaires ont doublé.

Les femmes travaillant sur Internet ont désormais plus souvent recours à des sites d'annonces spécialisés hébergés dans des pays étrangers, à l'abri d'une accusation de proxénètisme et moins susceptibles de transmettre leur adresse IP. Seulement ces sites sont payants, et il leur faut parfois payer plusieurs centaines d'euros par mois pour publier leur annonce. Elles sont également contraintes de répondre aux exigences du webmaster : obligation de poster des photos, de donner des détails physiques, d'exposer leurs pratiques... Certains exigent même, au prétexte de garantir le « standing » du site, qu'elles fassent des photos avec un photographe professionnel, contre de l'argent voire des prestations sexuelles. Elles disposent donc de moins de liberté quant à la rédaction et la mise en page de leurs annonces, et sont davantage exposées à la précarisation... ainsi qu'au chantage. Dans un contexte où leur activité est criminalisée, certains clients ou anciens compagnons n'hésitent pas à les menacer de dévoiler celle-ci à leur entourage et à la police, demandant en échange de leur silence une baisse des tarifs, des prestations gratuites ou sans préservatif. Dans la rue comme sur le net, ces situations sont d'autant plus graves que la LSI a renforcé les discriminations dont sont victimes les travailleur-se-s du sexe de la part des forces de l'ordre..

En effet, depuis sa mise en application, nous constatons des refus d'intervention de la part du 17, des refus de dépôt de plainte, et une requalification des agressions à la baisse (viol requalifié en agression sexuelle par exemple). Des

personnes ayant déposé plainte pour viol, enlèvement et/ou proxénétisme se retrouvent parfois quelques temps plus tard elles-mêmes arrêtées, poursuivies pour racolage et reconduites à la frontière, sans que l'instruction en cours ne soit prise en compte. On assiste alors à une double victimisation, les victimes d'agressions subissant de plus la violence institutionnelle et la stigmatisation. Plus largement, la LSI est très rapidement devenue un prétexte au harcèlement policier. Nous avons ainsi assisté à une multiplication des contrôles d'identité, fichages, mises en garde-à-vue, chantages et menaces d'arrestation. Le délit de racolage constitue un outil qui permet aux forces de l'ordre d'exercer un certain contrôle sur l'activité ; à l'aide duquel elles ont le pouvoir d'expulser des personnes, mais aussi de les inciter à se déplacer sur le territoire, notamment pour répondre aux plaintes des riverain-e-s. Cela représente une pression qui pèse en permanence sur les travailleur-se-s du sexe.

Dans ce contexte, il n'est guère surprenant que celles et ceux-ci hésitent à faire valoir leurs droits lorsqu'elles et ils subissent des violences. On note en effet un recul sans précédent des dépôts de plainte. Cela s'explique en partie par une mauvaise compréhension de la loi : certaines personnes font une confusion entre le racolage et la prostitution, et croient que l'activité en elle-même est interdite. Elles ne se sentent pas protégées par le système légal français, ce d'autant plus qu'elles subissent déjà de nombreuses discriminations en tant que femmes, gays, trans et/ou migrant-e-s. A cela s'ajoute l'intériorisation du stigmate qui fait que les travailleur-se-s du sexe se sentent moins légitimes à s'opposer aux violences, pensant qu'il est « normal » de subir des agressions quand on se prostitue, que celles-ci font partie des « risques du métier. » Enfin, la crainte d'être arrêté-e pour racolage représente également un frein important, et légitime, au vu des situations évoquées plus haut. La LSI, en faisant des travailleur-se-s du sexe des délinquant-e-s, contribue donc à renforcer l'impunité dont bénéficient leurs agresseurs.Le même processus est à l'oeuvre devant les tribunaux : bien souvent le double statut de victime et de délinquant-e associé aux travailleur-se-s du sexe conduit la justice à considérer qu'elles sont responsables des violences qu'elles subissent, qu'elles ont concouru à leur agression en exerçant la prostitution. Il en résulte des peines et des dommages et intérêts revus à la baisse, quand les agresseurs ne sont pas tout simplement relaxés. Les traducteur-ices-s agréé-e-s entretiennent de plus la confusion dans l'esprit des travailleur-se-s du sexe, en utilisant le terme « prostitution » pour traduire celui de « racolage », entrainant des malentendus préjudiciables pour les travailleur-se-s du sexe.

Arrestations pour racolage

Dans les premières années qui ont suivi la mise en place de la LSI, les accusations pour racolage ont aboutit à des peines très variables. Plusieurs travailleuses du sexe ont effectué deux à quatre semaines de prison ; quand une peine de prison était prononcée avec sursis, le parquet faisait appel. Les forces de police ont fait pression sur certaines femmes qui se trouvaient dans des réseaux de proxénétisme, en les plaçant en détention provisoire pour les forcer à dénoncer leur proxénète. Ces tentatives se soldent généralement par un échec : par crainte des représailles qu'elles ou leurs familles pourraient subir. Lorsqu'elles le font, il arrive que la justice refuse d'arrêter ce dernier, dans le but de remonter et finalement démanteler une filière plus importante. Seulement, aujourd'hui, les réseaux de proxénétisme n'ont plus rien à voir avec les structures pyramidales que l'on imagine ; aussi, accorder l'impunité à un proxénète dénoncé par sa victime non seulement décourage les autres personnes qui souhaiteraient porter plainte, mais encourage le proxénétisme. Nombre de travailleur-se-s du sexe ont été condamné à des amendes.

Impact négatif sur l'insertion et l'accès à la régularisation

Le délit de racolage constitue un frein à l'accès au

logement, à l'emploi et à la formation. L'intériorisation du stigmate entraîne dévalorisation de soi, doute, sentiment d'illégitimité ; qui sont autant d'obstacles à la mise en place de projets d'insertion. La détérioration des conditions de travail, les amendes et la raréfaction des clients ont également conduit à une précarisation de notre public, donnant parfois lieu à des situations d'endettement : dans ce contexte, il est plus difficile pour les travailleur-se-s du sexe de se loger et, pour celles et ceux qui le souhaitent, d'envisager une réorientation de carrière. De plus, une condamnation pour racolage peut empêcher l'accès à certaines professions, lorsque l'exercice de celle-ci exige un casier vierge. Elle empêche aussi l'accès à la régularisation et à la naturalisation, y compris pour les victimes de la traite, or posséder des papiers en règle est un prérequis à toute démarche d'insertion. La LSI a été présentée dans les médias comme un outil permettant de venir en aide aux victimes de la traite. Dans les faits, les droits qui leurs sont concédés demeurent extrêmement restreints. En effet, les travailleuses du sexe qui dénoncent leur proxénète obtiennent souvent des titres de séjour de trois mois seulement, renouvelés pendant deux ou trois ans, voire plus. Avec ce type de papiers, il leur est impossible d'accéder à un logement, une formation ou un emploi. Elles n'ont pas non plus accès aux aides sociales, et elles perdent toutes chances d'être régularisées et sont menacées de reconduite à la frontière si elles continuent à avoir recours à la prostitution pour subvenir à leurs besoins : elles se retrouvent donc sans source de revenus.

Conclusion

Dix ans plus tard, il ne fait aucun doute que la pénalisation du racolage a eu des conséquences catastrophiques sur le plan sanitaire et social. Mise en avant dans les médias comme un outil permettant de lutter contre la traite et le proxénétisme, donc contre l'exploitation des femmes, elle a avant tout contribué à mettre en danger celles qu'elle prétendait protéger. Alors que la migration des femmes a augmenté, les conditions dans lesquelles celle-ci s'effectue se sont détériorées, au bénéfice des passeurs et des proxénètes. La LSI, loin de les protéger, a servi de prétexte à l'expulsion des travailleuses du sexe migrantes, devenant ainsi un instrument de choix dans l'application de politiques migratoires de plus en plus répressives. Elle a également constitué un moyen de pression idéal entre les mains des forces de l'ordre, leur permettant de chasser les travailleur-se-s du sexe des lieux où les tensions avec les habitant-e-s étaient les plus fortes, à coup d'amendes et d'arrestations. Répondre aux impératifs nationaux en matière d'immigration, répondre aux plaintes des riverain-e-s, voilà quelles ont été les véritables fonctions de la LSI. Les besoins des travailleur-se-s du sexe, eux, sont restés sans réponse. Isolé-e-s, précarisé-e-s, davantage exposé-e-s aux violences et aux risques sanitaires, elles et ils ont dénoncé à maintes reprises les conséquences de cette loi, sans être entendu-e-s. Aujourd'hui, la situation semble se répéter : bien que les travailleur-se-s du sexe s'opposent depuis plusieurs mois à la proposition de loi de pénalisation des clients, celle-ci continue d'être présentée par le gouvernement ainsi que certaines associations comme une mesure bénéfique, qui permettra de les «sauver. » Ces défenseur-se-s mettent en avant le fait qu'elle permettra d'inverser la charge pénale, en pénalisant le client et non plus la/le travailleur-se du sexe. Il n'en demeure pas moins que l'activité sera criminalisée, et nous constatons depuis dix ans l'impact négatif de cette criminalisation. Les travailleur-se-s du sexe devront toujours se cacher des forces de l'ordre, au détriment de leur sécurité et de leur santé. La stigmatisation de leur activité constituera toujours un frein à leur accès aux droits et aux soins. Elles et ils se verront toujours discriminé-e-s en raison de leur nationalité, de leur orientation sexuelle ou/et de leur identité de genre. Une fois encore, nous ne pouvons que déplorer la volonté des pouvoirs publics d'envisager la répression, quand des dispositions favorisant l'accès au droit commun apporteraient une bien meilleure réponse aux problématiques soulevées par le travail du sexe.

Mobilisation contre le projet de loi de pénalisation des clients

L'année 2013 a été marquée par la proposition de loi visant à abolir le système prostitutionnel dont la mesure phare est la pénalisation des clients des TDS. Cette proposition de loi a été portée par le gouvernement socialiste et notamment Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes.

Si le projet de loi prévoit enfin d'abroger le délit de racolage passif, comme le réclame unanimement les associations depuis 10 ans, il prévoit en revanche assez peu de mesures d'aide à l'arrêt de la prostitution, c'est-à-dire à une réelle réorientation professionnelle. En effet, une allocation mensuelle de 340 euros (ATA) et un titre de séjour précaire sont prévus pour les TDS souhaitant arrêter mais ces « aides » sont conditionnées à l'arrêt immédiat de la prostitution. Il s'agit d'une mesure difficilement applicable et d'une attitude paternaliste vis-à-vis des TDS qui sont bien souvent dans des situations extrêmement complexes et dans l'impossibilité de cesser immédiatement l'activité. Aucune mesure concrète d'accès au logement, à un titre de séjour incluant le droit de travailler, à la formation et un emploi stable et correctement rémunéré n'est prévue. Rien n'est prévu pour aider les personnes souhaitant continuer le travail du sexe et améliorer leurs conditions de vie (accéder à des soins, accéder à un logement, être régularisée, se débarrasser d'un proxénète…). Le projet de loi contient donc principalement une mesure dite symbolique mais bel et bien répressive : la pénalisation de l'achat de services sexuels. **Il apparaît donc que le projet de loi a pour objectif principal la disparition de la prostitution de nos rues et non l'aide aux TDS.** Pourtant, comme pour le délit de racolage, les associations travaillant au quotidien sur le terrain sont unanimes quant aux effets qu'aurait cette nouvelle mesure de criminalisation du travail sexuel. La pénalisation des clients poussera les TDS dans une plus grande précarité voire pauvreté. Ils et elles devront travailler caché-e-s dans des zones plus isolées, ce qui constitue un obstacle majeur à la solidarité entre TDS et à l'accès à la prévention et aux droits fondamentaux. Cela contribue également à les exposer toujours plus aux violences et aux abus. « Alors que de nombreux rapports indépendants[1] recommandent une dépénalisation du travail sexuel et l'application du droit commun, les gouvernements, en France comme ailleurs, continuent de lutter spécifiquement contre la prostitution et d'ignorer la voix des premièr-e-s concerné-e-s.

La lutte contre le travail forcé, la servitude, l'esclavage, et la traite à ces fins, n'est pas incompatible avec la décriminalisation du travail sexuel, au contraire : moins les travailleur-se-s du sexe et prostituées sont harcelées par la police, moins elles sont stigmatisées, alors plus elles sont à même de dénoncer l'ensemble des violences dont elles sont potentiellement victimes[2].

Dans un contexte de précarisation générale de la population, qui touche en particulier les femmes et les minorités, notamment sexuelles, il est donc nécessaire de mettre en place des politiques publiques favorisant l'accès de celles-ci à la santé et à la justice et leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie et de travail : l'*empowerment*[3], les droits fondamentaux et la solidarité sont le meilleur rempart face aux infections au VIH et aux IST, aux violences et à l'exploitation. Cela ne saurait passer par une politique réglementariste, mais bien par l'accès aux droits fondamentaux pour les travailleur-se-s du sexe et prostitué-e-s, et ce par le biais du droit commun. »[4]

1 Commission nationale consultative des droits de l'homme, Avis sur la Traite et l'exploitation des êtres humains, 2009, Conseil National du Sida, VIH et commerce du sexe. Garantir l'accès universel à la prévention et aux soins, 2010 IGAS, Prostitution : les enjeux sanitaires, 2012

2 Voir Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Global Commission on HIV and the LAW : RISQUES, DROIT & SANTÉ, JUILLET 2012 p. 44

3 *L'empowerment, littéralement appropriation (ou réappropriation) de son pouvoir ou « développement du pouvoir d'agir ». Il s'agit du processus par lequel des individuEs responsables se prennent eux-mêmes en charge dans le but de changer collectivement leur environnement.*

4 http://droitsetprostitution.fr/1/index.php/qui-sommes-nous

En Midi-Pyrénées, l'association Grisélidis s'est mobilisée au côté des prostitué-e-s, des travailleur-se-s du sexe et du STRASS pour dénoncer les conséquences désastreuses qu'aura la loi sur la vie des TDS. Nous avons été rejoints dans ce combat par plusieurs associations : Act up-Sud Ouest, AIDES, Arc en Ciel, Afrique Arc en Ciel, la Case de Santé, Faire Face, l'Ebranleuse, Homosexualité et Socialisme, Médecins du Monde, le Planning Familial 31 et Santé Active et Solidaire. Une réunion d'information sur le projet de loi et sur la mobilisation a rassemblé des allié-e-s et de multiples associations. Une manifestation unitaire a réuni 200 personnes à Toulouse le 27 novembre 2013 : le cortège est allé de la Place Belfort jusqu'au local du Parti Socialiste où nous avons été reçu-e-s pour présenter notre point de vue. Nous avons aussi sensibilisé des parlementaires aux dangers d'une telle loi.

Cette mobilisation toulousaine s'inscrit dans le cadre d'une mobilisation nationale à laquelle nous avons participé au sein du collectif Droits et Prostitution et du collectif interassociatif national. Des manifestations ont eu lieu à Paris, à Marseille et à Lyon.

La proposition de loi a malgré tout été votée à l'Assemblée Nationale le 4 décembre 2013 et est actuellement étudiée au Sénat. Grisélidis et d'autres associations et TDS seront auditionnés au Sénat au printemps 2014. La mobilisation se poursuit.

Merci à Flore pour la banderole

La parole à des travailleuses du sexe
Auto-organisation et *empowerment*

Les premières conséquences de la loi de pénalisation des clients

Je travaille dans la rue sur Toulouse depuis plusieurs années. Ce travail est devenu plus difficile qu'avant, mais nous en sommes arrivés à un point très critique.

Je travaille la plupart du temps avec une bonne partie de clients habituels, qui m'appellent par téléphone ou viennent me voir sur ma place. Depuis l'annonce de la loi sur la pénalisation des clients, j'ai perdu plus de la moitié d'entre eux. La majorité de ces clients pense que la loi est déjà passée, et j'ai moi-même passé de nombreuses heures à discuter avec eux de cette loi. D'autres me disent que ce sont les dernières fois, qu'ils ne viendront plus après le printemps. Non seulement ils ont très peur de l'amende mais surtout, ils ne veulent pas avoir de problème avec leur famille. Et ils ont très peur que la police appelle leur femme et les dénonce comme client.

Dernièrement par exemple, je vois passer un client habituel qui me fait signe de sa voiture qu'il revient me voir plus tard… je ne l'ai pas revu le soir en question. Mais hier il m'a raconté qu'il s'était fait suivre par la police sur plusieurs rues où il tournait pour s'en débarrasser !

Heureusement il en reste quelques uns qui ne s'en soucient pas pour le moment, mais ils sont minoritaires !

Le travail est devenu beaucoup plus rare, on reste de plus longues heures dans la rue pour voir moins de clients. Il devient courant de passer des nuits ou des jours sans ramener d'argent.

L'autre fois, des clients sont passés, nous étions trois filles. Après être passés devant nous plusieurs fois, et nous voyant à chaque fois sur le trottoir, ils nous ont balancé « Vous ne travaillez pas ! Alors on va allez en voir d'autres ! ».

De nombreux clients nous demandent aussi avant toute chose si nous travaillons en appartement… sinon, ils vont voir ailleurs.

D'autres nous proposent d'aller faire la passe en dehors de la ville, loin des policiers, dans des zones éloignées… Je leur réponds non, car c'est trop dangereux !

Mais les clients ont aussi profité de ces discussions autour de la loi et de ce nouveau projet de criminalisation pour discuter des prix. Ils disent par exemple que la pipe risque de leur revenir à 1 500 euros avec l'amende, pour 5 minutes de plaisir, et demandent tout le temps que l'on baisse nos prix. C'est une autre raison qui fait que nous passons des heures sans travailler, non seulement ils sont moins nombreux, mais si nous tenons sur les prix, certains s'en vont…

Autre conséquence, les clients étaient plus variés auparavant, on avait toutes sortes de clients, du père de famille souvent au petit jeune débutant. Aujourd'hui, c'est comme s'il ne restait plus que la frange la plus « misérable », la plus pauvre, la plus isolée, la plus alcoolisée… merci les abolitionnistes !

De plus, si avant on pouvait demander à une copine de nous prêter 20 euros histoire de nous dépanner, je n'ose plus le faire car je sais qu'elle est dans la même situation que moi… Voilà comment on nous désolidarise encore !

Pour finir, je voulais dire que les filles ont de nombreux problèmes. Avant, nous choisissions nos clients et nous en refusions quand nous ne les sentions pas, aujourd'hui, nous sommes contentes quand certains se présentent et nous faisons de ce fait moins attention. Nous ne baissons pas nos prix, alors nous ne pouvons pas non plus refuser ceux qui viennent demander nos services, sinon, on ne travaillerait plus du tout. Alors on passe sur le fait qu'on voit bien par exemple qu'il a bu… mais voilà comment on se retrouve dans une situation de violence.

Pour conclure, j'espère que cette loi ne passera pas !

Mimi, travailleuse du sexe migrante,
membre du CA de Grisélidis

Nous avons participé aux **Rencontres nationales des TDS à Paris les 1er et 2 juin 2013**. Ces deux journées ont été l'occasion pour les TDS de se rencontrer, de sortir de l'isolement, discuter des problématiques les concernant (sécurité, stigma, action et organisation politique) et ainsi de lister des perspectives concrètes d'actions à engager dans l'année qui vient afin de mieux s'organiser pour être plus fort-e-s. Les rencontres ont été accueillies dans les locaux de Médecin du Monde, elles se sont clôturées par la traditionnelle **« Pute Pride »** le 2 Juin, Journée mondiale pour les droits des TDS.

Le Syndicat du TRavail Sexuel à Toulouse

Créée depuis environ un an, la fédération toulousaine du syndicat du travail sexuel (STRASS) s'est mobilisée sur le terrain politique et juridique. Nous nous mobilisons à Toulouse, comme ailleurs en France, contre la répression, pour défendre nos droits et pour faire entendre la voix des TDS.

Un combat politique contre la répression
La manifestation du 27 novembre 2013 contre le projet de loi de pénalisation des clients de prostitué-e-s organisée conjointement avec l'association Grisélidis et de nombreuses associations et collectifs de santé et féministes s'est soldée par une forte mobilisation populaire et des TDS.

Un combat juridique contre la répression à Albi
En date du 29 novembre 2013, la commune d'Albi a publié un arrêté réglementant l'exercice de la prostitution sur le secteur environnant la gare SNCF d'Albi : « Il est interdit aux personnes se livrant à la prostitution, de stationner ou de se livrer à des allées et venues répétées, de jour comme de nuit, sur les espaces de stationnement des véhicules, des bus et autocars de la gare y compris en utilisant des abribus, ainsi que sur les trottoirs et voies de circulations… ».
Le STRASS a présenté un recours devant le tribunal administratif dénonçant le caractère discriminant de cet arrêté vis à vis des TDS, les empêchant à la fois de circuler librement et d'exercer leur activité professionnelle. Le STRASS déplore également l'absence totale de médiation avec les TDS qui par cette décision sont mises en danger tant dans leur santé que dans leur sécurité, les exposant aux abus et aux violences. Si la suspension n'a pas été accordée par le tribunal administratif, ce n'est que parce qu'il a jugé que la condition de l'urgence n'était pas remplie. Cela ne permet en rien de préjuger de la décision de fond du tribunal. En outre, la légitimité à agir du STRASS pour la défense des intérêts collectifs, professionnels et moraux des TDS a été reconnue. En cela, c'est une première victoire pour notre organisation. Nous sommes maintenant dans l'attente du jugement du recours sur le fond de l'affaire.

Informer sur nos droits et faire entendre notre voix
Enfin, un travail syndical a débuté en prenant contact avec les TDS qui sont en demande d'informations au sujet de leurs droits. Des permanences syndicales commencent à se mettre en place. Par ailleurs, nous participons à différents débats publics et constatons un intérêt grandissant pour entendre la parole des TDS.

Pour en savoir plus sur le STRASS : http://www.strass-syndicat.org/

Le STRASS Toulouse

Mesdames et messieurs les sénateur-trice-s

Tout d'abord, je souhaite faire une rapide présentation de qui je suis et pourquoi je souhaite apporter ma contribution à ce débat.
Je suis une femme française, blanche, de 49 ans, mère de famille, en couple stable depuis 8 ans et vivant en milieu rural issue de milieu bourgeois. J'ai fait des études supérieures, BTS + 2 ans de spécialisation.
Après une séparation, je deviens mère célibataire alors que je suis chef d'entreprise de 1997 à 2004.
Je me suis prostituée par choix et de façon indépendante de 2005 à 2010, comme escorte via internet.
De 2008 à 2012, je deviens animatrice de prévention des violences et des risques de santé dans une association communautaire auprès des femmes travaillant sur internet ou dans la rue. J'ai d'ailleurs été auditionnée dans le cadre de la mission parlementaire sur la prostitution en France en 2010.
Depuis 2012, faute de subventions suffisantes pour maintenir notre mission, je suis au chômage n'ayant pu accepter un poste à mi-temps. Mon poste est donc maintenant occupé par un contrat d'avenir... Je continue cependant à donner du temps sous la forme du bénévolat et quelques heures de remplacement.

Ces éléments étant posés, je souhaite expliquer pourquoi JE SUIS CONTRE la loi visant à la pénalisation des clients.

Il n'y a pas LA prostitution mais DES formes de prostitution et des motivations très diverses ; autant qu'il y a de femmes qui la pratiquent et de parcours de vie.
Il n'est pas possible de continuer de tout mélanger et amalgamer des choses qui n'ont rien de commun dans la pratique. Et surtout de nier l'existence de toute une partie des femmes qui revendiquent leur droit à se prostituer (comme à ne pas le faire ou ne plus le faire).

NON nous ne sommes pas toutes des victimes de la traite, ayant été violées dans leur enfance ou présentant des pathologies mentales diverses.
Je suis d'abord femme et citoyenne, pas plus idiote que la moyenne et capable de réflexion et d'auto détermination.
Je n'ai jamais vendu aucun de mes organes, tout est bien en place de mon vagin à mon cerveau.
Par contre j'ai vendu à de nombreuses reprises une prestation de service consistant à donner du temps à un homme ainsi que l'accessibilité de mon corps pour un temps défini et dans des conditions d'utilisation précises (soit dit en passant, certains de ces hommes étaient des personnes handicapées. Est-il prévu aussi de les pénaliser ?).

Je suis absolument favorable à un renforcement de la lutte contre le proxénétisme de contrainte (l'esclavage sexuel donc) puisqu'il existe indéniablement. Mais cela ne doit pas se faire au détriment d'autres groupes de personnes. Il est totalement possible de mener les deux de front si l'on sépare l'idéologie des faits. Ce qui n'est pas le cas dans ce débat malheureusement.
Mais je voudrais aussi que les femmes ayant fait comme moi à une époque, le choix de la prostitution, puissent bénéficier du droit à la sécurité sociale notamment à la retraite. Et cela que ce soit temporairement ou comme choix de carrière ou d'ascenseur social.
Je vous imagine choqué en lisant ce terme mais pourtant c'est comme cela que certaines voient leur travail, une carrière qui leur permet de réaliser des projets ou tout simplement vivre correctement. Pour les personnes mineures ou en état de faiblesse (etc…), il existe déjà une loi. Commençons par l'appliquer !

La stigmatisation dont on fait l'objet lorsque l'on se prostitue est terrible ! Et totalement injuste.
Nous sommes jugées parce que nos choix remettent en cause toute l'organisation sociale bien pensante sur la sexualité des femmes, la liberté du corps et de l'esprit

et également le choix de la place en tant que travailleur dans une organisation qui réserve les bons salaires aux hommes...

Quel métier donne à une femme un ratio temps de travail / temps de vie privée aussi intéressant?
Si vous élevez vos enfants seul-e comme c'était mon cas, il faut environ 1800€/mois pour vivre décemment, ceci avec un temps plein dont vous redistribuez une part à une autre femme qui garde vos enfants pour un statut précaire, elle aussi... on dirait que le serpent se mord la queue !
Après des années d'un travail prenant, à mon compte et sans aucun congé pendant 12 ans, mon choix a été de travailler à un taux horaire élevé afin d'avoir le temps nécessaire pour m'occuper de mes enfants. Je faisais partie de ces « invisibles », ces « mamans putes » qu'on ne soupçonnerait pas, celles qui ont du temps pour accompagner les sorties scolaires, venir à toutes les réunions de parents/professeurs ou participer à la préparation de la kermesse de l'école...
Une de celles qui peut être là à l'arrivée des enfants au retour de l'école, qui peut les accompagner à leurs activités etc.
Une chanceuse parce que c'est mon choix.
Une mère admirable parce qu'ils ne savent pas.
Une pauvre fille qu'il faut sauver d'elle même lorsqu'ils savent...

Concernant la sexualité, au lieu de ne nous réserver qu'à un seul homme, ou d'entrer dans les ordres ou au lieu de donner du sexe gratuitement, nous faisons le choix de le monnayer et d'en définir les modalités.
Effectivement j'aurais pu choisir de me marier à un homme ayant de très bons revenus comme le font beaucoup de femmes, ou participer à des gang bang géants en club libertin...
Mais non !
Mon choix, ma préférence et ma dignité à moi, a été de faire des rencontres en tête à tête, tarifées, avec qui je veux, au tarif que je veux, dans les conditions et pratiques que je veux. Avec des hommes que j'ai choisis, dans un contrat moral de respect réciproque.
Bien sur certains hommes essayent de négocier ce que vous proposez mais dire non et imposer ses propres règles est tout à fait possible … lorsqu'on est libre et indépendante.

Indépendante vis à vis d'un tiers.
Indépendante vis à vis des addictions en tout genre.
Indépendante parce qu'on nous a appris à dire non...

Et heureusement, tous les clients ne sont pas des tordus ! La grande majorité est constitué heureusement de « bons pères de famille » hommes mariés pour la plupart, quelques hommes handicapés et des célibataires par choix ou non. La majorité ne veut pas d'histoire. Il veut passer un moment conforme à ce qui a été défini, sans nuire à son couple, sans s'encombrer d'une maitresse qui en demandera plus un jour ou l'autre. D'autres recherchent de la tendresse et d'autres encore du sexe, juste du sexe. Il n'y a à tout cela rien de répréhensible si cela se fait sur la base du consentement et du respect.
Cependant, lorsque certains clients passent le filtre des sélections et s'avèrent être en fait un agresseur, un voleur, un maître chanteur, un violeur, il est très difficile pour nous de venir déposer plainte sans devoir révéler cette activité cachée. Et surtout sans risquer de devoir assumer toutes les conséquences qui vont parfois avec et font encore plus peur que l'agresseur.
Et ces hommes là le savent bien justement !
N'importe quelle femme dans ces circonstances serait protégée par la loi, en théorie.
En réalité peu de viols par exemple sont reconnus ; parfois (souvent?) requalifiés en « différent commercial » ! C'est inadmissible car le fondement même du consentement n'est plus respecté. La relation sexuelle n'était plus consentie dès lors que le contrat moral est trahi. Même lorsqu'on se prostitue on donne son consentement, une fois, en début de rendez-vous si on a accepté le client et aux conditions que l'on a donné uniquement. Si l'ensemble

n'est pas respecté, le consentement n'est plus valable !
Aussi les femmes s'organisent pour pouvoir éviter ces « clients ». Afin de s'aider, non pas à se prostituer mais justement à ne pas le faire, certaines mailing listes ou sites de « black liste » ont vu le jour. Les femmes y trouvent du soutien de leurs pairs et signalent l'homme malveillant.
Certaines encore prennent le risque de partager un studio de travail pour ne pas être seule en cas de problème. Elles aussi seront proxénètes l'une de l'autre ! En faisant cela, elles risquent de venir gonfler les statistiques des arrestations pour proxénétisme !
La notion de proxénétisme de soutien doit être absolument revue, je dirais même disparaître, ainsi que la notion du proxénétisme hôtelier.

La possibilité de louer un studio de travail ou une chambre d'hôtel sans que le propriétaire soit inquiété changerait aussi bien des choses. Actuellement ceux qui acceptent ne valent pas mieux souvent que les marchands de sommeil ; ils surfacturent le loyer, ou font payer en nature par prestations gratuites, ils expulsent dès que la pression monte (pression des voisins, pression policière etc).
Pourquoi un propriétaire acceptant de louer à une prostituée pour le travail ne pourrait pas le faire du moment qu'il respecte le droit des locataires, le prix des loyers pratiqués dans son quartier et la tranquilité du voisinage ?
Pourquoi un hôtelier n'aurait pas le droit d'affecter un quota de chambres disponibles aux travailleuses du sexe à un tarif et turn over à l'heure?
On ne veut plus voir personne dans la rue, sur les trottoirs mais en même temps on ne propose aucune solution ! Certaines femmes se retrouvent du coup à recevoir chez elle, à leur domicile ! La prise de risque est multipliée.
Non seulement le risque d'agression ou de cambriolage, mais aussi le risque d'expulsion sans préavis si le loueur le découvre (et les dénonciations de voisinage sont très répandues), le risque des services sociaux s'il y a des enfants qui vivent sur le lieu de prostitution et ce même s'ils sont absents au moment des rendez-vous.

Si la loi ne change pas ces points mais s'acharne juste à vouloir interdire quelque chose qui se fera quand même on ne peut pas parler d'avancée, bien au contraire.
Pour toutes ces femmes encore en activité ce sera juste encore plus de galères, encore moins d'argent et pas plus de solution de remplacement. Le gouvernement peut il fournir un travail à toutes ces femmes ? Non évidement donc chacune se débrouille et fait des choix, c'est pas plus compliqué. Ce n'est pas les associations qui nous proposent de fabriquer des pinces à cornichon pour 400€ par mois qui règlent les factures et le loyer. C'est même méprisant de proposer ce genre de solutions.
Si cette loi passe, il est évident qu'elle aura un impact sur beaucoup de clients qui arrêteront la fréquentation des prostituées (le client n'est pas très courageux en général); mais ceux qui resteront seront donc majoritairement ceux qui bravent le risque, la loi et donc pas forcement les meilleurs clients ni les plus respectueux et surs !
Si vous êtes dépendante financièrement de cette activité, ce qui est majoritairement le cas, vous devrez accepter n'importe quel client tant il y en aura peu.
Il sera plus difficile de rester ferme sur ses conditions et certaines accepteront probablement des concessions au détriment de leur santé (pratiques non protégées) ou de leur sécurité (accepter d'aller dans un lieu plus isolé pour faire la passe).
Cela a déjà commencé d'ailleurs depuis les effets médiatiques de l'annonce de la proposition de loi, beaucoup de clients pensent que c'est déjà pénalisable. Les femmes dans la rue se plaignent d'une baisse importante de leurs revenus et d'une certaine augmentation des violences (vol des sacs, insultes, coups) en proportion des contacts faits.

Il est donc indispensable :
- Que le soutien médico-social, psychologique et juridique soient des services accessibles facilement et gratuitement, à toute femme en situation de prostitution choisie ou pas.
- Que ces services ne soient pas du seul ressort des

associations abolitionnistes ou catholiques. Qu'en tant que femme et prostituée, je puisse avoir le choix des gens qui pourront m'aider et m'accompagner dans mon parcours de vie, de santé et éventuellement vers une réorientation de carrière si mon choix est d'arrêter la prostitution.

Donner aux femmes se prostituant l'accès au droit commun en matière de logement, de location d'un local professionnel, de cotisations de retraite et de maladie, protéger nos conjoints et enfants majeurs à charge me parait être la voie réaliste à suivre plutôt que vouloir fermer les yeux, déplacer le problème et tenter de l'invisibiliser.

Rien n'empêche le gouvernement de continuer de se pencher très activement en même temps sur la chasse aux proxénètes de contrainte, la (mauvaise) condition des femmes au travail, la (mauvaise) condition des femmes dans le couple et les responsabilités domestiques etc.

Pour finir, je vous invite à aller lire ce « putain de manifeste » qui a été écrit dans le cadre d'un projet européen de prévention des violences avec une association belge. J'y ai participé en tant que salariée au côté de deux de mes collègues de l'association ; nous avons réuni la parole des femmes sur le terrain afin de leur permettre d'exprimer leurs attentes, à travers ce document.

Il me semble que les entendre elles-mêmes, demander ce qu'elles souhaitent pour elles-mêmes sera la meilleure des conclusions : http://www.garance.be/docs/10putaindemanifeste.pdf (Vous pouvez retrouver l'intégralité du travail fait ici http://www.garance.be/cms/?-Prostitution,80-).

Merci de m'avoir lue.

Travail du sexe et féminisme

En réapparaissant sur le devant de la scène politique, la question de la prostitution a contribué à mettre à nouveau en lumière le mouvement féministe. Portée par la Ministre des Droits des Femmes Najat Vallaud-Belkacem, la proposition de loi visant à pénaliser les clients a en effet été soutenue par des associations et personnalités féministes, largement mobilisées et régulièrement invitées à s'exprimer sur ce sujet, que ce soit à la télévision ou dans la presse. Un rapide panorama des débats ainsi suscités pourrait laisser croire à un œil inaverti que le lien entre féminisme et prostitution est simple : la prostitution est une violence, les femmes qui l'exercent sont victimes d'exploitation, et à ce titre la seule attitude à adopter d'un point de vue féministe est de lutter contre ce phénomène. Toute démarche féministe serait donc nécessairement, intrinsèquement, abolitionniste ; tout-e individu-e défendant les droits des femmes serait forcément favorable à la pénalisation des clients. Pourtant, Grisélidis, qui considère le féminisme comme une posture fondamentale et le met en pratique au quotidien, tant dans son analyse des situations rencontrées que dans ses pratiques avec le public, s'y oppose. C'est que l'approche féministe de la prostitution est plus complexe qu'il n'y paraît...

Ceci n'est pas notre féminisme

Les associations ou personnalités abolitionnistes sont généralement présentées comme étant « les féministes. » Pas *des* féministes. Pas *certaines* féministes. Non, *les* féministes, comme si ce groupe était homogène et unanime. Quand des travailleur-se-s du sexe ou leurs allié-e-s sont sollicité-e-s, leur éventuel engagement féministe n'est, en revanche, pas souligné. Tout se passe comme si le conflit opposait, d'un côté, l'ensemble des féministes, de l'autre des individu-e-s anti-féministes, réactionnaires, qui souhaitent perpétuer l'oppression des femmes. Certain-e-s militant-e-s abolitionnistes entretiennent avec habileté cette idée, en qualifiant leurs opposant-e-s de « proxénètes », en les accusant d'être « pro-prostitution » ou de faire partie de « lobbys » visant à favoriser l'exploitation... Lorsque les mêmes opposant-e-s participent à des mobilisations pour la défense des droits des femmes, elles et ils sont accusé-e-s d'infiltrer le mouvement féministe pour le corrompre, le détourner de ses véritables objectifs. Si l'on s'en tient à cette vision des choses, les personnes qui se prononçent contre la pénalisation des clients soient *ne sont pas* féministes, soient sont de *fausses* féministes. Si les abolitionnistes nient le positionnement féministe de leurs adversaires, c'est tout simplement pour tenter de les discréditer. De nos jours, il est communément admis, au moins sur le plan théorique, que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un objectif à atteindre. En présentant celles et ceux qui se positionnent contre la pénalisation comme des ennemi-e-s de l'égalité, les abolitionnistes tentent de les placer du mauvais côté de l'Histoire, d'en faire des conservateur/rices, des misogynes, pour ainsi ôter toute valeur à leurs arguments. Pourtant, parmi celles et ceux qui dénonçent la proposition de loi, et plus largement les positions abolitionnistes, comme dangereuses et contre-productives, on trouve notamment des militantes féministes qui sont ou non travailleur-se-s du sexe ; des chercheur-se-s issu-e-s des études genre ; des associations de santé communautaire nées, comme Grisélidis, de la rencontre entre travailleur-se-s du sexe et féministes. Notre analyse de la prostitution, nos revendications se nourrissent des recherches et réflexions portées par le mouvement féministe, notre action s'appuie sur les études menées par des chercheuses féministes.

Une analyse féministe non abolitionniste

Dans nos sociétés patriarcales, hommes et femmes occupent des positions différenciées et hiérarchisées. Les rôles sociaux qui leur sont respectivement attribués, considérés comme naturels et complémentaires, prennent

racine dans la division sociale et sexuelle du travail : les hommes occupent des positions sociales de production, économique notamment, alors que les femmes sont cantonnées à la reproduction, dans la sphère privée comme professionnelle: éducation des enfants, tâches ménagères, métiers du *care* (soins aux personnes), etc. En raison de l'inégale répartition des outils, des moyens de production et des ressources en faveur des hommes, la sexualité est devenue pour les femmes une monnaie d'échange, contre laquelle elles peuvent obtenir une rémunération matérielle ou symbolique (argent, nom de famille, prestige, etc.) Pour Paola Tabet, la prostitution n'est donc qu'un des nombreux visages de l'échange économico-sexuel, « forme constante des rapports entre les sexes. »[1] Cet échange s'effectue majoritairement de façon informelle au sein du mariage, où les femmes sont entretenues tout au long de leur vie ; mais il est parfois plus formalisé, voire contractualisé, dans le cadre de mariages clairement monnayés ou encore de la prostitution. Il se pose alors comme « un véritable travail en soi. »[2] La capacité qu'ont les femmes de contrôler les modalités de ce travail (choix des clients, des prestations fournies et du montant de leur rétribution) peut varier selon leur situation économique, les conditions dans lesquelles elles exercent leur activité, etc. Néanmoins, on ne peut réduire la prostitution à une violence, ou les prostituées à des victimes qu'il faudrait sauver. Pour Gail Pheterson, cet amalgame constitue une « rationalisation du contrôle arbitraire et de l'ingérence et […] met de fait hors-la-loi l'agentivité des femmes. »[3] L'idée selon laquelle la prostitution constituerait le paroxysme des inégalités hommes/femmes s'appuie sur une vision idéalisée du mariage et de la vie de couple hétérosexuelle. Car certaines femmes préfèrent proposer des services sexuels tarifés et pré-négociés plutôt que de se marier et de devoir servir un mari et le satisfaire sexuellement à long terme. La prostitution est cette forme d'échange économico-sexuel qui demeure malgré tout la

plus stigmatisée. En effet, la sexualité acceptable pour les femmes est une hétérosexualité en apparence gratuite, basée sur l'amour, qui se déroule au sein du couple ou du mariage. En demandant explicitement de l'argent contre des services sexuels, en prenant des initiatives, à la fois sur le plan sexuel et économique, les travailleuses du sexe subvertissent les rôles de genre traditionnels. Leur transgression est sanctionnée par le « stigmate de putain », « un marquage social et légal de femmes soupçonnées d'être prostituées ou de se comporter comme telles. »[3] Il peut être appliqué à toutes celles dont le comportement contrevient aux normes patriarcales : les prostituées donc, mais aussi les lesbiennes, les femmes qui font preuve d'autonomie, etc. Le stigmate de putain est un des outils permettant d'assurer le maintien du système hétéropatriarcal : il divise les femmes en deux catégories, les bonnes et les mauvaises, et empêche ainsi le développement d'une véritable solidarité entre elles...

Confiscation du discours et invisibilisation : où sont les putes ?

Dans le débat qui entoure actuellement la pénalisation des clients, les travailleur-se-s du sexe sont soit absent-e-s,

1 Paola Tabet, *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échanges économico-sexuels*, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 2004.
2 *Ibid.*
3 *Ibid.*

soit décrédibilisés. Personnalités politiques, féministes et pro-féministes, associations abolitionnistes, artistes, clients s'expriment sur la prostitution, mais lorsque les premier-e-s concerné-e-s, celles et ceux qui l'exerçent, prennent la parole, on leur reproche :

- de ne pas être représentatives de l'ensemble des travailleur-se-s du sexe
- d'être complices du patriarcat, des « mafias », ou encore du « système prostitueur »
- d'être des victimes, aliénées, et par conséquent incapables d'analyser leur situation

Ces trois critiques qu'on leur adresse ont pour but d'invalider leurs propos, de nier la pertinence de leur témoignage. Les termes du débat eux-mêmes contribuent à les faire symboliquement disparaître : on parle des « réseaux mafieux » ou des clients contre lesquels on entend lutter, et les travailleur-se-s du sexe se retrouvent éclipsé-e-s par ces figures menaçantes... et masculines. Leurs vécus, leurs besoins, les solutions qu'elles et ils proposent sont laissés de côté. A titre d'exemple, les travailleur-se-s du sexe et leurs allié-e-s se sont mobilisé-e-s dès 2003 pour dénoncer la loi réinstaurant le délit de racolage passif, dont elles et ils savaient qu'elle aurait des conséquences désastreuses. Néanmoins, il a fallu attendre plus de dix ans pour que l'abrogation du délit de racolage soit enfin discutée à l'Assemblée. Cela montre le peu de poids accordée à l'expertise des travailleur-se-s du sexe, malgré sa pertinence. Or, dans une perspective féministe, les personnes victimes d'une oppression sont les plus à même de la combattre : parler à leur place, mettre en doute la légitimité ou la véracité de leur propre parole, c'est participer de cette oppression, en niant leurs vécus, en dévalorisant leurs expériences. Au cours des combats qu'ils ont menés, les mouvements de femmes ont souvent été confrontés à des stratagèmes semblables de la part des opposants à l'égalité. Il est inconcevable qu'aujourd'hui, ces mêmes méthodes soient utilisées par des féministes, à l'encontre de femmes qui défendent leurs droits.

La nécessité d'un féminisme intersectionnel

Si les mesures prises concernant la prostitution sont généralement présentées comme un moyen de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, leur application a souvent des conséquences qui n'ont rien de progressiste du point de vue du droits des femmes, voire des droits humains en général. Françoise Guillemaut a par exemple montré comment le délit de racolage a permis de justifier la reconduite à la frontière de travailleuses du sexe migrantes.[4] Sous couvert de lutter contre l'oppression de ces femmes, il s'agissait donc en réalité de renforcer la politique sécuritaire nationale, en refusant l'accès à l'espace public à une certaine catégorie de personnes, et en contrariant le projet migratoire d'individu-e-s – en grande majorité des femmes – venu-e-s en Occident pour améliorer leur situation sociale et économique. La pénalisation des clients aura des conséquences similaires : en prétendant « sauver » les personnes prostituées, elle s'attaquera en réalité à ce qui est bien souvent leur unique source de revenus, contribuant ainsi à les précariser davantage. La future loi ne prévoit par exemple

4 GUILLEMAUT F., "Victimes de trafic ou actrices d'un processus migratoire: saisir la voix des femmes migrantes prostituées par la recherche-action, in *Terrains & Travaux*, Vol. 1, n° 10, 2006, p. 157-176 (p. 160)

quasiment rien pour faciliter l'accès à la régularisation ou à l'emploi des travailleur-se-s du sexe migrantes, ni pour reconnaître les droits des personnes trans, bien qu'on sache qu'elles et ils exercent souvent le travail du sexe car les législations actuelles ne leur permettent pas d'accéder à un autre type d'activité.[5] Dans ces conditions, pénaliser l'achat de services sexuels ne fera qu'accroître leurs difficultés économiques. On voit ici comment une posture féministe de principe peut, dans les faits, aggraver les discriminations subies par certaines femmes. C'est qu'en faisant de la prostitution le paradigme de l'oppression des femmes, on semble oublier d'une part que cette dernière est systémique, et qu'elle touche donc toutes les femmes ; d'autre part qu'elle croise d'autres systèmes d'oppression. Par exemple, la théorie abolitionniste s'appuie sur – et renforce – des stéréotypes raciaux (femme étrangère = victime, homme étranger = délinquant), quand elle présente les femmes migrantes comme des esclaves aux mains de réseaux mafieux, alors que le travail du sexe constitue généralement pour elles un moyen d'échapper à leur condition et de subvenir à leurs besoins...[6] De la même manière, elle réaffirme la dichotomie entre les femmes et les putains, quand elle oppose la sexualité tarifée, qui serait nécessairement subie, violente et destructrice ; à la sexualité « gratuite », présentée comme exempte de contrainte, basée sur un désir et un plaisir réciproques – *quid* alors de l'injonction à l'hétérosexualité, des violences sexuelles vécues au sein des relations amoureuses[7] ou des études montrant que les femmes « font plus souvent l'amour sans en avoir envie que les hommes »?[8] Un féminisme qui analyse la domination masculine sans prendre en compte les autres rapports de pouvoir (classe, race, sexualité...), sans interroger la place de chacun-e au sein de ces rapports, ne peut qu'échouer à défendre les intérêts de toutes.

Certain-e-s tentent de faire du féminisme une route unique, tracée au préalable. Nous pensons au contraire que le féminisme doit prendre en compte les multiples chemins que les femmes se fraient, en fonction de leurs propres moyens et de leurs propres objectifs, pour parvenir à s'émanciper.

Krystel

Manifestation du 8 mars 2013 à Toulouse

5 « Les prohibitionnistes en avaient rêvé, les 'abolitionnistes' l'ont fait : analyse de la proposition de loi déposée par Maud Olivier et Catherine Coutelle visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel » , collectif droits et prostitution.

6 GUILLEMAUT F., *Op. Cit.*

7 *La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'Union Européenne*, European Union Agencu for Fundamental Rights, Office des Publications, mars 2014

8 BAJOS N., BOZON M., *Enquête sur la sexualité en France : pratiques, genre et santé*, Paris, La découverte, 2008

LE **8 MARS** DERNIER, RÉSONNAIT « LE CHANGEMENT, C'EST MAINTENANT ! ».

Le PS joue sur les symboles, forme un gouvernement paritaire, tient de beaux discours sur l'égalité des droits tout en mettant en place des **politiques d'exclusion, de précarisation et de discriminations envers les femmes.** Par exemple, face aux catholiques intégristes priant dans la rue contre le mariage pour touTEs ou intimidant les femmes se rendant dans les centres d'IVG, le gouvernement fait preuve d'une **complaisance criminelle.** Quels que soient leur statut socio-économique, leur nationalité, leurs croyances, leur orientation sexuelle, leurs manières de résister contre les oppressions dont elles sont victimes, **nous appelons toutes les femmes à se mobiliser.**

SOLIDARITÉS FÉMINISTES !

PARCE QUE L'ÉGALITÉ DES DROITS, ÇA NE SE DIVISE PAS !

Nous réaffirmons notre exigence que la Procréation Médicalement Assistée (PMA) soit ouverte à toutes, y compris aux couples de femmes et aux célibataires.

Nous dénonçons la discrimination et les exclusions dont sont victimes les femmes musulmanes au nom de la laïcité : nous demandons l'abrogation de la loi de 2004 sur les signes religieux à l'école et de la loi de 2010 sur la dissimulation du visage dans l'espace public : nous refusons l'instrumentalisation raciste et islamophobe du féminisme.

Alors que les putes sont de plus en plus stigmatisées et poussées dans la clandestinité, nous exigeons l'abrogation sans condition du délit de racolage public, et refusons toute mesure qui renforce l'exposition aux violences et aux risques de santé, en particulier la pénalisation des clients.

Ici comme ailleurs, une véritable politique de lutte contre le travail forcé, la servitude, l'esclavage et la traite à ces fins doit être menée, dans le cadre du respect du droit commun.

Les personnes trans doivent pouvoir choisir leur identité de genre et changer librement et gratuitement d'état civil, sans condition de traitements hormonaux ou chirurgicaux. L'accès aux modifications physiques qu'elles souhaitent doit être gratuit et dégagé des contraintes d'une soi-disant expertise psychiatrique.

Les violences sexistes, lesbophobes et transphobes doivent être reconnues comme des violences à part entière, et pas seulement évoquées de façon incantatoire pour opposer une République française prétendument éclairée à un « tiers monde » considéré comme obsucrantiste et fondamentalement hostile aux femmes. De même, nous exigeons le rétablissement du droit au séjour pour soins tel qu'avant la réforme de 2011 car cette réforme criminelle condamne à mort des milliers de femmes malades et sans-papiers.

Nous demandons la régularisation de tousTEs les sans papierEs, et le droit d'asile pour les femmes, cis et trans, persécutées.

FACE À TOUTES LES VIOLENCES : AUTODÉFENSE !

Face à toutes les formes de violence sexiste (violence « ordinaire », violence conjugale ou violence institutionnelle), la priorité doit être de favoriser la capacité des femmes d'agir par elles-mêmes. Dans cette optique, il faut privilégier la lutte contre la précarité matérielle (accès à l'éducation, au logement, à l'emploi, à la santé, etc...) et laisser la possibilité aux les femmes de s'organiser entres elles pour agir lorsqu'elles le désirent.

Nous nous opposons à une vision victimaire simpliste des femmes : toutes, nous avons développé des moyens, extrêmement divers, de nous défendre contre les agressions (racistes, sexistes, homophobes, lesbophobes, transphobes, islamophobes...) que nous vivons au quotidien. L'autodéfense individuelle et collective, y compris physique, est légitime : elle doit être encouragée.

SANTÉ, CONTRACEPTION, EMPLOI, ENFANTS : ÉGALITÉ DES DROITS ET PARTAGE DES CONTRAINTES !

Parce que notre santé ne doit pas être sacrifiée à des mesures d'austérité, nous exigeons l'abrogation de la loi Bachelot, dite loi HPST, une garantie de financement des centres IVG, un accès égal sur le territoire aux services de planification familiale et le remboursement intégral de tous les moyens de contraception, sans les hiérarchiser.

Parce que nous refusons la marginalisation et l'exclusion des personnes handicapées, nous exigeons l'application de la loi pour la mise en accessibilité de tous les lieux publics, afin de favoriser pour les femmes handicapées l'accès aux études, à l'emploi, aux soins, spécialement ceux qui leur sont particulièrement destinés : consultations gynécologiques, suivis de grossesses, IVG...

De même, nous dénonçons toute forme de stérilisation forcée qui constitue une atteinte à la dignité.

Nous exigeons l'abrogation immédiate des franchises pour soins qui frappent en premier lieu les malades les plus précaires.

Nous exigeons l'intégration des femmes dans les essais cliniques et la prise en compte de leurs spécificités.

Nous demandons un véritable service public de la petite enfance, et appelons à développer des formes de prise en charge collective des enfants, sans passage obligé par le modèle de la famille hétérosexuelle.

Nous réclamons des mesures qui garantissent l'égal accès et le maintien dans l'emploi des femmes, et dénonçons les politiques d'austérité menées par le gouvernement, qui frappent en premier lieu et le plus durement les femmes.

Une véritable politique féministe ne consiste pas à favoriser la carrière de quelques femmes, mais à défendre les droits de TOUTES les femmes !

FACE À TOUTES LES VIOLENCES DE GAUCHE COMME DE DROITE ...

... NOUS RÉPONDONS: SOLIDARITÉ FÉMINISTES

Collectif 8 mars pour toutes : https://www.facebook.com/Collectif8MarsPourToutes

Premiers signataires : Acceptess-T, Act Up-Paris, ANA (Avec Nos Aînées), Cabiria, Collectif 8 mars pour toutes, Collectif Droits et prostitution, Diana Prince Club (Association d'Auto-Défense Féministe), Etudions Gayment, Grisélidis, Les Panthèses Roses, OuTrans, R.O.S.A. (collectif féministe anticapitaliste), Syndicat du travail sexuel - STRASS, TumulTueuses.

collectif.8marspourtoutes@gmail.com

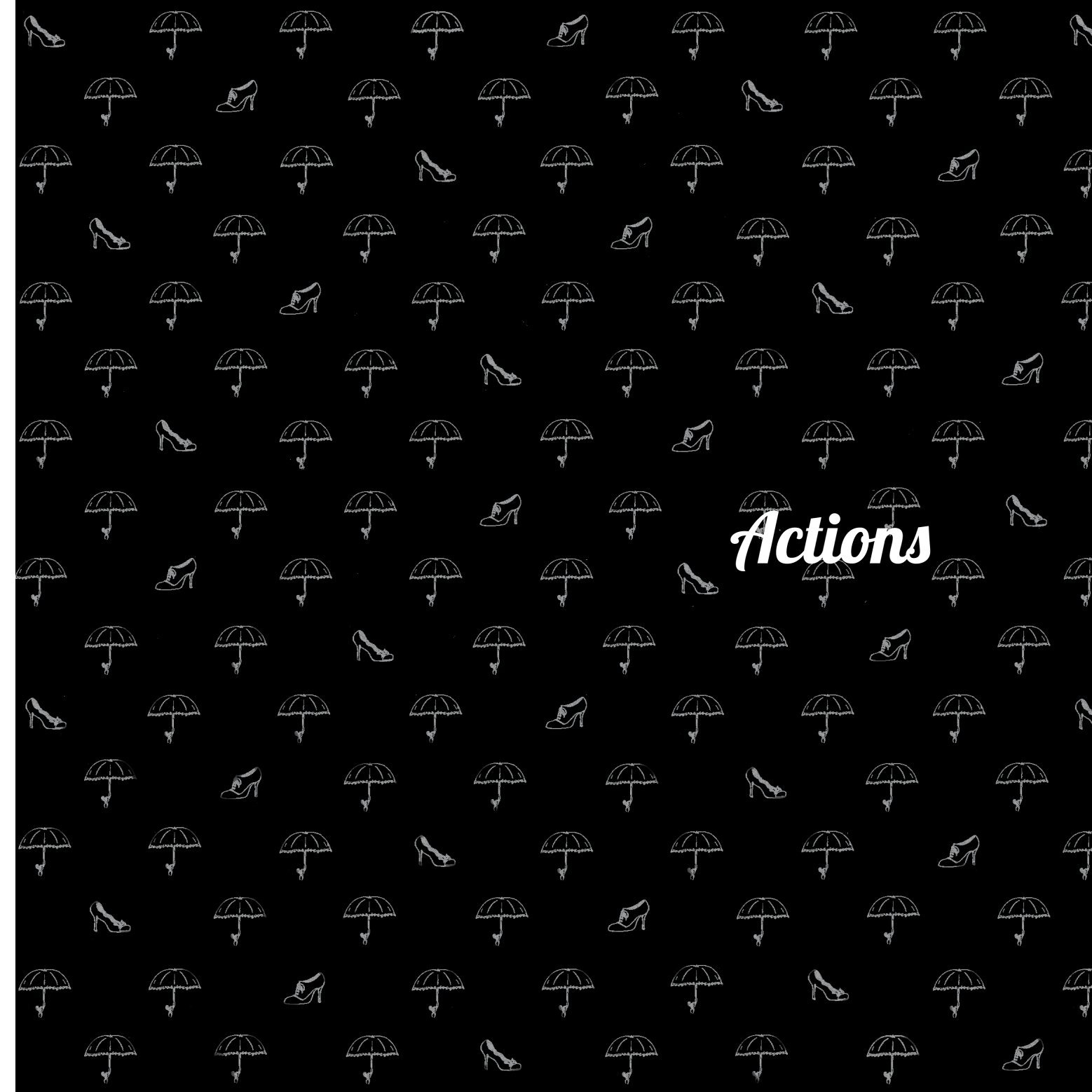
Actions

Travail du sexe et lutte contre le VIH, les IST, les hépatites et les grossesses non désirées

Données quantitatives	2012	2013
Personnes suivies - VIH/IST et maladies chroniques - Contraception et IVG	39 43	36 48
Entretiens ayant abordés : - Le VIH et les IST - La contraception et l'IVG - L'usage de produits psycho-actifs	138 93 41	371 255 111
Discussions individuelles en tournée : - Sur le VIH et les IST - Sur la contraception et l'IVG - Sur l'usage de produits psycho-actifs	286 41 46	498 219 22
Accompagnements physiques au dépistage	23	71
TROD	4	9
Orientation au dépistage VIH/IST	57	180
Accompagnements physiques TPE	NR	8

Données épidémiologiques et exposition au VIH, aux hépatites et aux IST

Les travailleur-se-s du sexe sont globalement conscientes des risques d'infection à VIH et aux IST et les pratiques de prévention sont souvent considérées comme des pratiques professionnelles.
Si la prostitution ne constitue pas un facteur de risque en soi, les conditions de plus en plus difficiles dans lesquelles elle s'exerce constituent bien des facteurs aggravants d'exposition au VIH et entravent de manière générale l'accès à la prévention et à la santé globale pour les travailleur-se-s du sexe.[1] (CNS, 2010)

Les personnes qui se prostituent sur les trottoirs toulousains sont majoritairement des femmes migrantes (à 88 %) venues de zones à forte endémie : l'Afrique subsaharienne et l'Europe de l'Est. Selon l'ONUSIDA, si les taux de prévalence sont élevés dans la population générale de ces zones, ils sont extrêmement alarmants dans la population des personnes qui se prostituent.
Concernant les garçons (gay/HSH) et les personnes trans, il s'agit des populations où l'épidémie est la plus active. Chez les gays/HSH, l'incidence serait 200 fois supérieure à la population hétérosexuelle. (INVS 2008) Si les résultats de l'enquête Prévagay 2007 ne sont pas transposables directement à notre public, nous savons que la prostitution gay a aussi lieu dans les établissements de convivialité (18 % de séropositifs dont 20 % déclarent être séronégatifs ou ne pas connaître leur statut). Nous pouvons imaginer que les chiffres sont supérieurs dans la population qui se prostitue au vu de la multiplication des partenaires, et de la situation sociale des personnes (précarité, violences et isolement).
En 2011, plusieurs enquêtes[2] et pré-enquêtes ont été publiées sur la santé de la population trans, cependant comme le note l'IGAS « les personnes transgenres qui se prostituent constituent une population particulièrement fragile et très exposée en raison notamment de la stigmatisation dont elles sont victimes et de leurs pratiques (rapports non protégés souvent exigés des clients notamment).

1 VIH et commerce du sexe, Garantir l'accès universel à la prévention et aux soins, Avis du CNS, septembre 2010.
2 BEH n°42, novembre 2011 : « Caractéristiques sociodémographiques, identifications de genre, parcours de transition médicopsychologiques et VIH/sida dans la population trans. Premiers résultats d'une enquête menée en France en 2010. », Chrysalide « Santé Trans 2011, pré rapport novembre 2011 », IGAS « Evaluation des conditions de prise en charge médicale et sociale des personnes trans et du transsexualisme »

Leur identification, et encore plus leur participation à des enquêtes sont extrêmement difficiles à obtenir.»[3]Selon la pré-enquête du BEH,[3] si le taux de dépistage paraît assez important dans la population trans MtF, ce public est particulièrement exposé au VIH de par l'accumulation de facteurs aggravants (violences, discriminations dans le système de soin comme dans la famille et le monde du travail, méconnaissance des problématiques trans par les soignant-e-s…) La prévalence chez les trans MtF nées à l'étranger ayant déjà eu recours au travail sexuel est évaluée à 36,4 %.

Nous disposons de peu ou pas d'études épidémiologiques récentes portant sur la France et sur Midi-Pyrénées concernant les IST chez les travailleur-se-s du sexe. Cependant, plusieurs enquêtes européennes récentes[4] montrent qu'elles et ils sont particulièrement touché-e-s par les infections à gonocoque, la syphilis, le papillomavirus et l'hépatite B. En particulier les jeunes femmes qui se prostituent depuis peu de temps, les HSH et les personnes trans :

- Gonocoque : 0,6 à 0,5% chez les femmes, 1,7% chez les hommes contre 0,1% en population générale.
- Syphilis : 2,2 à 2,5% chez les femmes, 12,5% chez les hommes et 14 à 40% chez les trans contre 0,001% en population générale.
- Hépatite B : 1,6% à 34% chez les femmes, 29% chez les HSH, 53% chez les trans contre 0,65% en population

Stand de prévention 1er decembre, journée mondiale de lutte conte le sida.

3 Bulletin épidémiologique hebdomadaire n° 42, novembre 2011.

4 Prostitution les enjeux sanitaires, IGAS 2012

générale. (INVS 2004)
De plus, la prévalence des IST est plus marquée chez les personnes nées en Afrique subsaharienne, en Afrique du nord et en Europe de l'Est ; chez les personnes jeunes et celles se prostituant depuis moins d'un an.
De plus, si les personnes ont généralement « peur » du VIH, elles méconnaissent les autres IST et notamment l'hépatite B qui est pourtant 100 fois plus contagieuse que le VIH. De même les IST hors VIH sont largement sous-dépistées, comme elles méconnaissent les IST, les personnes se font peu dépister et elles occultent souvent leurs pratiques à risques lors des consultations médicales.

Si **l'usage du préservatif** est largement répandu pour les pratiques de pénétration vaginale et anale notamment, nous constatons toutefois beaucoup de ruptures de préservatif (AES), ce qui met en évidence à la fois des mauvaises conditions de travail, la méconnaissance d'un bon usage (pose et usage de gel), mais également le rejet de l'usage de gel par les clients comme par certain-e-s TDS (connotation négative liée à la sodomie et/ou à la non excitation du/de la TDS).
Chez les HSH on observe une exposition importante aux risques de transmission. Nous confirmons les conclusions selon lesquelles les rapports non protégés sont en augmentation, notamment les pratiques anales et orales. De plus, les enquêtes démontrent que les prises de risques, nombreuses en milieu gay, sont supérieures dans le cadre d'échanges economico-sexuels[5].
Enfin, nous constatons le développement de la **consommation de produits psychoactifs** par voie nasale dans le milieu de la prostitution comme en population générale.
Enfin, nous continuons de constater que les **pratiques hygiéniques et/ou érotiques** accentuent les risques d'exposition. En effet, beaucoup de femmes pratiquent des lavements vaginaux régulièrement et parfois à l'aide de produits détergents. L'assèchement vaginal résultant de ces pratiques favorise le développement d'infections génitales et la contamination par le VIH/Sida ou les IST, tout comme les douches rectales principalement chez les garçons.

La situation est aggravée par le fait que **les clients** de la prostitution demandent régulièrement des passes non protégées. Au moins 2 clients sur 5 tentent de négocier une passe sans préservatif, certains sont prêts à payer plus pour obtenir une pénétration et une fellation dites « natures ». Dans le contexte de crise actuelle, les revenus des clients et donc des travailleur-se-s du sexe ont sensiblement baissé, certains clients tournent pendant des heures, négocient avec plusieurs femmes pour obtenir ce qu'ils souhaitent. Une enquête menée auprès des clients en 2005 par Sida Info Service met en évidence que « le préservatif a été mal utilisé ou non utilisé dans 8 rapports oro-génitaux sur 10 et plus de 6 pénétrations sur 10. Dans 6 entretiens sur 10, la situation évoquée présente un risque potentiel de contamination (1 272 appels), dont une moitié

Stand de prévention et de collecte, Sidaction 6 avril 2013

5 Net Gay Baromètre 2009, Enquête Presse Gay et lesbienne

lors de contacts bouche-sexe (N = 652) et l'autre moitié lors d'un rapport sexuel avec pénétration (N = 620) ».[6]

De plus, nous constatons que malgré l'évolution des connaissances et des représentations, le VIH/Sida est encore à la fois un tabou et très stigmatisé. En effet, le rapport à la maladie reste préjudiciable à la prévention, d'autant plus que la pratique de la prostitution s'inscrit dans un contexte de concurrence commerciale.
Cette situation d'exposition aux risques sanitaires est accentuée par les conditions de vie et de travail des personnes prostituées qui se sont largement dégradées depuis plusieurs années : criminalisation de l'activité prostitutionnelle, recul du droit des étranger-e-s, recul du droit à la santé. Dans ces conditions, la santé des personnes passe au second plan, les prises de risque sont facilitées et la pression des clients augmente pour obtenir des relations non-protégées.

De leur côté, les TDS doivent travailler plus longtemps pour pouvoir maintenir un niveau de vie décent, certaines femmes nous confient avoir fini par accepter des passes non protégées alors qu'elles étaient dans la rue depuis plusieurs heures sans avoir fait un seul client. Cette dégradation du contexte de la prévention est assez récente et devrait empirer si la situation économique et politique ne s'améliore pas.

Le travail des associations de santé communautaire depuis une vingtaine d'années a permis de soutenir les TDS sur le terrain, de développer et de maintenir une forte culture de la prévention, pour atteindre en 2005 un taux de dépistage régulier du VIH et des hépatites de 80 %[7] chez les personnes qui se prostituent contre 8 % chez la population générale[8]. Il est nécessaire de maintenir nos actions et notre vigilance car ce taux à tendance à diminuer depuis 2005 compte-tenu de la dégradation des conditions de travail et de vie des TDS. Il est plus que jamais nécessaire de soutenir les TDS dans leur démarche de prévention du VIH et des IST.

Violences et droits sociaux

Les risques d'exposition aux IST et le recul de la santé sexuelle et globale des TDS sont globalement accentués par leur exposition aux violences et leur éloignement des droits sociaux.
En effet, les TDS est exposé aux violences sexistes, homophobes et transphobes, agressions physiques, violences sexuelles, ainsi qu'aux violences numériques (harcèlement, rupture de l'anonymat, chantage…). Ces violences rendent les personnes plus vulnérables et surexposent les personnes aux prises de risques en terme d'IST. Bien souvent, leurs clients sont leurs uniques interlocuteurs en matière de prévention ; ce qui renforce d'emblée des rapports de pouvoirs inégaux et biaise évidemment la transmission des informations.

Information et distribution du matériel de réduction des risques

Le matériel de réduction des risques est diffusé lors des tournées de jour et de nuit et au local de l'association.
Nous proposons des outils de prévention variés afin de s'adapter à chaque personne et à ses pratiques. Il est important de comprendre que cette distribution a plusieurs objectifs : au-delà de la diffusion du matériel, il s'agit de soutenir les travailleur-se-s du sexe dans leur démarche de prévention. En effet, nous savons que les TDS sont elles-mêmes des agentes de prévention, généralement elles connaissent le préservatif masculin/externe et l'utilisent dans leur activité. Notre intervention permet de les soutenir dans leur démarche car il est de plus en plus difficile

6 http://www.sida-info-service.org/?Prise-de-risque-des-clients-de

7 F. Guillemaut, *Femmes migrantes. Enjeux de l'épidémie à VIH et travail du sexe. Stratégies et empowerment*, Lyon, Cabiria, éd. Le Dragon Lune, 2005.

8 Ministère de la Santé, DGS (Direction générale de la santé), DHOS (Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins), *Programme national de lutte contre le VIH/sida en direction des étrangers/migrants vivant en France (2004/2006)*, Paris, 2004, 21 p. + annexes.

Personnes migrantes vivant avec le VIH et refus de droit

La CPAM refuse l'attribution de l'AME a des ressortissants communautaires issues de Bulgarie et de Roumanie si les personnes sont déjà couvertes dans leur pays d'origine, le niveau de prise en charge n'étant pas évalué. Les personnes sans couverture maladie en France sont alors plus vulnérables au niveau de leur santé. Ces situations sont particulièrement dangereuses pour les personnes vivant avec le VIH. Nous accompagnons des personnes séropositives qui n'ont temporairement pas accès au traitement. Ces personnes sont parfois obligées de repartir fréquemment dans leur pays pour s'approvisionner en traitement, alors que leur projet de vie est ici, ils subissent des ruptures de traitement et rencontre des problèmes dans l'observance de ces traitements.

De plus, les bulgares et les roumain-e-s ont de grandes difficultés d'accès au CHRS du fait de leur situation administrative précaire. Le fait de ne pas être titulaire d'une carte d'AME empêche de demander une place en ACT, alors que l'état de santé le justifierait. Cela pousse des personnes vivant avec le VIH à vivre dans un incessant aller-retour entre la rue, les foyers d'urgences, ou l'hôtel lorsque leur état de santé leur permet de travailler. Certaines personnes ont dû ainsi attendre plusieurs années avant que leur situation administrative et sanitaire s'améliore, elles ont dû vivre à la rue avec un état immunitaire fortement dégradé.

d'imposer le préservatif. La distribution du matériel est aussi l'occasion d'actualiser leurs connaissances sur l'utilisation des préservatifs, du gel, sur les modes de transmission ; de faire découvrir de nouveau outils de réduction des risques et de les informer sur le dépistage et le TPE.
Une « malette de RDR » est visible dans le bus et au local afin de permettre les démonstrations et le maniement de divers outils de RDR. La malette contient des godes, un vagin en plastique, des outils de prévention liés aux risques sexuels, à la consommation de produits psychoactifs, et à la contraception.
Les démonstrations de pose des préservatifs provoquent toujours des réactions : gêne, rire, questionnement ; des discussions collectives émergent sur les pratiques de réduction de risques et les personnes peuvent améliorer et affiner leurs stratégies. Les femmes échangent et partagent leurs difficultés lors de l'utilisation des préservatifs, notamment dans des positions et conditions difficiles (par exemple lorsque les passes ont dans les voitures des clients, la nuit.) Elles évoquent aussi leurs difficultés à imposer l'usage du préservatif dans un contexte de raréfaction des clients. Des moments collectifs d'échanges se terminent souvent par de petits entretiens individuels, où les femmes nous sollicitent pour un problème particulier.

Les différents outils de réduction des risques diffusés par l'association

Les **préservatifs « masculins »/externes** sont distribués dans la limite de 12 préservatifs « sure » ou 8 préservatifs « aspelia » par personne et par jour, les autres outils sont distribués sans limite particulière.
Les préservatifs masculins/externes sont très largement connus et utilisés par les TDS même si les démonstrations de pose, en les déroulant directement sur le pénis en empêchant la formation d'une bulle d'air, restent toujours pertinentes et nécessaires.
Les **préservatifs « féminins »/internes** sont assez peu utilisés, ils le sont par des femmes expérimentées et par

des hommes et trans ayant des rapports tarifés avec des hommes. Nous présentons malgré tout très régulièrement cet outil afin que les personnes l'essaient et connaissent ses spécificités (matière, lubrification…).

La **digue dentaire** est un carré de latex ou de polyuréthane mince et souple. Il permet de se protéger des IST lors d'un rapport sexuel entre la bouche de l'un des partenaires et la vulve ou l'anus d'un autre. Cet outil est également peu connu et peu utilisé. Le cunnilingus et l'anulingus sont des pratiques assez peu répandues et assez taboues dans la prostitution de rue. Mais les personnes qui les pratiquent connaissent assez mal cet outil et le trouvent peu pratique. Certaines femmes expérimentées nous en demandent régulièrement pour leurs rapports professionnels ou personnels.

Le **gel lubrifiant en dosette et en tube** est largement diffusé, et nous incitons très fortement les personnes à en utiliser pour les pénétrations vaginales et anales, en plus des préservatifs déjà lubrifiés. Les femmes l'utilisent par confort et pour éviter les ruptures de préservatif, mais certaines personnes n'en prennent pas lors des distributions car elles l'assimilent exclusivement à la sodomie, pratique souvent stigmatisée. Nous essayons de donner les tubes en tête-à-tête à des personnes qui les refusent devant le groupe.

Les **kits d'injection, les pipes à crack et les « Roule ta paille »** sont également distribués et mis à disposition au local. La distribution du matériel de prévention lié à l'usage de produits psycho-actifs est plus complexe que celui lié à la sexualité. En effet, les travailleur-se-s du sexe souffrent énormément du double stigmate de la prostitution et de l'usage de drogue. Ainsi, la consommation de drogues et les addictions sont très taboues dans le milieu de la prostitution de rue. De plus, il s'agit de pratiques stigmatisées, considérées comme non professionnelles dans un milieu où il faut rester alerte et maître de soi-même pour assurer sa sécurité. Ainsi, nous proposons et visibilisons particulièrement ces outils, et organisons des ateliers autour des questions de consommation de produits psychoactifs. Les personnes concernées savent qu'elles peuvent en parler aux salarié-e-s de l'association mais il est parfois difficile d'en parler publiquement et d'accepter du matériel devant les autres.

En cas d'accident d'exposition sexuelle (AES) : traitement d'urgence ou traitement prophylactique post-exposition (TPE) et contraception d'urgence

Nous informons sur le traitement post exposition (risque datant de moins de 48h) et sur la contraception d'urgence (risque datant de moins de 72h) qui permettent de réduire

les risques d'infection à VIH et de grossesses non désirées après une prise de risque. Il s'agit principalement de ruptures ou de non usage du préservatif – ces situations sont relativement rares car les travailleur-se-s du sexe maitrisent assez bien l'usage des outils de prévention.
Nous constatons que le recours à la pilule du lendemain est un réflexe plus ancré que celui du recours au TPE. Nous identifions donc plusieurs freins à l'accès au TPE : la méconnaissance du traitement, les difficultés d'accès (il est plus simple d'aller à la pharmacie qu'aux urgences), les préjugés ou les expériences négatives d'autres personnes. Face à ces constats, nous informons très régulièrement sur l'existence du TPE, notamment en organisant des tournées sur ce thème afin d'augmenter le niveau de connaissance des personnes et de lutter contre les rumeurs. Pour en faciliter l'accès, nous proposons systématiquement (dans la limite de nos moyens humains) des accompagnements physiques au SMIT ou aux urgences ; cela permet notamment d'assurer la traduction et de garantir l'accès effectif au traitement. Nous pouvons être amené-e-s à interrompre une tournée ou un accueil collectif pour effectuer un accompagnement prioritaire de ce type. Notre ligne d'urgence permet aux personnes de signaler un AES 24h/24 et de bénéficier en direct de conseils et d'informations adaptés.
La réception de facture par certaines femmes suite à ce traitement nous amène à redoubler de vigilance quant à l'ouverture des droits en cas de traitement post-exposition, et à rassurer les personnes que nous recevons quant à la gratuité du traitement. Nous accompagnons également les personnes pour l'observance souvent complexe, compte tenu de la durée du traitement (1 mois), des effets secondaires et du cadre de vie souvent précaire des personnes.

Suivi global des personnes vivant avec le VIH ou avec une maladie chronique

L'infirmière a accompagné plus spécifiquement les personnes atteintes notamment du VIH, d'hépatites et de diabète. Ces suivis ont eu pour but d'encourager les personnes dans l'observance de leur traitement et d'améliorer leurs conditions de vie afin que celles-ci soient le plus favorables à leur santé. Les entretiens

sont un moment d'écoute, d'empathie et d'éducation thérapeutique. Ces suivis sont souvent longs et se situent au croisement des différents acteurs concernés, patient-e-structures de soins, administrations, notamment pour les personnes migrantes, passant par l'accès au titre de séjour pour maladie, par l'accès au logement… Nous avons été amené-e-s à traduire et à expliquer les traitements, à aider à l'observance, à informer sur la maladie, à réunir les pièces du dossier médical restées à l'étranger, à assurer la continuité lors de retour et/ou d'aller-retour dans le pays d'origine notamment.

Dépistage du VIH, des IST et des hépatites

Parler du dépistage avec les personnes prostituées c'est leur permettre de faire émerger leurs craintes et leurs expériences des dépistages, de les informer sur les différentes possibilités de dépistage et de trouver la solution la plus adaptée. En effet, de multiples freins existent face à l'accès au dépistage : méconnaissance des lieux, méconnaissance de l'existence du dépistage anonyme et gratuit, barrière linguistique, peur de demander une prescription de dépistage à son généraliste, peur du résultat, peur du jugement de l'activité prostitutionnelle, problème de mobilité.
Nous travaillons de manière individuelle et collective pour désamorcer ces freins. Il est important de parler et reparler régulièrement du dépistage, de prendre le temps afin d'augmenter les connaissances et déconstruire les représentations et préjugés sur la santé et la prévention. Il faut donc veiller à créer un endroit où la parole pourra s'exprimer, sans crainte du jugement, et pouvoir apporter des informations sans les imposer, sans être dogmatique. Des focus groupes sont régulièrement mis en place dans le bus et au local.

Les personnes ayant une couverture sociale se font prescrire le dépistage par leur médecin traitant. Une partie de notre public ne souhaite pas visibiliser leur activité auprès de leur médecin et préfère aller au laboratoire d'analyse (dépistage payant sans prescription) ou au CDAG-CIDDIST (dépistage anonyme et gratuit).
Nous avons mis en place un **partenariat avec le CDAG-CIDDIST** depuis décembre 2012, afin d'assurer une permanence bimensuelle de dépistage en accompagnant physiquement un groupe de personnes un vendredi sur deux. L'objectif de cette permanence est de faciliter l'accès au dépistage des IST de droit commun.
Grâce à un **partenariat avec la PASS**, les femmes migrantes sans couverture sociale peuvent bénéficier de l'ouverture des droits sociaux de pair avec un dépistage VIH, hépatites, syphilis, IST lors d'un bilan santé complet. Le dépistage est souvent une motivation pour elles pour se rapprocher du droit commun et repérer le fonctionnement du système de soin français. Pour certaines personnes, c'est à ce moment qu'elles apprennent qu'elles vivent avec une maladie chronique.

Dépistage communautaire : dépistage rapide du VIH ou Test Rapide d'Orientation Diagnostic (TROD)

La loi française autorise depuis novembre 2010 la réalisation de TROD directement par les associations de santé et de prévention agréées. L'intérêt de ce nouveau dispositif est de proposer un dépistage par les acteurs de terrain, qui sont au contact des populations les plus vulnérables, sans passer par les dispositifs de dépistage classique.
Le TROD permet en prenant une goutte de sang au bout du doigt d'obtenir un résultat en quelques minutes. Il est accompagné d'entretiens pour évaluer avec la personne ses diverses prises de risques afin de mettre en place des stratégies de réduction des risques.
Le test rapide, par sa simplicité et sa rapidité d'utilisation, présente de nombreux avantages mais il garde malgré tout des limites importantes : il ne dépiste que le VIH à ce jour et pas les autres IST.

Les accompagnements au CDAG-CIDDIST

Une partie de notre public se déplace en transport en commun pour la première fois lors de nos accompagnements. C'est pourquoi je suis attentive à leur expliquer où et comment prendre un ticket, lire une carte de métro et s'orienter. C'est important car elles peuvent ainsi être autonomes et y retourner seules si elles le souhaitent. Mais l'accompagnent au CDAG ce n'est pas seulement montrer aux femmes comment on prend le métro, c'est important d'être présente car elles sont parfois stressées.

Elles prennent une grande décision, elles font preuves de courage et font un pas pour savoir où elles en sont en cas de prise de risque, si elles ont eu un rapport non protégé ou une rupture de préservatif. J'accompagne parfois des femmes qui se font dépister pour la première fois, mais aussi des personnes qui souhaitent faire un point régulier.

Je fais très attention aux femmes, à partir du moment où elles viennent pour prendre rendez-vous, je leur explique que je serai près d'elles si elles le souhaitent, même si je ne parle pas anglais ou roumain
J'essaie de les rassurer sur le fait qu'elles ne seront pas seules pour l'annonce des résultats si elles le souhaitent.
On profite du trajet pour parler, j'essaie de parler des diverses prises de risque, de permettre un espace de parole autour de celles-ci. Si j'accompagne plusieurs personnes j'essaie de parler de prévention de façon globale, sans poser des questions personnelles à chacune devant les autres pour ne mettre personne mal à l'aise, mais si les personnes abordent un sujet je leur répond sans jugement. J'essaie d'avoir un moment en tête a tête avec chaque personne au cas où elles veuillent me poser des questions.

Le partenariat depuis un an avec le CDAG se passe très bien, et c'est très agréable de pouvoir orienter les personnes vers un lieu où elles seront reçues sans jugement sur leur

Le TROD est efficace 3 mois après une prise de risque – contrairement au test classique qui est efficace à seulement 6 semaines et détecte l'antigène P 24 (marqueur de la primo infection).

Si le travail des associations de santé communautaire a permis un accès important au dépistage, la précarisation et la criminalisation ont eu pour conséquence de mettre à mal ce travail. Nous considérons aujourd'hui que le taux de dépistage de notre public a baissé depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui, nous évaluons entre 10 et 20% la part des personnes rencontrant de grandes difficultés dans l'accès au dépistage. Les freins sont multiples : peur du résultat, peur de la stigmatisation dans un lieu

de dépistage de droit commun, mobilité réduite dûe à la barrière de la langue, à des difficultés de repérage dans la ville et/ou à une exposition aux violences. La proposition d'un dépistage communautaire, en plus de représenter une offre complémentaire aux autres types de dépistage, peut permettre de dépasser ces freins pour une partie des personnes et agit comme un moyen d'information et une passerelle vers le dépistage et le système de soins de droit commun.

C'est pourquoi une permanence TROD hebdomadaire a été mise en place à l'association et qu'un test de dépistage peut se dérouler durant un entretien individuel à tout moment de la semaine avec l'infirmière en collaboration avec les médiatrices culturelles.
Les personnes seront ensuite orientées ou accompagnées vers l'hôpital (PASS, CGAG, SMIT) pour une confirmation et une prise en charge médicale si nécessaire. La mise en place de cette action a été l'occasion d'actualiser les connaissances et les compétences de l'ensemble de l'équipe de terrain sur le VIH, le dépistage et le *councelling,* toute l'équipe est donc habilitée à réaliser les tests.
Nous notons qu'en grande majorité les personnes préfèrent se déplacer au CDAG car elles peuvent obtenir un dépistage plus large des IST (syphilis, hépatite mais aussi chlamydia, gonocoque, et même papillomavirus par un frottis).

activité, sur leurs pratiques ou prises de risques. L'accueil est chaleureux, et de plus c'est anonyme et gratuit, je leur explique qu'elles peuvent être sans papiers mais qu'elles ne paieront rien, ni ne devront donner leur identité.

Je rentre avec elles pour les accompagner durant la consultation si elles le souhaitent, le fait de pouvoir être avec elles rassure et met en confiance.
Durant la consultation on pose des questions sur les différentes prises de risque, on peut faire un frottis et des prélèvements vaginaux si besoin. S'il y a besoin d'un traitement, nous repartons avec. C'est un moment d'information sur la santé, la contraception, l'excision, les prises de risques sexuels, bien entendu, mais aussi le moment de parler des douches vaginales à beaucoup de personnes qui pensent bien faire en se lavant souvent. Elles ignorent qu'elles fragilisent ainsi leur muqueuse vaginale qui les protège des infections.

Souvent après un accompagnement au CDAG, nous mettons en place un entretien individuel de santé globale (pour discuter ouverture des droits, contraception, violences, logement…..).

Annie

Le COREVIH Midi-Pyrénénées / Limousin

Le COREVIH est la Coordination régionale de lutte contre le VIH, qui couvre le territoire de Midi-Pyrénées et du Limousin. Nous en sommes membre depuis sa création par le décret du 15 novembre 2005.

Bilan 2013 :

Le COREVIH est un des rares endroits qui rassemble les différents acteurs concernés par le VIH/Sida : médecins, association, patient-e-s… Il travaille en commissions thématiques. Cette année plusieurs commissions se sont réunies : épidémiologie, documentation, éthique et droit des malades, femmes séropositives, prisons.
Le COREVIH est également un acteur important en terme de formation, car c'est grâce à lui que nous avons pu former la majorité de notre équipe aux techniques d'entretien (*councelling*) et à la pratique des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD). Nous avons participé aux journées de la Société française de lutte contre le Sida, et la journée de rencontre des COREVIH de France.
Depuis plusieurs années le budget du COREVIH présentait un excédent important qui restait dans le budget du pôle des médecins de l'hôpital. Cette situation a été dénoncée plusieurs fois. Pour améliorer cette situation budgétaire et donner plus d'ampleur aux différents travaux, une proposition de création d'un poste de coordination des commissions a été faite, mais n'a pas abouti.
Au dernier trimestre 2013, l'ARS a baissé de 180 000 euros le budget du COREVIH entrainant le blocage de celui-ci, recentré uniquement sur une de ses missions, le recueil de données épidémiologiques. Nous sommes très inquiets sur le devenir du COREVIH Midi-Pyrénées/Limousin et sur le budget 2014, à ce jour il nous est impossible de remplir la pluralité des missions du COREVIH.

Accès à l'IVG et à la contraception pour toutes

90 % de notre public étant des femmes, les questions de contraception sont très présentes au sein de l'association. Le risque de tomber enceinte est pris très au sérieux par les femmes qui ont souvent recours au préservatif comme méthode principale de contraception.
L'augmentation des connaissances des jeunes femmes que nous rencontrons est primordiale pour l'adoption d'une contraception adaptée. L'appropriation des méthodes contraceptives par les femmes est un processus de longue haleine. Pour l'équipe, il est important d'informer les femmes sur toutes les possibilités existantes afin de permettre un choix éclairé et viable de contraception. Il s'agit alors de leur faire comprendre au mieux les enjeux, avantages et inconvénients de chacune des méthodes proposées. Il est nécessaire de déconstruire les représentations négatives et symboliques des femmes dues à une méconnaissance générale de leur système reproducteur. La peur des effets secondaires de la pilule comme la prise de poids est très répandue, ainsi que les craintes relatives aux conséquences néfastes de la pose du stérilet. Enfin, nous constatons aussi que des soignant-e-s ont des représentations sur les femmes prostituées migrantes ; parfois on ne leur propose qu'un implant (car il permet de ne pas avoir à y penser) alors que cet outil ne les intéresse pas forcément. Il s'agit donc de promouvoir une contraception permanente, hormonale ou mécanique, mais qui soit adaptée à la personne en fonction de ses pratiques et de sa demande.
L'information ne doit pas être dispensée une fois pour toutes, mais renouvelée à la fois dans un contexte collectif (ateliers, focus groupes) et lors des suivis individuels.
De plus, elle doit être adaptée aux représentations culturelles et accessibles en terme de langue et de contenu. Certaines femmes que nous rencontrons sont issues de pays où la contraception médicale est quasiment inexistante. On remarque que l'avortement est utilisé dans les pays d'Europe de l'Est beaucoup plus fréquemment, les méthodes de contraception accessibles sont, elles, peu efficaces. De plus, 30 % des femmes que nous rencontrons viennent de pays où la contraception et l'avortement sont interdits ou très limités. Cela les amène à utiliser des méthodes traditionnelles peu efficaces et des avortements artisanaux qui comportent de nombreux risques de complications (détournement de l'usage de certains médicaments, consommation de produits toxiques, remèdes traditionnels composés de plantes, etc.). La pénalisation dans le pays d'origine ou encore la religion rendent parfois difficile la discussion autour de ces thèmes tout comme le recours au système de soin. Pour certaines femmes, la contraception et l'avortement doivent être clandestins et ne sont pas liés au système de soin. Des femmes nouvellement arrivées se sont déjà retrouvées à l'hôpital après des avortements artisanaux.

En 2013, l'équipe a effectué un important travail de partenariat et d'accompagnement à l'IVG, en effet l'association a accompagné 35 femmes en demande d'IVG ce qui a nécessité une forte mobilisation de l'équipe de terrain. Les personnes se présentant souvent dans un temps proche de la fin des délais légaux, il s'agit pour l'équipe d'être réactive.
L'accompagnement de ces femmes a pu se faire aussi physiquement pour quelques unes, mais une majorité est orientée - faute de personnel. Ceci nous demande toutefois de réaliser avec elles tout un travail d'accompagnement et de suivi. Afin de simplifier les procédures pour ces femmes et d'être au plus près de leur demande, nous gérons le plus possible de choses en amont avec nos partenaires, comme l'AME, ce qui permet d'éviter nombre de soucis rencontrés.
Les premiers entretiens nous servent également à évaluer leur autonomie en vue des rendez-vous à venir, surtout lorsque nous ne les connaissons pas encore très bien,

et à préparer ces derniers. Le fait de ne pas ou de peu s'exprimer en français faisant toujours barrière dans les services, nous préparons cela au mieux grâce à nos médiatrices culturelles. Les budgets de traductions des hôpitaux étant des plus serrés, il nous arrive d'effectuer les traductions, ou de les organiser. Nous expliquons à ces femmes le parcours en vue de l'IVG et leur donnons de nombreuses informations sur son déroulement.
Malgré notre accompagnement et soutien, quelques erreurs sont pourtant survenues cette année encore - sur des paiements indus, des refus d'IVG médicamenteux pour cause de barrière linguistique, des soucis d'ouverture d'AME, de tiers payant, etc. – qui nous demandent d'intervenir pour trouver d'autres réponses et solutions.
Nous sommes aussi intervenu-e-s à plusieurs reprises afin de faire cesser des pratiques culpabilisantes pour les femmes souhaitant avorter, comme l'écoute du cœur du fœtus, montrer les images voire donner le sexe… De la même façon, des pressions ont pu être exercées oralement pour que les femmes prennent la pilule suite à l'IVG, sans leur proposer l'éventail des moyens de contraception, ou en les menaçant de ne pas faire l'IVG si elles n'avaient pas de moyen de contraception le jour J.
Enfin, nous travaillons à sensibiliser les professionnel-le-s de santé à la situation des TDS afin de favoriser leur accès à l'IVG et à la contraception, et d'éviter les jugements hâtifs et les traitements discriminatoires. Cette année, nous avons rencontré le service d'orthogénie de Paule de Viguier, le service social des urgences gynécologiques de Paule de Viguier et le Planning Familial 31 afin d'améliorer nos partenariats. Nous travaillons également régulièrement avec le la Case de santé, le CDPEF, la PASS, l'hôpital Joseph Ducuing et des gynécologues de ville.

Enfin, nous nous sommes impliqué-e-s cette année au sein du comité de pilotage sur le projet de Centre de Santé Sexuelle de l'hôpital La Grave. Nous espérons que ce projet pourra aboutir car cela lèverait énormément de freins dans l'accès des femmes à la contraception et à l'IVG. Plus globalement, cela permettrait un meilleur accès pour toutes et tous à la santé sexuelle et un meilleur accueil des personnes victimes de violences sexuelles.

Les tournées et les focus group

	2012	2013
Tournées de jour	63 874 contacts	55 687 contacts
Tournées de nuit	54 2097 contacts	52 2095 contacts

Les tournées sont des moments cruciaux dans le travail que nous menons à l'association. Il s'agit de sortir des murs de l'association, pour aller à la rencontre des travailleur-se-s du sexe sur leur lieu de travail, la rue. Pour cela, nous effectuons deux types de tournées : à pied avec un cabas rempli de préservatifs afin d'aller à la rencontre des femmes du quartier en journée, en bus (camping car) pour sillonner la ville la nuit.

Les **tournées de jour** ont lieu une à deux fois par semaine, le matin et/ou l'après midi, Elles se déroulent à pied dans le quartier « traditionnel » de la prostitution à Toulouse : près de la gare, la place Belfort et les rues alentours, la rue Bayard, la rue Gabriel Péri, la rue Roquelaine.
Un-e ou deux salarié-e-s remplissent le cabas à roulette de l'association de matériel de prévention, de réduction des risques et de brochures d'informations et sillonnent le quartier. Ces tournées nous permettent d'aller à la rencontre des personnes qui se prostituent durant la journée. Nous nous arrêtons quand nous croisons une TDS et lui proposons du matériel de prévention.
Ces tournées nous permettent de toucher un public souvent différent des personnes que nous rencontrons durant la nuit. Même si la prostitution de jour évolue chaque année, il s'agit de femmes françaises (trans ou cisgenres[9]), de femmes immigrées installées depuis longtemps en France (maghrébines, camerounaises) ; elles sont en moyenne plus âgées. Nous rencontrons de plus en plus de femmes

migrantes bulgares et roumaines. Les pratiques diffèrent car si certaines travaillent dans les voitures des clients, certaines exercent dans leur appartement. Ces tournées varient en terme de durée selon les discussions qui se présentent.
Les tournées de jour nous permettent de rompre l'isolement de certaines, de mieux comprendre la réalité quotidienne de ces femmes, les évolutions de leurs conditions de travail, leur rapport avec les riverains et les commerces du quartier et de les soutenir dans leurs stratégies de prévention. Nous abordons différents thèmes selon les attentes des personnes rencontrées et diffusons des informations relatives à la prévention, à la transmission du VIH et des IST, au dépistage, aux violences. Nous

9 Qualifie une personne dont l'identité de genre est en concordance avec son sexe déclaré à l'état civil

Focus group autour de la pose du préservatif

Vendredi soir, trois jeunes femmes montent dans le bus, deux travaillaient ensemble, l'autre était de l'autre côté de la route. La conversation se balade de la rareté des clients au fait de résister aux pressions diverses « souhaitant les faire partir de la rue». Elles ne sont pas dupes et en parlent ouvertement. Autour d'un thé s'enchaîne alors la conversation sur les préservatifs. L'une d'entre elles commence en abordant le fait que les préservatifs se cassent régulièrement… on rebondit de suite en lui demandant si elle utilise du gel, devant sa réponse négative, on lui conseille d'en mettre pour la pénétration, afin d'éviter ces ruptures de préservatifs. Bien des femmes restent rétives à l'utilisation de gel, parce qu'elles n'en ont jamais utilisé ou parce qu'elles ont des représentations à ce propos difficiles à déconstruire. Nous demandons aux autres femmes présentent si elles en utilisent, ce qui n'est pas le cas non plus. Mais nous sentons l'intérêt et la curiosité de ces femmes pour cette question, alors nous continuons. Nous en profitons pour parler de la pose du préservatif, demandons s'il n'y aurait pas un geste mal adapté par exemple, comme pour déchirer l'étui ou pour dérouler la capote … Tout en parlant, je me dirige vers la boîte magique transparente contenant le gode qui nous intéresse ici pour s'entraîner et passer aux travaux pratiques, toujours plus enrichissants que les paroles. Des rires fusent, mais la curiosité est toujours là. Voilà, le gode est posé sur la table, et nous demandons si elle veut essayer de mettre un préservatif. Elle rigole, un peu gênée, et c'est sa copine qui va commencer à poser la première capote. L'échange se poursuit sur les différentes façons de poser ce préso, les conseils que chacune propose, cette fois-là, c'est nous qui insisterons en dehors de l'utilisation du gel, sur le fait de pincer le réservoir afin d'en chasser l'air et de dérouler la préservatif sur le pénis et non avant, pratique non connue

diffusons le numéro d'urgence de l'association et informons sur l'actualité et les activités collectives que nous proposons.
Les discussions partent des pratiques concrètes que les personnes souhaitent évoquer avec nous et de leurs questionnements et permettent une réelle adaptation des informations aux stratégies des personnes.

Les **tournées de nuit** représentent une part importante de notre activité puisqu'elles mobilisent deux salarié-e-s deux nuits par semaine. Il s'agit d'abord de nous préparer : lire les messages laissés par l'équipe de jour et apporter du matériel de prévention (préservatifs internes et externes, gels, kits…), de l'eau, des soupes, du café, du chocolat chaud et des petits en-cas.
La tournée commence souvent là où elle s'était arrêtée la nuit précédente, il s'agit de couvrir au mieux tous les quartiers de Toulouse où s'exerce la prostitution. Depuis quelques années, ce territoire s'est étendu et des personnes travaillent de plus en plus éloignées les unes des autres et des zones résidentielles, ainsi nos tournées concernent aussi le Faubourg Bonnefoy, le Marché d'Intérêt National, le Boulevard de Suisse et le Boulevard Silvio Trentin et le quartier des Minimes. Nous allons également sur l'Île du Ramier.

Nous partons et nous arrêtons assez rapidement, puisque que dès que nous croisons un-e TDS nous nous garons pour laisser monter la ou les personnes. Ce moment est l'occasion de prendre des nouvelles, de faire une pause, de se réchauffer, de parler de ses dernières difficultés. Parfois, il s'agit simplement pour elle de se réapprovisionner en matériel de prévention. Ce moment de distribution est toujours l'occasion d'échanger quelques mots, il s'agit avant tout d'un moyen d'entamer la conversation.

Certains arrêts sont brefs, d'autres peuvent durer longtemps et voir se succéder plusieurs groupes de femmes qui auront rejoint par elles-mêmes le bus, plutôt que d'attendre que nous passions à leur niveau. Il s'agit parfois de femmes qui ont l'habitude de travailler ensemble à la même place ou alors de femmes qui travaillent un peu plus loin et n'ont pas l'habitude de s'adresser la parole. Ces arrêts et discussions sont l'occasion de tisser des liens de solidarité, qui pourront s'avérer très utile en cas de violence par exemple.

de ces femmes. Nous parlerons aussi du traitement post exposition en cas de rupture de préservatifs. Ces femmes expriment oralement leur joie d'avoir partagé ce moment avec nous, et au moment de partir, sur le pas de la porte, la première concernée va me dire à l'oreille « merci, merci beaucoup pour ce que vous faites ». Le remerciement n'est pas ce que nous attendons, mais cette femme l'aura exprimé de cette façon… ce qui nous fait tout de même plaisir, car il n'est pas toujours simple de conseiller des professionnelles, qui en savent déjà beaucoup !

Les discussions ne sont souvent pas spontanées, si ce n'est celles sur la rareté des clients ou le temps qu'il fait. Les discussions démarrent autour de sociabilité anodine (Quelle soupe ? La météo ?) mais très rapidement elles s'orientent sur les problèmes et difficultés rencontrés dans l'exercice de la prostitution ou dans la vie personnelle. Nous prenons donc le temps de mettre à l'aise les personnes présentes afin qu'elles puissent se sentir en confiance pour s'exprimer, échanger avec leurs collègues sur leurs pratiques, leurs stratégies, développer une certaine solidarité. La présence des médiatrices culturelles dans le bus permet aux personnes rencontrées de mieux se saisir de l'espace, les discussions peuvent avoir lieu en plusieurs langues.

Une **thématique est définie en équipe pour chaque nuit** en fonction des préoccupations et besoins des TDS pour informer le plus largement possible et mettre en place des **focus group**. Nous nous appuyions sur des brochures multilingues et nous créons des outils spécifiques (flyers notamment) pour lancer les discussions, il s'agit de supports de parole, car la diffusion de brochures ou d'affiches n'est jamais suffisante. La transmission orale notamment grâce aux médiatrices culturelles lors de focus group est un élément indispensable dans notre travail de prévention et d'accès à la santé et aux droits. Nous choisissons, par exemple de parler des TROD, du dépistage, des IST, de la pilule du lendemain, de contraception, des ruptures de préservatifs, des douches

vaginales ; la pose du préservatif externe est également un sujet récurrent. La malette de réduction des risques est un support primordial qui entraine plus facilement la discussion, les démonstrations et les échanges, grâce à la manipulation des outils.

La discussion s'anime et chacun-e donne de sa voix, en tant qu'animateur-rices de prévention, nous apportons des informations et veillons à ce que les échanges se déroulent dans le respect de tout-e-s. Si les TDS viennent avec des questions et des besoins, nous partons là dessus pour les focus group et ne nous limitons pas au thème proposé.

La prévention du VIH et des IST est au cœur de ces tournées, par des aspects bien divers : il s'agit dans un premier temps de distribuer du matériel de prévention, de parler des pratiques de prévention, mais il s'agit aussi de s'informer sur le fonctionnement de la vie en France

La nuit est aussi l'espace de rencontre avec les femmes nouvelles sur le territoire toulousain et souvent primo-arrivantes. Leur méfiance est très importante au départ et cela prend du temps pour gagner leur confiance, même si les plus anciennes facilitent les choses en disant aux femmes qu'elles peuvent monter sans crainte. Le premier entretien est crucial, il s'agit de permettre aux personnes rencontrées de nous identifier et de faire connaître nos services. Pour les femmes primo arrivantes, les moments partagés sont indispensables pour faire passer des messages importants : l'accès gratuit aux soins avec l'assurance maladie et l'AME, l'accès gratuit et anonyme au dépistage, le Traitement Post Exposition, la législation du travail du sexe et la possibilité pour les travailleur-se-s du sexe de poser des limites dans leurs pratiques (car quand les femmes pensent qu'elles sont criminalisées et n'ont aucun droit, elles pensent aussi devoir tout accepter), l'accès à la contraception, à l'IVG, à la pilule du lendemain…

Au delà de la prévention à proprement parlé, les tournées permettent de diminuer les facteurs aggravants d'exposition aux VIH notamment en passant par la connaissance de ses droits. La nuit, c'est aussi l'espace propice pour parler des violences, des agressions qui ont pu survenir, du partage de l'espace avec les riverains. Les tournées de nuit sont amenées à être interrompues en cas d'urgence, si l'on rencontre une personne qui a été agressée ou qui vient de constater une rupture de préservatif. Nous proposons aux personnes de les accompagner immédiatement aux urgences, à la médecine légale et/ou au commissariat.

Le fait que nous nous déplacions à leur rencontre, sur leur lieu de travail, est une marque de respect et de considération qui est appréciée par les TDS dans la mesure où nous évitons une intervention trop intrusive. La ligne d'urgence est appréciée par ces femmes qui pour beaucoup prennent notre carte pour cela. Les tournées permettent d'établir et de maintenir le lien de confiance et de proximité, de nombreuses demandes sont exprimées aux membres de l'équipe lors de ces moments privilégiés.

Visite guidée du nouveau bus de prévention de Grisélidis

Depuis juin 2013, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau bus financé par la fondation RAJA, la région Midi-Pyrénées et le Conseil Général de la Haute Garonne. Cette action a également été soutenue par l'ARS Midi-Pyrénées et la Mairie de Toulouse. Ce nouveau bus nous a permis d'améliorer de manière conséquente la qualité de notre travail d'outreach (aller vers) :
chauffage, lumière et sécurité, plus de panne à répétition qui nous contraignaient à interrompre les tournées. L'aménagement du bus a été pensé et adapté aux besoins : le large salon à l'arrière facilite la discussion et les focus-group, la circulation des personnes est facilitée grâce à deux tables séparées. L'entrée a été adaptée par un marche pied automatique et une barre latérale, pour permettre d'entrer facilement même avec des talons.

Une boite en plastique translucide permet de mettre en évidence les outils de réductions des risques et facilite les échanges sur la sexualité et l'usage de produits. Les placards ont été pensés aux dimensions des outils de prévention utilisés. Le siège passager se retourne et permet de réaliser un entretien confidentiel grâce à un rideau et une liseuse.

Les suivis en santé globale des travailleur-se-s du sexe

Données quantitatives	2012	2013
Personnes suivies - Femmes - Personnes trans	123 NR NR	182 174 8
Suivis contraception/IVG	43	41
Ouverture de CMU	11	29
Ouverture d'AME	66	162
Entretiens santé	392	943
Entretiens ayant abordés : - Santé générale - CMU/AME - Violence et santé - Santé psy/soutien - Logement/hébergement - Médiation sociale	 331 233 117 164 205 407	 550 497 171 366 296 693
Discussions : - Sur la santé générale - Sur la CMU/AME - Sur violence et santé - Sur la santé psy/soutien - Sur le logement/ hébergement - Sur la médiation sociale	 237 122 148 68 62 64	 848 335 152 122 121 151
Accompagnements physiques aux soins	58	120
Séances de régulation de stress	81	72

A tout moment les personnes peuvent solliciter un entretien individuel avec une ou des professionnelles de l'équipe de terrain : les infirmières, l'assistante sociale, les médiatrices culturelles, la chargée du droit des étrangers et du droit d'asile.

Les personnes sont reçues individuellement sans rendez-vous les mardi de 14h à 18h ou sur rendez-vous les mercredi, jeudi et vendredi. Nous avons été confronté-e-s cette année à une augmentation des demandes liées à la précarisation et la paupérisation des TDS.

Les demandes des personnes sont souvent liées au soutien ou à un problème de santé ponctuel. L'équipe pluridisciplinaire a pour objectif de mettre en place des suivis de santé globale afin d'améliorer la santé physique des personnes mais aussi de travailler à l'amélioration de leur situation sociale, de leurs conditions de vie, de leur bien-être et de leur état de santé psychique. Les questions de l'exposition aux violences et de l'autonomie sont abordées de manières transversales. Nous travaillons selon la méthodologie du *councelling*, l'objectif est de faire avec et non à la place de la personne afin de favoriser une amélioration durable de la situation des personnes et leur *empowerment* (capacité à agir et à faire des choix pour soi).

Nous jouons un rôle de médiation vers le droit commun afin que les personnes bénéficient des ressources du territoire, et de favoriser leur autonomie. Ceci nécessite d'éviter une relation de dépendance à l'association, de les aiderà lever les peurs liées aux institutions, de les aider « à passer le seuil » d'un lieu qui peut paraître impressionnant et inaccessible.

Les suivis en santé se déroulent généralement de la manière suivante :

L'infirmière établi un diagnostic infirmier afin d'orienter les personnes de manière appropriée notamment vers la PASS, le CHU, l'hôpital Joseph Ducuing, vers des médecins de ville, la Case de santé, vers le dépistage des IST dont le VIH et les hépatites avec le CDAG-CIDDIST, ou les laboratoires d'analyse, ou par la réalisation d'un TROD dans nos locaux.

Nous veillons aussi à l'ouverture des droits en santé et incitons les personnes à maintenir leurs droits ouverts pour

remédier à une gestion de la santé dans l'urgence : ouverture et renouvellement de droit à la CMU et à l'AME avec la PASS, la CPAM, le pôle social du CHU, le CCAS, Médecins du Monde, la Case de santé et les Maisons des Solidarités (MDS). Nous accompagnons également des personnes usagères de produits psychoactifs vers une meilleure gestion des risques et vers l'accès aux soins ; nous les orientons si besoin vers des lieux de prise en charge plus spécifiques comme Intermède et Clémence Isaure, en lien avec le réseau Passage.

Nous accompagnons les personnes vers l'accès à l'hébergement et au logement, le droit au séjour, à la formation et à l'emploi, vers l'accès aux colis alimentaires et aux vestiaires ; nous distribuons aussi des aides financières ponctuelles. L'équipe a également une mission de soutien des personnes, soutien moral et psychologique ; nous proposons de plus aux personnes en situation de stress de bénéficier de séances avec la psychologue corporelle. Enfin, nous prenons en compte les violences comme facteurs déterminants de la santé des personnes que nous rencontrons.

Pour les personnes trans, l'accès à la prévention et à la santé globale est complexe notamment du fait de la transphobie, présente y compris au sein du milieu médical. La plupart des trans qui se prostituent sont exclu-e-s des parcours de transition officielle du fait de leur pratique prostitutionnelle et de leur isolement social. De plus, la situation d'exclusion, le renoncement aux soins et une estime soi dégradée favorisent les prises de risques sexuels[10]. Nous accompagnons principalement des femmes trans (336 contacts en 2013), souvent migrantes qui ont également besoin d'un accompagnement juridique, de traductions pour les institutions des pays d'origine, en plus de la coordination du parcours de soin. Il s'agit d'effectuer des médiations culturelles afin d'éviter les malentendus liés à la barrière de langue ainsi que des accompagnements visant à éviter les discriminations.

10 Enquête Chrysalide - Santé trans 2011

Séances individuelles de régulation de stress

Deux après-midi par mois, 4 séances individuelles d'une demi-heure sont proposées gratuitement aux usagèr-e-s de l'association. Elles sont assurées par une psychologue corporelle. L'objectif est la gestion du stress et l'expression des besoins en terme de soin et d'attention spécifiques aux différentes problématiques rencontrées chez les personnes. Elles permettent notamment de mettre en place des processus de prise de soin individuel.
L'approche des massages biodynamiques appréhende la personne dans sa globalité. Répondant aux besoins spécifiques de chaque individu, ils ont pour base des gestes simples et efficaces permettant de soulager, de détendre et de digérer les stress psychologiques et corporels.
Les effets bénéfiques exprimés et constatés chez les bénéficiaires :
- Prise en compte de leur santé par une meilleure relation à elles-mêmes (bien-être, confiance, détente) ;
- Émergence de bonnes sensations corporelles par un contact respectueux et réparateur (plaisir à ce que l'on s'occupe d'elles) ;
- Récupération des fonctions végétatives altérées comme le sommeil, la digestion, la capacité à se relâcher ;
- Soulagement des douleurs ;
- Régulation des surcharges psychiques, possibilité d'expression d'émotions refoulées (paroles, pleurs, colère) ;
- Récupération progressive d'une plus grande capacité respiratoire ;
- Postures corporelles assouplies (fonte des cuirasses).

Ces séances sont très bénéfiques et complémentaires du suivi proposé aux personnes à l'association, elles ne désemplissent pas, nous regrettons d'avoir dû en diminuer la constance pour cause de baisse des budgets.

Blocages dans l'accès à l'Aide Médicale l'Etat

Chaque personne migrante vivant sur le territoire français depuis plus de trois mois a le droit de bénéficier d'une couverture sociale maladie, l'Aide Médicale d'Etat, car les TDS migrant-e-s ont des nécessités de soin comme tout le monde. La France est le seul Pays en Europe qui propose cette couverture sociale gratuitement.

Les personnes que nous accompagnons sont la plupart du temps très bien reçues dans les hôpitaux. Mais malgré notre accompagnement physique, il peut arriver que des obstacles surviennent du côté administratif ou pour une incompréhension, un malentendu. A l'occasion d'hospitalisation en urgence, il arrive qu'une facture soit envoyée à l'adresse indiquée sur la carte d'identité des usager-e-s migrnat-e-s, au pays d'origine car le personnel de l'hôpital n'est pas toujours au courant des droits des étrangers. En effet, dans ce genre de situation, le service social de l'hôpital devrait être contacté pour ouvrir un dossier d'AME.

Il y a aussi d'autres obstacles du côté de la loi française. Depuis le mois de mai 2013, une personne peut ne pas avoir d'accès à la couverture sociale car systématiquement une enquête internationale est ouverte afin de vérifier si la personne possède déjà une couverture dans son pays. La personne doit alors attendre entre trois et six mois, pendant ce temps-là la santé des personnes peut se dégrader.

Des personnes n'ayant pas fourni d'adresse dans leur pays, soit par manque de compréhension, soit faute d'adresse à donner, se sont vu refuser leur AME, ce qui a entraîné quelques échecs dans les soins. De plus, depuis octobre 2013, il a été décidé que toutes les personnes avec plus de 5 ans de présence sur le territoire français aient le droit de bénéficier la couverture sociale CMU. Dans la pratique, nous avons eu beaucoup d'échecs soit parce que la personne n'avait aucun revenu officiellement déclaré, soit parce qu'il manquait des documents (comme le certificat de naissance traduit) que les personnes ne peuvent pas toujours fournir. Dans ce cas, la CPAM ne renvoie pas de réponse (négative), et quand nous appelons, il n'y a souvent plus de trace de ces dossiers. Ils sont en fait détruits, et nous devons recommencer jusqu'à trois fois le dossier, refaire entièrement une demande de renouvellement de l'aide médicale d'état. En attendant, de nombreuses personnes prennent des rendez-vous médicaux longtemps à l'avance, qu'il faut alors reporter parfois de plusieurs mois pour les spécialistes.

Enfin, un nombre croissant de personnes que nous suivons ont une carte de résident d'un autre pays européen (Espagne, Italie, Grèce notamment) car du fait de la crise économique, elles sont venu travailler en France. Ces personnes sont dans une situation très difficile concernant leur accès aux soins. En effet, du fait de leur couverture sociale dans le pays, elles ne peuvent prétendre à l'AME, avoir accès à un médecin traitant, et surchargent donc les consultations de la PASS car elles n'ont pas les moyens de payer leurs soins de santé.

Annie

Stand aux rencontres «Toulouse en santé !» organisées par la Mairie de Toulouse, le 12 avril 2013

Expérimentation d'une nouvelle forme d'accueil sans rendez-vous

Dès la rentrée de septembre 2013, il nous a semblé nécessaire de réfléchir à la mise en place d'une nouvelle forme d'accueil individuel sans rendez-vous dans nos locaux. Nous avions auparavant constaté quelques soucis ou dysfonctionnements apparus au fil du temps lors de ces accueils du mardi sans rendez-vous. Ils étaient occasionnés en partie par la demande croissante des personnes, la difficulté de faire venir certaines personnes sur rendez-vous le reste de la semaine et le manque de moyens matériels pour assurer un autre accueil sans rendez-vous dans la semaine.

Une des principales problématiques était que notre accueil général basé sur la convivialité devenait difficile à tenir. Des tensions survenaient régulièrement à cause de l'attente générée par le manque de personnes pouvant recevoir les travailleur-se-s du sexe en entretien. L'entretien individuel se déroulait alors dans un bureau fermé, en parallèle de l'accueil collectif. La salle d'accueil prenait des tournures de salle d'attente, les personnes devant patienter parfois deux heures pour un entretien individuel. Même si une ou deux personnes étaient prévues sur l'accueil collectif, l'organisation n'était pas propice à la convivialité, le partage de savoirs entre travailleur-se-s du sexe et le mélange culturel. Les personnes arrivaient de plus en plus tôt, souvent en même temps, voire avant l'ouverture du local pour essayer d'avoir les premières places, passer avant les autres, ce qui occasionnait parfois des files d'attente dans les escaliers… et avait un effet dévastateur sur l'ambiance et la sérénité. Certaines personnes prenaient donc leur mal en patience pendant que d'autres renonçaient et s'en allaient pour revenir un autre jour.
La dynamique engendrée ne correspondant plus à ce que nous voulions, nous avons réorganisé cet accueil en septembre 2013, sous forme d'expérimentation tout d'abord. Désormais, ce sont trois personnes salariées qui reçoivent en entretien individuel, mais à l'intérieur de l'espace collectif dans un premier temps. Les salariées écoutent alors la demande de la personne en question, essaye de régler les problèmes ou l'oriente. Une quatrième salariée ou stagiaire est plus mobilisée à ce moment-là sur l'animation de l'espace collectif. Si la personne souhaite plus de discrétion ou si nous pensons préférable de conduire l'entretien à l'abri des présentes - ce qui arrive couramment - nous avons bien entendu les bureaux toujours à disposition.

Cet accueil est toujours réservé aux travailleur-se-s du sexe ou ex-travailleur-se-s, ceci pour permettre une parole libre et sans jugement sur le travail du sexe, les prises de risques, la sexualité, de démonstration de pose de préservatif, lors des focus group de prévention… Les accompagnants sont exclus par exemple, ainsi que les petits copains, les amis ou les enfants ayant dépassé la dizaine d'années. Cela permet de favoriser une parole libre et autonome, à l'abri de la stigmatisation sociale habituelle, ou de toute pression éventuelle. Il n'est pas rare que nous orientions des femmes non travailleuses du sexe vers le droit commun, vers nos partenaires, que ce soient des femmes primo-arrivantes cherchant de l'aide ou souhaitant entamer une démarche d'asile, ou des femmes enceintes vivant dans la rue.

Nous avons donc expérimenté de recevoir les personnes en entretien dans l'accueil collectif. Ceci a plusieurs avantages, nous participons de ce fait toutes à l'accueil collectif, ce qui est une meilleure garantie de convivialité, d'échanges entre les différentes communautés. Nous discutons quelquefois collectivement de certaines situations qui peuvent concerner plusieurs femmes présentes, cela favorise aussi l'échange de savoirs entre travailleuses du sexe, avec l'accord des femmes en question.

Les demandes des personnes sont très variées et nous les orientons après une première évaluation très rapide vers les collègues les plus compétentes pour y répondre, selon les langues parlées, les domaines de spécialité ou si la personne a par exemple une référente. Les unes viennent pour qu'on leur explique un courrier, qu'on les aide à y répondre, faire une actualisation à Pôle Emploi, demander l'AME, un test VIH, discuter sur la contraception, scolariser un enfant, pour une aide à la parentalité, à la vie quotidienne ou une demande de colis alimentaire…

D'autres viennent en situation d'urgence suite à des ruptures de préservatifs, une agression, ou pour un hébergement d'urgence, pour un IVG. Pour toutes, nous essayons d'apporter des réponses, une partie de notre travail consiste en une orientation adéquate des personnes vers les services sanitaires et sociaux de droit commun. Quand il s'agit bien d'urgence, nous nous débrouillons alors pour accompagner la personne immédiatement et physiquement.

Même si nous répondons à la demande précise de la personne à ce moment-là, nous gardons en tête qu'il s'agit souvent des premiers pas vers un suivi plus global. Nous veillons à demander aux personnes si elles vont bien, si elles ont d'autres soucis éventuels, et à montrer une attitude ouverte et disponible, sur le moment et à plus long terme. Si la rue reste le premier endroit où nous rencontrons les nouvelles personnes – même si de plus en plus de femmes arrivent au local conseillées ou accompagnées par des copines ou collègues – où la confiance s'élabore petit à petit, la première visite des personnes dans notre local a très majoritairement lieu lors de ces accueils sans rendez-vous.

Nos premières évaluations de cet accueil ont été enthousiastes, d'où son renouvellement début 2014. Les personnes n'attendent quasiment plus, nous avons triplé le nombre de personnes reçues en entretien sur cet accueil. Très vite, nous avons retrouvé une fluidité dans l'accueil des personnes et dans les entretiens individuels. Toutes n'arrivent plus à 14 heures et dans le meilleur des cas, les arrivées se sont succédées quelquefois à un rythme régulier tout l'après-midi. Notre pari communautaire axé sur la convivialité et l'accueil collectif a de nouveaux jours devant lui !

Les violences exercées contre les travailleur-se-s du sexe

Données quantitatives	2012	2013
Suivis violences	49	48
Suivis de procès	13	8
Consultations d'avocat au local	103	83
Suivis régularisation	38	36
Dont Demandes d'asile et recours	5	11
Agressions physiques	82	116
Dont :		
Avec armes	32	54
Viols	17	28
Proxénétisme /traite des êtres humains	7	8
Situations de violences conjugales	6	9
Séquestrations	7	2
Tentatives de meurtre	4	1
Vols	16	26
Dont avec violences	10	25
Entretiens/échanges sur les violences	791	591
Au local	201	283
En tournée de nuit	522	273
En tournée de jour	68	35
Accompagnements physiques	21	15

Nous constatons un climat de fortes violences et de mépris à l'égard des travailleur-se-s du sexe. Le stigmate de pute qui pèse sur les TDS et la répression qu'elles subissent favorisent cette situation. Le sentiment d'impunité des agresseurs semble augmenter d'autant que les femmes migrantes n'osent pas aller porter plainte et que celles qui osent aller en justice peuvent faire face à des relaxes des agresseurs. Les insultes, vols, viols, séquestrations, tentatives de meurtre… seraient donc des risques du métier. Les violences sont d'autant plus importantes dans les nouvelles zones de prostitution, plus éloignées du centre-ville et dont les habitants acceptent mal la présence des prostituées.

L'action de l'association vise à refuser les violences et à ne pas les banaliser. Les discriminations restent nombreuses et constituent un frein majeur à leur citoyenneté. Ces discriminations répétées fragilisent leur estime de soi et leur légitimité à résister aux violences.

Action 2013

En 2013, **nous avons assuré une présence quotidienne renforcée sur le terrain.** Nous avons maintenu la présence de nuit et la ligne d'urgence et avons adapté nos tournées aux évolutions du territoire prostitutionnel.

Les tournées, deux nuits et deux demi-journées par semaine, nous permettent de soutenir les TDS face aux violences, en dispensant des conseils de sécurité, en informant sur les droits, en mettant en garde en cas d'agressions à répétition, en appelant la police ou les pompiers en cas d'urgence, en accompagnant les victimes à l'hôpital ou au commissariat pendant la nuit. Notre présence sur le terrain permet également une prévention des violences sur le territoire prostitutionnel. En effet, cela dissuade les potentiels agresseurs de s'en prendre aux travailleur-se-s du sexe – tout comme la présence dans la rue de TDS dissuade les délinquants de s'en prendre aux habitants, aux biens privés et au mobilier urbain. Notre présence permet bien souvent de désamorcer des conflits entre des TDS, des clients, des habitant-e-s, des passant-e-s, voire avec les forces de l'ordre. Nous profitons aussi des tournées pour parler des violences, inciter les TDS à les identifier et à les dénoncer, nous essayons de les recenser pour lutter contre leur invisibilité : en 2013

nous avons enregistré 116 agressions physiques dont 54 avec armes (32 en 2012) principalement armes à feu et armes blanches. Les violences avec armes sont en nette augmentation depuis 3 ans. Nous avons aussi recensé 28 viols, 9 femmes en situation de violences conjugales, 8 femmes victimes de proxénétisme, 2 séquestrations et 1 tentative de meurtre. Il ne s'agit là que des agressions qui nous ont été rapportées et que nous avons notées, nous savons que l'ampleur des violences dépasse largement ces chiffres. Nous reviendrons sur les mécanismes de la banalisation des violences.

Accueil individuel et **accompagnement des TDS victimes de violences, de discrimination, d'exploitation et de proxénétisme** : soutien, orientation, dénonciation, procédure juridique. En 2013, nous avons accompagné 48 personnes dans leur démarche de dénonciation des violences et 8 personnes lors de leur procès. Cette action a été menée quotidiennement lors des 142 permanences d'accueil au local de l'association (de 14h à 18h), nous avons mené 283 entretiens individuels sur les violences et les discriminations et l'avocate de l'association a assuré 83 consultations au local. Cette dernière est toujours très mobilisée sur la question des violences et joue un rôle de soutien important.

Nous proposons à toutes les victimes qui le souhaitent **un accompagnement pluridisciplinaire** selon les demandes et les besoins :

- Sur le volet médical (126 entretiens médicaux en 2013 étaient relatifs aux violences) : nous proposons un accompagnement chez le médecin pour un bilan de santé et des soins, au SMIT (Service des Maladies Infectieuses et Tropicales) en cas d'agression sexuelle, à la consultation prévention-violence de la médecine légale ou chez un psychologue (notamment avec la SAVIM). Nous invitons les TDS et particulièrement celles qui ont été victimes de violences à participer aux séances individuelles de régulation du stress avec la psychologue corporelle le mardi après-midi, séances qui rencontrent un succès important.
- Sur le volet juridique : nous proposons aux personnes de les accompagner à la médecine légale et au commissariat pour porter plainte. Nous leur proposons, qu'elles choisissent ou non de porter plainte, des consultations gratuites auprès de l'avocate de l'association. Ces consultations permettent aux femmes de connaître leurs droits et de les rassurer sur le déroulement des procédures judiciaires. Ces permanences leurs permettent aussi de parler des violences vécues et d'obtenir le soutien d'une avocate et d'une salariée de l'association.
- Sur le volet social : suite aux violences, les victimes ont besoin de se rétablir et nombre d'entres elles ne souhaitent pas retourner tout de suite dans la rue. Beaucoup ne dorment plus et ont trop peur des clients pour continuer à exercer leur activité. Si certaines ont des revenus autres (minima sociaux, salaires), pour celles qui n'ont aucun autre revenu, leur situation matérielle se dégrade rapidement : non paiement de loyer et dette d'hôtel peuvent amener des victimes de violences à se retrouver à la rue. L'association propose une petite aide financière pour ces personnes, mais celle-ci est loin d'être suffisante.

La permanence juridique

Les permanences juridiques avec l'avocate de l'association ont eu lieu de manière hebdomadaire en 2013. Cette permanence a pour **objectif d'informer et de conseiller les personnes** sur leurs droits : violences, régularisation, affaires familiales, questions diverses (dettes, relations avec les voisins, etc.). Elle permet de faire avancer significativement certaines situations, et favorise le respect des droits des travailleur-se-s du sexe, régulièrement bafoués. L'avocate est particulièrement mobilisée sur l'accès aux droits des victimes. Cette permanence est appréciée des usagerEs et fait le lien avec les nombreux entretiens et conseils juridiques dispensés par les animatrices de prévention tout au long des actions de l'association.

Traite en vue de la prostitution et faits de proxénétisme : sens commun, définition juridique et application judiciaire

La notion de traite en vue de la prostitution est extrêmement difficile à cerner. En effet, chacun-e semble lui accorder une interprétation propre, et finalement peu maîtrisent ses implications juridiques. D'ailleurs, une majorité de personnes parle plutôt de « traite des êtres humains », expression qui selon Johanne Vernier – juriste spécialisée dans la défense des droits humains - « n'a de sens, ni en droit international, ni en droit français »[1]. Aussi, faut-il être attentif aux réalités auxquelles renvoie cette notion de « traite » dans la bouche de nos interlocuteur-trices (police, magistrats, personnels associatifs, féministes abolitionnistes, etc).

Selon l'article 225-4-1 du Code Pénal, la traite en vue de la prostitution correspond au fait « de quelque manière que ce soit », « d'embaucher, de transporter, d'héberger ou d'accueillir une personne en vue de prostitution ». Contrairement au sens commun, la notion juridique de la traite en vue de la prostitution n'implique donc pas forcément :

- la contrainte / le non-consentement des personnes
- le recours à des violences physiques et/ou psychologiques
- des déplacements (migrations) transnationaux (la traite en vue de la prostitution peut prendre place sur un territoire plus restreint : déplacement / migration inter-régionales).
- une organisation (réseau) de grande ampleur (ne peut se passer qu'entre 2 personnes)

De son côté, l'avocate de l'association nous confit que les dispositions relatives au proxénétisme demeurent davantage appliquées que celles relatives à la traite en vue de la prostitution, car les premières seraient « moins exigeantes en matière de preuve » et permettraient de « clore les enquêtes plus rapidement ». À ce propos, la magistrate critique « la politique du chiffre » qui selon elle empêcherait l'application « d'une justice de qualité, au service des citoyens et citoyennes ».

D'autre part les dispositions relatives à la notion de proxénétisme permettent de sanctionner, non seulement l'exploitation de la prostitution d'autrui, mais aussi tout autre comportement qui aurait pour résultat de faciliter ou d'encourager la prostitution[2].

La notion juridique du proxénétisme recouvre en effet diverses réalités. C'est pourquoi Johanne Vernier précise qu'il serait plus juste de parler « des proxénétismes »[3] Elle explique :

« La répression du proxénétisme couvre une grande variété de comportements liés à l'exercice de la prostitution (Code pénal, article 225-5 et suivants) :

- le « proxénète-complice » aide autrui à se prostituer, même sans en tirer profit ;
- le « proxénète-receleur » tire un profit quelconque de la prostitution d'autrui ;
- et le « proxénète-exploiteur » contraint autrui à se prostituer ou à continuer de le faire, qu'il en tire profit ou pas.

Il ne s'agit donc pas seulement de punir les atteintes portées à la liberté sexuelle, mais aussi d'entraver l'exercice de la prostitution, quitte à sanctionner les personnes prostituées elles-mêmes (aidant par exemple leurs pairs) ou leurs proches (sans ressources) ».

Au regard de cette définition (et contrairement à celle relayée par le sens commun ; définition largement fantasmée et éloignée de ses implications juridiques) nous comprenons que les faits de proxénétisme n'impliquent pas forcément :

- la contrainte / le non-consentement des personnes (excepté proxénétisme de contrainte)
- le recours à des violences physiques et/ou psychologiques.

En effet, les contraintes et violences n'ont lieu que dans les situations de « proxénétisme de contrainte », mais

1 VERNIER Johanne. La traite et l'exploitation des êtres humains en France. Études de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, La documentation française, Paris, 2010, p.67

2 *ibid*.

3 *ibid*

Une action collective en justice

Nous avons été témoin cette année de violences accrues contre les travailleuses du sexe. En plus de notre lutte contre les violences et les discriminations plus quotidiennes que vivent de nombreuses personnes, ainsi que notre soutien et accompagnement des femmes victimes, nous avons dû développer une action exceptionnelle contre des violences particulièrement intolérables.

Nous avons soutenu et accompagné plusieurs victimes d'un violeur en série agissant avec armes sur le territoire prostitutionnel.

Lors de tournées de nuit, plusieurs femmes nous ont parlé d'agressions récemment perpétrées par un homme se faisant tout d'abord passer pour un client.

Nous avons rapidement repéré une certaine répétition et des similitudes dans le récit que certaines femmes faisaient de cette agression. Plusieurs d'entre elles nous ont donné des détails grâce à nos discussions, questionnements et nos premières propositions de les accompagner porter plainte.

Porté-e-s par notre colère face à ces violences, nous avons décidé lors d'une réunion de réagir et de prioriser les discussions sur ce sujet lors de nos tournées. Nous avons alors dans un premier temps mis en place des tournées spécifiques ou des focus group afin de prévenir les autres femmes de la présence d'un agresseur en série.

Parler des agressions avec les femmes nous permet bien souvent de faire émerger d'autres récits de violences, qui auraient été tus sans cela. Cela nous permet en partie de lutter contre la banalisation des violences, devenue depuis la mise en place de la pénalisation du racolage un véritable fléau auquel nous essayons de faire face dans la petite mesure de nos moyens.

Dans ce cas particulier, il était important alors de connaître l'ampleur des agressions commises par cet homme et d'inciter les femmes qui ne nous en auraient pas parlé spontanément de le faire.

En quelques semaines, nous avons recensé une **quinzaine de victimes** supposées de cet agresseur ; sans mener d'enquête policière, ces femmes nous ont raconté des également dans les cas où le « proxénète-receleur » escroque les TdS (extorsion d'argent).

D'ailleurs, comme nous l'explique Maître Anne-Marie Villa, c'est principalement dans le cas de situations qui « facilitent ou encouragent la prostitution » (proxénétisme d'aide et de soutien et proxénétisme hôtelier) que le proxénétisme est appréhendé (bien plus que dans l'optique qui vise à sanctionner l'exploitation de la prostitution d'autrui – proxénétisme de contrainte) .

Eva

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux TDS, le 17 décembre, l'association a organisé un atelier d'autodéfense et un atelier d'expression, réservés aux TDS

scenarios d'agressions relativement similaires.
Ce fut un long travail d'aider les femmes à prendre confiance, mais ces femmes, toutes migrantes, refusaient catégoriquement de porter plainte de peur de la police et des conséquences (en premier lieu l'expulsion du territoire français mais aussi la crainte des représailles), malgré nos nombreuses sollicitations et propositions d'accompagnements.
Nous avons donc décidé collectivement en novembre 2012 de **porter à la connaissance du Procureur de la République et des services de police** ainsi qu'à la Délégation Régionale aux Droits des femmes et à l'Egalité qu'un violeur en série sévissait et qu'il était de plus en plus violent, agissant pour cela avec des armes blanches. Par souci de ne pas les mettre plus en danger, nous avons gardé l'anonymat de ces femmes.
Nous avons proposé alors à ces femmes un premier rendez-vous collectif dans notre local afin de leur expliquer notre démarche, les prévenir bien sûr de notre action à venir, leur dire que nous respections leurs doutes sur le fait de porter plainte mais que nous ne pouvions pas ne rien faire devant une telle situation. Nous espérions aussi que cette rencontre entre elles favoriserait l'échange et leur donnerait plus de force dans la situation. Nous espérions qu'en se sentant moins seules et moins isolées, elles pourraient mieux libérer leur parole, qu'elles trouveraient grâce au collectif des ressources non mobilisées jusqu' alors.
Ces femmes ont exprimé de suite leur soulagement et leur joie quant au fait que l'on agisse sans qu'elles aient besoin de porter plainte à la police. Car même si elles ne souhaitaient pas porter plainte, il va sans dire que celles qui retournaient travailler le soir dans la rue étaient terrifiées à l'idée de se retrouver face à cet homme hyper violent.
Nous en avons bien entendu reparlé lors d'un Conseil d'Administration, d'où est sorti par la suite un texte édité dans *Libération* (Viols on étouffe !, édition du 19.03.2013).
Nous avons également pris conseil auprès de l'avocate de l'association, afin de faire les choses au mieux.
Grâce aux informations récoltées par les témoignages de ces femmes, la police a ensuite pu procéder à l'arrestation en flagrant délit de cet individu.
Par la suite, une petite dizaine de femmes sont allées déposer plainte. Il s'agit à partir de là d'accompagner ces femmes dans tout le parcours judiciaire : d'un côté pour les informations sur le déroulement de l'instruction, la Partie Civile, les entretiens avec l'avocate, la préparation à l'instruction, à la confrontation, aux diverses expertises de Médecine légale ou experts psychologues et de l'autre, pour la régularisation de ces femmes le temps de l'instruction, en médiation avec les services de police et la Préfecture. Certaines d'entre elles ont pu ainsi bénéficier d'une régularisation temporaire, renouvelée logiquement le temps de l'instruction - toutefois sans autorisation de travail pour le moment.
Cette action en justice a mobilisé fortement l'équipe de terrain et l'avocate de l'association, mais sans cette détermination, il semble peu probable que cet agresseur – agissant dans l'impunité depuis 12 mois – eut été poursuivi.
Ces femmes extrêmement courageuses ont réussi pas à pas à développer leurs capacités, leur force et empowerment.

De la « victime » à la « coupable » Retour sur l'analyse des obstacles rencontrés par les travailleuses du sexe devant le système policier et judiciaire

Cela semble souvent surprenant - voire pour certains incompréhensible - que ces travailleuses du sexe résistent à ce point au dépôt de plainte et à faire considérer leurs droits en tant que victimes de crime, alors qu'elles en sont informées et peuvent être accompagnées dans leurs démarches.
Il ne s'agit pas pour nous de nier que bien des femmes non prostituées rencontrent aussi de nombreux obstacles liés au sexisme des institutions policières et judiciaires - obstacles analysés par des chercheuses et criminologues

féministes. Mais les femmes travailleuses du sexe vont cumuler les adversités, puisqu'il faudra ajouter aux mécanismes de sexisme ordinaire des institutions les nombreux mécanismes et obstacles liés au stigmate de pute.

Pour expliquer cela, nous reprenons ici des passages d'un article de Sarah Bonnarme – stagiaire à l'association dans le cadre du Master « Genre et Politiques Sociales » de l'université de Toulouse Le Mirail – qui analyse le traitement policier et judiciaire des violences afin de repérer les obstacles rencontrés par les femmes travailleuses du sexe dans leur accès aux droits des victimes.

Ainsi, comme le rappelle Sarah, « celles qui s'engagent dans une procédure pénale sont bien souvent celles qui ont le plus confiance en leur légitimité, qui connaissent leurs droits, qui ne sont pas affaiblies par des contraintes économiques, sociales, administratives trop importantes. Le recours au droit pour celles qui souhaitent s'engager dans une procédure pénale s'avère avant tout une épreuve périlleuse dans la mesure où elles se retrouvent confrontées à une série d'obstacles à tous les stades de la procédure :

Au niveau de la police :

- non-intervention : Lorsqu'elles appellent la police suite à une agression ou lorsqu'elles sont en train de se faire agresser, les policiers prennent très rarement en compte leur appel. C'est également lors de cet appel qu'elles s'entendent dire qu'elles « feraient mieux de rentrer chez elles ».
- refus d'enregistrer la plainte : on retrouve ici plusieurs prétextes invoqués. Ils peuvent mettre en doute la parole de la victime au profit de celle de l'agresseur, ou ils peuvent refuser en hiérarchisant les violences. Enfin, ils peuvent requalifier l'agression à leur appréciation.
- traduction officielle des plaintes non-systématique pour les étrangères : l'enjeu est pourtant important car ce récit sera repris lors du procès pour présenter les faits, il doit donc être le plus précis et détaillé possible.
- non-délivrance du récépissé et non-information sur les droits sur les associations d'aide aux victimes, sur la possibilité de se porter Partie Civile, etc. Elles ne sont de ce fait pas informées des poursuites judiciaires et ne peuvent pas toucher des dommages et intérêts. En outre, les policiers leur donnent rarement le récépissé de la plainte, qui certifie normalement son enregistrement par les services de police et l'engagement de la procédure judiciaire.

Au niveau de la justice :

- classement sans suite par le procureur
- requalification de l'agression notamment pour les viols, qui seront très souvent requalifiés en agressions sexuelles (et ainsi renvoyés au Tribunal Correctionnel au lieu de la Cour d'Assises) en vol ou « différend commercial » au motif que la plaignante exerce la prostitution.
- refus de l'attribution des dommages et intérêts : quand bien même leur qualité de victime est reconnue lors d'un procès, la CIVI (Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction) qui se charge d'examiner les demandes peut baisser le montant déterminé par le tribunal, voire refuser de leur verser, sous prétexte qu'elles ont « participé à leurs dommages » en se prostituant, attribuant ainsi la faute aux victimes de violences.

La figure de la délinquante/coupable

Ces femmes se retrouvent aux prises avec un système judiciaire qui les considèrent donc avant tout comme des délinquantes et seront donc nécessairement soupçonnées d'être coupables, ce qui rendra la reconnaissance de leur qualité de victimes de violences peu évidente voir impossible - en particulier depuis la loi de sécurité intérieure de 2003 pénalisant le racolage et criminalisant les personnes.

Dans le discours des professionnel-le-s du secteur policier et judiciaire, sont véhiculés des stéréotypes propres à la prostitution qui aboutiront à un traitement différentiel par un jugement négatif lié à leur activité.

- Non-crédibilité :
De par le fait qu'elle se prostitue, une femme sera considérée comme non crédible ; l'argument fréquent avancé par les avocats des agresseurs est que « les paroles des prostituées sont à géométrie variable ». Affirmer ainsi que « les prostituées sont des menteuses » consiste tout d'abord à les réduire à leur activité en leur attribuant une caractéristique censée leur être propre (essentialisation) ; et ce faisant, à leur enlever toute crédibilité de par leur appartenance à cette catégorie. Ainsi il n'est pas rare d'entendre que si elles portent plainte c'est dans le seul but d'avoir des papiers ou pour avoir de l'argent : on les renvoie ainsi au stigmate de la femme vénale, intéressée, donc coupable et immorale.

- Les violences comme « risques du métier » :
Les institutions policières et judiciaires attribuent la cause des violences à la prostitution en les interprétant comme les « risques du métier » ; en cela les prostituées sont rendues responsables des violences qui leur sont faites : ce raisonnement est exactement le même que celui qui est exposé à toutes les femmes victimes de violence ; elles n'ont pas respecté les règles de conduite qui s'imposent à leur genre. Mais les femmes prostituées étant considérées comme des femmes non respectables en ce qu'elles transgressent les codes et règles attribués au genre féminin de par leur activité, elles seront plus sévèrement jugées et culpabilisées. Lors des procès, est véhiculée l'idée que consentir à un rapport sexuel tarifé, c'est prendre le risque de se faire humilier et agresser. Penser qu'il est normal qu'elles subissent des violences car « c'est un métier dangereux, violent et encore plus pour une femme », parce qu'elles sont dans la rue, seules, la nuit, c'est dire implicitement que ce n'est pas la place d'une femme, c'est réaffirmer la norme de genre qui restreint la mobilité et l'autonomie des femmes. Attribuer la cause des violences à l'activité prostitutionnelle en elle-même, c'est normaliser cette violence, en excusant et légitimant les comportements violents des agresseurs et en attribuant la faute aux femmes ; « elle n'avait qu'à pas être là », « elle l'a bien cherché… ». C'est donc légitimer le contrôle des femmes, puisque pour ne pas vivre de violence, la solution envisagée est de contrôler leur comportement. Cette normalisation de la violence et culpabilisation de la victime conduit à reproduire les mythes sur la violence et entretient la peur féminine des violences qui façonne et restreint les comportements, bien que l'enquête ENVEFF ait montré que ces mythes étaient contraires à la réalité, puisque la majeure partie des violences sexistes est le fait de proches et non d'inconnus, et que ces violences se situent majoritairement dans l'espace privé et non dans l'espace public.

Prostitution et viol
De manière générale, le viol est difficilement reconnu par la justice, mais dans le cadre d'une procédure pénale où la victime sera une femme prostituée, il sera encore plus difficile de reconnaître la contrainte et le non-consentement puisque sous prétexte qu'elle aura consenti au rapport sexuel, elle sera consentante par principe. Le seul fait que les femmes consentent à avoir un rapport sexuel tarifé permettra de justifier la non-reconnaissance du viol et de la contrainte : ainsi même si l'agresseur use de la force ou de la contrainte, on dira qu'elle était consentante puisqu'elle avait accepté la prestation sexuelle. C'est donc bien l'activité qui est jugée et non la contrainte ou la violence qu'elles peuvent subir lors de la prestation sexuelle, qui sera totalement niée, déconsidérée, car le fait qu'elle se prostitue signifiera qu'elle l'a provoquée.

Migrantes
On peut aussi mettre en évidence la logique contradictoire entre la lutte contre les violences et la lutte contre l'immigration : la priorité étant clairement donnée à la lutte contre l'immigration, les femmes migrantes seront essentiellement appréhendées comme des délinquantes en situation irrégulière, ce qui leur enlèvera toute possibilité d'être reconnues comme victimes de violence. Même si

dans le cadre des politiques publiques de la lutte contre les violences faites aux femmes, des directives ont été données pour favoriser les plaintes pour violence plutôt que le défaut de titre de séjour, les exemples sont encore nombreux de femmes étrangères victimes d'agressions qui sont vues comme des délinquantes et sont finalement arrêtées à la place de l'agresseur, contrôlées pour leur régularisation, envoyées en centre de détention ou expulsées.

Banalisation des violences

Même si l'association fait un travail important de visibilisation et permet l'expression de ces violences en recueillant les témoignages et en aidant les victimes à mettre des mots sur les situations de violences, une partie importante de ces violences est considérée comme « normale » ou inexprimée. Car bien que les violences soient multiples et quotidiennes dans le cadre de la prostitution de rue, le premier constat que l'on peut faire est leur invisibilisation majeure.

On observe également une banalisation de ces violences qui explique en partie cette invisibilisation. Tout d'abord par les prostituées elles-mêmes : elles ont un seuil de tolérance à la violence assez élevé de par la quotidienneté et la répétition des violences qu'elles subissent, et l'intériorisation du stigmate de pute engendre la considération de ces violences comme les « risques du métier ». Également par la police et la justice, avec une relative absence de réaction face à ces violences. Les TDS sont conscientes de l'ignorance et du peu de considération que les policiers ou les gens en général ont pour elles, et disent souvent que les plaintes « ne servent à rien » face à l'inertie de la justice. Par ailleurs, le fait de voir que celles qui portent plainte n'obtiennent pas réparation, avec tous les obstacles et risques que cela comporte, produit un impact sur toute la communauté. Le fait qu'elles banalisent ces violences s'explique donc en grande partie par la normalisation ou déconsidération de ces violences par la justice, les passants et les policiers, dans la mesure où ces derniers prennent rarement en considération les violences qu'elles leur signalent ou n'interviennent pas, et alimentent ainsi le sentiment d'impuissance que peuvent ressentir les prostituées face à ces violences.

Ces observations s'inscrivent dans un contexte plus général de répression et de stigmatisation dû aux politiques publiques et au cadre juridique de la prostitution, à savoir les lois sur le proxénétisme, la loi sur la Sécurité Intérieure qui pénalise le racolage passif et les lois sur l'immigration qui criminalisent les migrantes. La prostitution s'exerce donc aujourd'hui dans un contexte économique, social et politique stigmatisant et répressif, qui favorise l'augmentation des violences et les freins à l'accès aux droits (Sarah Bonnarme, rapport d'activité Grisélidis 2011). »

Les conflits entre riverains et travailleur-se-s, les violences et les problèmes de territoire

La prostitution est une activité au statut législatif complexe. Si la prostitution n'est pas illégale en France, le racolage est pénalisé ainsi que le proxénétisme hôtelier (louer un lieu à une personne qui exerce la prostitution). Pour cette raison, les personnes qui se prostituent doivent faire face à ces contradictions : elles peuvent se prostituer, mais elles n'ont pas de lieu pour exercer ; cela les pousse à effectuer des prestations sexuelles dans les voitures des clients, ce qui est bien plus dangereux.
La prostitution est un fait social qui dérange ; entre le jugement moral et le souhait de voir disparaître cette activité, personne ne souhaite voir se développer la prostitution de rue dans son quartier. Pourtant cela concerne beaucoup de personnes, de citoyennes et citoyens ; si nous rencontrons 600 personnes qui se prostituent dans la rue à Toulouse chaque année, nous savons que cela concerne aussi un grand nombre d'hommes, clients de la prostitution. Les habitant-e-s évoquent des problèmes de nuisances (augmentation du niveau sonore, du trafic routier, des déchets relatifs à l'exercice de la prostitution). Tout-e-s aimeraient que cela se déroule loin de leur quartier de résidence.

Il n'est pas possible de comprendre les phénomènes liés à la prostitution sans prendre en compte le cadre légal de l'activité et les dynamiques en terme de territoire. Depuis plus de cinq ans, nous notons que les personnes qui se prostituent sont repoussées dans des rues plus éloignées du centre ville. De petits groupes ont été déplacés, ce qui a amené les prostituéEs à se concentrer dans certains quartiers résidentiels peu habitués à côtoyer ce type de public. Nous notons que la pression des riverains entraîne des déplacements de la prostitution dans des zones toujours plus reculées. Cela a un impact concret sur la vie des personnes concernées. L'éloignement des centres contribue à augmenter les violences et le sentiment d'impunité des agresseurs des prostituées est nourri par la stigmatisation et le phénomène de bouc émissaire. La pression policière à visée de tranquillité publique entraîne une baisse des dénonciations des violences subies car malheureusement les services chargés de réprimer certains aspects illégaux de la prostitution sont les mêmes qui sont sollicités pour faire face aux violences dont les personnes prostituées sont victimes. Ce double rôle ne favorise pas la dénonciation des agressions, même quand ces services de police ont de bonnes intentions quant à la baisse du niveau de violence sur le territoire.

Si la question des violences faites aux femmes et la lutte contre celles-ci est au centre des préoccupations publiques et a connu des avancées, les travailleuses restent une population féminine qui vit des violences quotidiennes parce qu'elles sont des femmes. Force est de constater que la volonté politique d'y mettre fin est toujours peu présente. Nous ne pouvons considérer mener un travail efficace contre les violences que subissent les femmes dans le cadre public, privé, familial… si l'on permet qu'une catégorie de femmes puisse être violentée dans une quasi totale impunité, d'autant plus la nuit. Cette violence « autorisée » s'exerce en particulier sur les femmes migrantes.

Il est primordial que la société ne ferme pas les yeux sur cette réalité, c'est pourquoi notre présence associative la nuit sur ce territoire est indispensable, au-delà de la présence policière perçue principalement par les prostituées comme une présence à visée répressive.
Accepter les agressions à répétition contre les femmes qui se prostituent dans l'espace public comme une fatalité est une injustice fondamentale. L'impunité entraîne une montée en puissance des agresseurs qui pensent qu'ils peuvent légitimement considérer les travailleuses du sexe et plus généralement les femmes comme des personnes que l'on peut violer, séquestrer, frapper… Plus ils

échappent à la justice, plus leurs actes s'aggravent dans un sentiment de toute puissance.

Les personnes prostituées travaillent dans des conditions qui les exposent aux agressions ; de nombreux agresseurs s'en prennent à elles alors qu'ils craindraient des conséquences judiciaires avec d'autres femmes moins vulnérables et plus légitimes. S'ils s'en prennent en premier lieu aux personnes qui se prostituent, c'est qu'ils savent avoir plus de chance d'échapper à la justice (victime décrédibilisée par l'activité, peur de la police). Nous avons d'ailleurs des retours de riverainEs particulièrement choquéEs par le nombre d'agressions dont ils/elles sont témoins.

Les nombreuses représentations de la prostitution sont alimentées par des médias aux reportages racoleurs et elles entretiennent un dégoût et une incompréhension de la part des habitant-e-s. Ceux-ci ont du mal à communiquer avec les premières intéressées comme ils pourraient le faire avec d'autres personnes occasionnant des nuisances dans leur quartier. Ainsi, dans un premier temps, il est important d'informer les habitant-e-s des réalités complexes que vivent les travailleur-se-s ; la plupart du temps, ils ne savent pas que l'activité est légale, ils ne savent pas non plus qu'il est illégal de l'exercer dans un appartement loué ou dans un hôtel et donc que les personnes sont contraintes à l'exercer dans la rue, dans des conditions difficiles et plus exposées aux violences puisqu'elles doivent monter dans les voitures d'inconnus. Faire tomber les représentations et les préjugés en informant les habitant-e-s est une première étape qui permet parfois de désamorcer certains conflits. Nous diffusons un contact téléphonique de l'association auprès des habitants afin qu'ils puissent nous solliciter à tout moment. Dans un second temps, nous proposons aux habitant-e-s de rencontrer l'association et des représentantes des TDS quand cela nous paraît possible et constructif. Notre intervention auprès des habitant-e-s permet aussi de faire émerger des voix discordantes comme des habitant-e-s qui ne souhaitent pas que les TDS soient chassées de leur quartier, par humanisme et parfois même parce qu'ils bénéficient des côtés positifs de leur présence : des femmes avouent se sentir rassurées quand elles rentrent seules le soir, certaines témoignent même avoir été soutenues par des travailleuses du sexe alors qu'elles étaient suivies ou agressées, tandis que d'autres reconnaissent que leur présence réduit les atteintes aux biens et les cambriolages dans le quartier.

C'est face à la complexité de ces situations qu'il faut mener une action globale de médiation mais aussi de soutien aux victimes. En effet, réduire les travailleuses du sexe à des nuisances urbaines, c'est oublier qu'il s'agit d'être humains. Les politiques publiques doivent prendre en compte la complexité de ce phénomène afin de limiter les violences et de ne pas favoriser des zones de non-droit.

Lutte contre les discriminations - Actions de sensibilisation et de formation

Dans l'objectif de prévenir les violences et les discriminations et d'améliorer la prise en charge des travailleur-se-s du sexe dans les services santé/social/police/justice nous effectuons de actions de médiation, de sensibilisation et de formation avec des professionnel-le-s en activité ou en formation.

Améliorer l'accueil et le suivi des TDS[11] dans leur parcours médico-social en luttant contre les discriminations dont elles et ils font l'objet.

La discrimination, en tant que pratique qui consiste à traiter inégalement un individu ou un groupe d'individu-e-s en fonction des préjugés qui lui sont associés, est un frein important à l'accès à l'autonomie, à la prévention, à la santé et au droit commun des TDS. Nous constatons via notre travail de terrain qu'une grande partie des situations de discrimination que peuvent subir les TDS sont la conséquence directe :

- d'une grande méconnaissance sur les réalités des parcours des TDS
- de la profusion de représentations et de fantasmes autour de la prostitution
- d'un malaise à parler de sexualités, tarifées ou non

Méconnaissances et représentations sur le travail sexuel

Nous constatons un véritable manque de connaissances concernant les problématiques liées à la prostitution. Améliorer le niveau de connaissance des professionnel-le-s, c'est avant tout démythifier la prostitution pour pouvoir appréhender les réalités sanitaires et sociales des TDS. Les présupposés des professionnel-les sur les problèmes que rencontrent les TDS sont souvent biaisés par leurs représentations sur la prostitution. C'est un réel problème lorsque les idées préconçues empêchent de comprendre la complexité des situations ou tout simplement les demandes des TDS. L'accès à l'autonomie pourrait être effectif plus rapidement si les TDS ne craignaient pas les situations discriminantes. Situations qui mettent en difficultés les usager-e-s dans leur parcours médico-social et qui sont préjudiciables pour le bien être et l'estime de soi des TDS. Leur peur d'être discriminé-e empêche le lien de confiance et les incitent à cacher ou dissimuler leur activité. La peur de révéler son activité est notamment due à la crainte des répercussions pénalisantes pour les personnes sur l'ensemble de leur parcours médico-social (stigmatisation, retrait de la garde des enfants, arrestations, refus de suivi social, difficulté dans l'accès à certains soins comme l'IVG).

Intervention de l'association

Une partie de notre travail consiste à orienter les usager-e-s de l'association vers les structures de droit commun. En fonction des problématiques des usager-e-s et de leur niveau d'autonomie, nous accompagnons physiquement les personnes vers les structures (CPAM, CDAG, Préfecture, etc.). En 2013, nous avons réalisé 220 accompagnements physiques. Si dans certain cas, l'accompagnement est nécessaire, notamment pour la médiation culturelle (personnes migrantes, barrière de la langue, méconnaissance des dispositifs médico-sociaux, etc.), dans d'autres cas elle n'est pas indispensable. Depuis plus de 10 ans, nous créons des partenariats locaux avec un certain nombre d'acteurs du secteur sanitaire et social (CDAG, Centre de Planification, PASS, etc.). Nous constatons l'amélioration de l'accueil et du suivi des usager-e-s de l'association dans les structures

11 TDS : Travailleurs et travailleuses du sexe, ce qui inclut les personnes se prostituant dans la rue ou sur internet que ce soit des femmes, des hommes ou des personnes transidentitaires.

de droit commun, dès que le niveau de connaissance des professionnel-le-s sur les réalités sociales des TDS augmente. Nous mettons en place des partenariats avec des structures de soin, des centres de dépistage ou d'IVG. Nous rencontrons les équipes de professionnel-le-s du secteur médico-social afin de les sensibiliser, de les former et d'améliorer nos partenariats en fonction de leur demande. En 2013, nous avons notamment rencontré :
- APIAF
- Olympe de Gouge
- Amicale du Nid
- Cimade
- SAVIM

En 2013, nous avons également concentré nos efforts en direction des services de police autour de la lutte contre les violences dont sont victimes les femmes qui se prostituent. Nous avons rencontré les services suivants :
- Police municipale : au sujet des rapports avec les riverains et de leur mission sur le boulevard de Suisse.
- Service en charge de la cohésion sociale – Police Nationale que nous pouvons solliciter quand nous rencontrons des blocages.
- SRPJ - Brigade de Répression du Proxénétisme, collaboration dans la lutte contre les violences.
- Malgré nos nombreuses demandes nous regrettons le refus de nous rencontrer de la brigade voie publique.

Au-delà des travailleur-se-s médico-sociaux en exercice, il nous paraît des plus importants de sensibiliser et former celles et ceux qui sont en formation. C'est pourquoi nous sommes intervenu-e-s auprès de travailleur-se-s sociaux et personnels médicaux en formation à l'université du Mirail dans le Master Genre Egalité et Politiques Sociales, à l'ERASME et l'IFRASS, deux écoles de travail social.
De plus, nous avons répondu régulièrement aux sollicitations des étudiantEs, chercheurEs, notamment d'assistantes sociales et d'infirmières en formation, et d'étudiantEs en sciences humaines et en sciences politiques.

Par ailleurs, nous avons participé à plusieurs évènements et débats publics auxquels nous avons été conviées, comme un café-citoyen à l'IFRASS, une soirée débat à la Chapelle qui a réunit 200 personnes, une soirée projection-débat organisée par l'association de quartier L'étoile de Belfort.

Enfin, nous sensibilisons également le grand public au travers de débats publics (300 personnes touchées en 2013).

La réorientation de carrière

Données quantitatives	2012	2013
Personnes suivies emploi	49	49
Personnes suivies accès au séjour	38	42
Entretiens individuels emploi	159	182
Entretien régularisation/droit au travail	119	223
Accès à l'emploi	11	10
Accès à la formation	14	12
Accompagnements physiques emploi	10	21
Orientation emploi	15	43
Accompagnement à la demande d'asile	5	11
Consultations avocat au local	103	83

Favoriser l'estime de soi et la constitution d'un projet professionnel

Nous travaillons beaucoup autour de l'autonomie, de l'*empowerment* et de l'estime de soi. La libération de la parole, qui est très largement valorisée par la parité de l'équipe, est un enjeu central ; les personnes peuvent échanger entre elles et avec les salarié-e-s de l'association sans risquer d'être stigmatisées en raison de leur activité ou ex-activité prostitutionnelle. Elles peuvent exprimer leurs aspirations, leurs problématiques, leurs contraintes. La stigmatisation est un facteur majeur dans leur exclusion du droit commun, y compris dans les structures d'insertion. Cela permet aux personnes accueillies de prendre confiance en leurs capacités.

Malgré les freins connus, la première étape du suivi individuel est d'envisager toutes les possibilités, de cerner les aspirations des personnes, pour construire un projet souhaité par la personne. Même si une personne vient pour un travail purement alimentaire, elle a souvent des aspirations de formation et développement de ses compétences. Nous identifions avec la personne les éventuels freins et la réalité du marché de l'emploi sans pour autant démotiver les personnes. Il s'agit d'aider les travailleur-se-s du sexe à recouvrer la confiance en soi ; de développer leurs capacités d'action, de décision, de communication. Nous considérons que ce processus sera mené à terme avec succès uniquement si la personne concernée l'a choisi, si elle est autonome dans ses choix de vie.

L'accès aux savoirs de base et à la formation

Les personnes nous sollicitent pour accéder à des cours de français, pour découvrir ou approfondir leurs connaissances en informatique, et pour accéder à des formations qualifiantes.

Accès aux formations professionnelles et de français par le droit commun

Les femmes qui s'adressent à nous car elles souhaitent se réorienter sont pour la majorité des étrangères. Certaines ont pu être régularisées après un long parcours. Elles peuvent aujourd'hui accéder à l'emploi, mais souvent l'un des obstacles demeure la pratique écrite et orale du français. Pour celles qui ne sont pas régularisées, ou qui n'ont pas le droit de travailler en France les cours de FLE leurs permettent d'acquérir des savoirs utiles à leur autonomie dans l'attente d'une amélioration de leur statut. Par faute de moyens, nous avons dû interrompre l'atelier de FLE que nous proposions en interne mais nous

accompagnons les femmes vers des structures adaptées, pour le FLE mais aussi vers d'autres formations en fonction de leurs demandes. Nous travaillons notamment avec Alliance et Cultures, le carrefour culturel, AMS Grand Sud, le GRETA, le Lieu Ressource Formation, les écoles de travail social, dans les domaines de l'esthétique... Cependant l'accès à la formation est largement entravé pour les femmes d'origine étrangère. Les formations FLE sont malheureusement saturées, les femmes demeurent sur liste d'attente plusieurs mois avant de pouvoir y accéder, aucune formation n'étant financée sans titre de séjour. Nous attendons de voir les modalités de l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Europe en 2014 pour mesurer l'impact de ce changement de statut sur l'accès et le financement de formations pour les ressortissant-e-s de ces pays. De plus, nous déplorons les baisses de financement pour les formations à destination des personnes migrantes. Les délais d'attente pour accéder à la formation, y compris les cours de français et d'alphacode se sont allongés. Les critères d'accès se sont durcis, de plus en plus de personnes issues de la prostitution ne sont plus éligibles si elles ne sont pas bénéficiaires du RSA, si elles n'ont pas de titre de séjour ou encore si elles sont arrivées en France depuis plus de deux ans. Cela constitue un frein majeur. Si les femmes que nous accompagnons sont parfois très déterminées et prêtes à autofinancer leur formation, il nous paraît inadmissible de ne pas favoriser l'accès à la formation pour les femmes souhaitant se réorienter après la prostitution.

Atelier d'informatique en interne
Des ateliers informatiques ont lieu à la demande, afin de s'adapter à des demandes individuelles, hétérogènes, spontanées et ciblées (informatisation de CV, recherche d'annonces d'emploi, création d'une boite courriel, déclaration Pôle emploi, recherche de services sur Internet…). Cet atelier est animé par le médiateur internet.

Accès à l'emploi

CV et valorisation des compétences
Nous proposons assez rapidement aux personnes de **rédiger un CV**, pour faire face à la peur du « trou » dans le CV pendant les années de prostitution ; il s'agit aussi de repérer et de valoriser des compétences acquises dans la prostitution, dans le parcours migratoire et dans d'autres expériences de vie privée et professionnelle. Cette étape est primordiale particulièrement pour les femmes qui ont souvent des difficultés à mettre en avant leurs savoirs et leurs savoirs-faire.

Repérage et connaissance du réseau local d'insertion, des employeurs et de la législation
Nous accompagnons les personnes dans leur repérage dans la ville des lieux, des institutions, des services d'accompagnement de droit commun : Pôle Emploi, associations intermédiaires, agences d'intérim, repérage des annonces. De plus, nous expliquons aux personnes le contexte local notamment concernant les spécificités du droit du travail afin de faciliter leur compréhension lors des entretiens d'embauche et leur maintien dans l'emploi. Nous accompagnons des femmes vers des projets d'entreprenariat et de micro-entreprise. Cela nécessite un gros travail d'accompagnement du projet de la personne, mais cette forme de projet professionnel est particulièrement adaptée aux femmes avec lesquelles nous travaillons : autonomie, dynamisme, comptabilité sont en effet des compétences qu'elles ont souvent mis en place via leur activité et qu'elles savent remobiliser. Les personnes sont accompagnées par des professionnel-le-s pour élaborer toutes les étapes de la création de leur micro-entreprise : bilan de compétence, faisabilité, rédaction du pré-projet, demande de financement.

Orientation et médiation vers les dispositifs et services liés à l'emploi : Plateforme Emploi Formation, PLIE, EIC, Inter relais, Vidéo ¾, Pôle Emploi, Mission Locale

Bayard, Nouvelle Maison des chômeurs, Camino
En 2014, nous rencontrerons la directrice départementale du Pôle Emploi afin de favoriser l'accueil, l'inscription et l'accompagnement des personnes bulgares et roumaines au sein des Pole Emploi. Nous rencontreront également DRH de la Mairie de Toulouse et la Mission Locale de la rue Bayard, notamment afin de permettre l'accès au dispositif Emploi d'Avenir pour notre public.
Il ne s'agit pas de se substituer au droit commun mais d'en permettre l'accès en orientant vers les dispositifs adaptés.
Notre intervention ne se limite pas à l'orientation, il est souvent nécessaire de préparer et de débriefer les rendez-vous pour permettre aux femmes de reformuler ce qu'elles ont compris, de reprendre les aspects qu'elles n'ont pas compris, de discuter des enjeux pour elles, des conséquences et des solutions à mettre en place, afin qu'elle se saisissent réellement du dispositif. De plus, ces dispositifs ne prennent pas en charge l'accompagnement global et la levée des freins vers l'accès à l'emploi (logement, garde d'enfant, santé…).
Encore une fois, l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Europe va augmenter le nombre d'accompagnements vers l'emploi.

Médiation avec les employeurs et maintien dans l'emploi.
Nous accompagnons des femmes dans le maintien dans l'emploi et dans le respect de leurs droits dans le cadre du travail. En effet, nous informons sur le droit du travail et les instances qui peuvent les soutenir (médecine du travail, consultation juridique, inspection du travail) ; nous expliquon, pour celles qui ne le connaissent pas, le cadre légal du travail en France. La précarité des emplois qu'elles occupent trop souvent va parfois de pair avec des tentatives d'exploitation (contrat qui ne couvre pas toutes les heures, heures supplémentaires non comptées, pression psychologique, violences). Nous informons et accompagnons également les employeurs qui souhaitaent recruter une personne étrangère notamment pour les dossiers de régularisation par le travail.

Evolution de la prostitution masculine à Toulouse

Le paysage de la prostitution masculine à Toulouse a énormément changé ces dernières années. Au début des années 2000, elle était encore présente dans la rue et dans les parcs du centre ville. Les hommes qui travaillaient, étaient aussi bien migrants, issus de l'immigration, français et/ou francophones. Après quelques aménagements urbains (installation de lampadaires, déboisage, etc.) et la promulgation de la loi pénalisant le racolage en 2003 (loi LSI), les lieux alors identifiés et connus comme lieux de prostitution masculine disparaissent. La prostitution masculine devient plus discrète, plus invisible, se rapproche parfois plus d'échanges économico-sexuels que de prostitution à proprement parlé. On repère actuellement trois types de terrains de racolage (virtuels ou réels) :
La majorité des jeunes francophones désertent la rue ou les lieux extérieurs préférant racoler via Internet. Ces dernières années, les sites dédiés à l'escorting se sont multipliés, les supports varient : pages escorting sur des sites de rencontre gay (possibilité de *tchat*), sites de petites annonces, forums.
Une autre partie des TDS n'utilisent pas le net, soit par choix soit parce qu'ils ne maîtrisent pas le français écrit et/ou l'outil informatique. On remarque une population plutôt jeune, qui maîtrise les codes de la communauté gay et qui va racoler en lieu commercial (bar, boîte, sauna). Les passes ne se font pas forcément dans ces lieux, les rencontres et l'aspect prostitutionnel étant cachés aux propriétaires. En effet, les TDS ne veulent pas être découverts car ils risqueraient d'être mis à la porte de l'établissement. La prostitution est une question taboue dans le milieu commercial gay, car les propriétaires ont peur d'être accusés de proxénétisme. Cette crainte de la répression policière représente un frein pour mettre en place des actions de prévention.
La prostitution en extérieur n'a pas complètement disparu, elle s'est déplacée, soit plus loin du centre-ville, soit plus dissimulée ; elle est surtout devenue plus dangereuse pour les personnes qui l'exercent. Elle est majoritairement

pratiquée par des hommes migrants, certains peuvent avoir un âge avancé (+ de 60 ans). Ils viennent de Roumanie, de Bulgarie ou d'Afrique du Nord ; ils sont précaires et souvent très éloignés du droit commun.

On repère deux formes de racolage en extérieur aux alentours de lieux de sexualité fréquentés par des hommes : sur les lieux de dragues HSH (Homme ayant des relations Sexuelles avec des Hommes) loin du centre-ville, et près des sex-shops dans le quartier de la gare notamment. Dans ce dernier cas, les hommes ne sont jamais statiques : ils passent et repassent, ils marchent continuellement devant les établissements pour croiser et aborder d'autres hommes afin de leur faire des propositions de sexe tarifé tout en restant le plus discret possible. Certains s'identifient et se déclarent hétéros, avec des idées préconçues comme par exemple le fait que le VIH/Sida ne concernerait que les homos et surtout ceux qui sont passifs (l'actif lui n'étant pas considéré comme homo).

Il existe énormément de freins pour aborder cette population qui ne se reconnaît ni comme travailleur du sexe ni comme ayant des pratiques « homosexuelles ». Il est très difficile de parler des pratiques sexuelles notamment lorsqu'elles pourraient sous-entendre une possible homosexualité (être pénétré par exemple). C'est un public qui est déjà fortement stigmatisé en tant qu' « étranger », et qui ne peut pas risquer de perdre le soutien de sa communauté.

La discrétion, la honte vis-à-vis des stigmates de « pute » et de « pédé », le fait de ne pas vouloir parler des pratiques sexuelles isolent ces hommes des institutions, des associations de prévention, mais surtout les isolent les uns des autres et rend la solidarité très compliquée à mettre en place.

Pour atteindre ce public, il faut absolument garantir la confidentialité et le non jugement. Le lien de confiance est long à construire, avec en toile de fond la crainte d'être rejeté par sa famille et/ou sa communauté. Le travail d'*outreach* que nous menons à l'association prend du temps, et doit s'adapter aux rythmes des personnes, à leurs vécus et leurs urgences. Les demandes d'aide mettent du temps à émerger, elles sont rarement explicites. Les suivis sont difficiles à formaliser car, soit les démarches administratives semblent insurmontables pour les hommes rencontrés, soit ils ont peur de devoir parler de leur activité prostitutionnelle à un moment donné dans leur parcours de santé et de soutien social.

Marco

Les droits des étranger-e-s, l'accès au séjour et à la protection en cas de violences

Données quantitatives	2012	2013
Nombre d'entretien régularisation/droit au travail	119	223
Suivis régularisation / droit au travail	38	36
Demandes d'asile et recours	5	11

En France, les droits sociaux et droits au travail sont conditionnés à la régularisation administrative. Nous accompagnons donc de nombreuses personnes dans ces démarches. Le droit au travail est une condition nécessaire à l'accès à l'emploi des personnes migrantes et les possibilités sont souvent faibles par rapport à la motivation des personnes à y accéder**.** Par ailleurs, les personnes victimes de proxénétisme et de la traite des êtres humains ont droit à la protection par la régularisation de leur situation administrative.

Le droit au séjour se décline selon les différents types d'accession :

La **Régularisation par le travail** : il s'agit d'une régularisation conditionnée par l'embauche de la personne dans un métier en tension. Ces dossiers sont souvent très loursd et notre travail se situe à l'intersection des différents interlocuteurs (préfecture, employeur, DIRECCTE, avocat), où nous servons à la fois de soutien technique pour les employeurs souvent dépassés, mais aussi de coordination entre la personne, l'avocat et l'employeur, dans toutes les étapes de la régularisation.

La **régularisation vie privée vie familiale**, correspond à plusieurs motifs de régularisation : les liens familiaux en France (attaches familiales en France, mariages, enfants) mais aussi la régularisation au titre d'une pathologie qui ne peut être soignée dans le pays d'origine. Nous accompagnons souvent des personnes séropositives ou vivant avec une autre maladie chronique dans ce parcours.

Localement, nous participons au Collectif Toulousain pour la Santé des Etrangers, et collaborons avec des associations tel qu'Act up ou la Case de santé pour échanger sur des situations spécifiques.

Le **L. 316. 1** : dans le cadre de la lutte contre le proxénétisme, le CESEDA prévoit la possibilité d'une régularisation administrative en cas de dénonciation et/ou de condamnation des proxénètes. Cette régularisation n'est pas du tout automatique et résulte aussi d'un travail de collaboration avec l'avocat des personnes et les services de police. De plus, il est exigé des femmes qu'elles arrêtent la prostitution pour pouvoir en bénéficier. Cependant entre la dénonciation et la possibilité de régularisation il se passe des mois et parfois des années, durant lesquels l'activité prostitutionnelle est leur seule option de revenus (elles n'ont toujours pas le droit de travailler légalement en France). Ces suivis se font sur le long terme et nous accompagnons les femmes durant toutes ces étapes.

L'**accompagnement à la demande d'asile** : Face à l'engorgement des associations et services proposant un accompagnement à la demande d'asile, l'association s'est engagée depuis plusieurs années dans ces suivis particuliers. Il s'agit d'accompagner des femmes dans les démarches complexes liées à la demande d'asile. La demande d'accompagnement vers le droit d'asile est souvent la première demande des femmes africaines primo arrivantes que nous rencontrons.

Ces suivis sont longs et complexes sur le plan humain comme sur le plan administratif. Sur le plan humain, il s'agit de faire comprendre aux personnes la logique de la protection des réfugiés, le droit international relatif à ces questions. Malgré des récits de vie jonchés de persécutions, la demande d'asile demande de rester dans le cadre prédéfini par ces lois et de répondre à cette question principale : quelles sont vos craintes en cas de retour dans votre pays ? Il faut expliciter ces craintes et apporter des éléments sur le caractère actuel de ces menaces.

Beaucoup de femmes que nous rencontrons arrivent avec une histoire qui n'est pas la leur. Elle a été prérédigée et

souvent achetée auprès de tiers, personnes exploitant la confiance et l'isolement des primo-arrivantes. Elles sont souvent persuadées que c'est de cette manière qu'elles auront accès à une protection et sont apeurées à l'idée de devoir parler de leur propre histoire. Cette peur est lié souvent à des cérémonies qu'elles ont du subir avant leur départ dans lesquels elles ont promis de ne pas parler, de ne pas se tourner vers la police, de rester fidèles aux personnes qui les ont fait venir. Ces croyances sont très fortes et handicapent fortement les femmes dans leur accès à une protection. L'accompagnement prend donc en compte ces situations : il s'agit de bien expliquer que l'OFPRA et la CNDA ne sont pas liés à la police française, de les informer sur le fait que ces fausses histoires ne permettent pas d'obtenir l'asile, de les rassurer sur le fait qu'elles pourraient obtenir une protection si elles révèlent leur véritable histoire car la traite à des fins d'exploitation est prise en compte et que les risques en cas de retour sont bien réels. La présence de la médiatrice culturelle est précieuse pour gagner leur confiance.

Sur le plan administratif, il s'agit de faire avec une administration rigide sur les pièces à fournir et sur les délais très courts, par rapport au travail très long que nous décrivons plus haut (21 jours pour l'OFPRA, 30 jours pour la CNDA). Il faut dans le même temps se rendre à la préfecture pour le retrait du premier dossier, pour la prise d'empreintes et ouvrir une domiciliation administrative.

Quand tout est fait, que les femmes nous a raconté leur histoire et que les délais ont été respectés, il faut encore que leurs craintes soient entendues et considérées comme vrai. Ce qui est difficile pour ces femmes, c'est qu'elles n'ont pas de preuves matérielles de ce qu'elles avancent, c'est leurs déclarations qui déterminera et emportera peut-être la conviction de l'officier de protection. Si c'est le cas, elles bénéficieront de la protection subsidiaire, qui leur offre une protection moindre que l'asile (une carte de un an renouvelable au lieu d'une carte de 10 ans renouvelable de plein droit). En effet, les femmes ne sont pas reconnues comme un groupe social, mais comme un groupe « naturel » ce qui ne leur permet pas de bénéficier de l'asile. Les persécutions qu'elles ont pu vivre (esclavage domestique, mariages forcés, excisions, exploitation…) ne sont pas considérées comme systémiques, mais plutôt comme autant de mésaventures individuelles. Localement, nous travaillons avec Amnesty International qui nous conseille sur les demandes et récits. Nous sommes aussi en lien avec des avocats spécialistes et avec l'association Le bus des femmes à Paris.

Hébergement/Logement : des solutions insuffisantes pour un public précarisé

L'absence de fiche de paie et la loi dite de proxénétisme hôtelier (qui condamne le fait de louer un lieu où s'exerce la prostitution) entravent grandement l'accès au logement pour les TDS.

De plus, une grande partie des TDS fait face à des difficultés importantes concernant l'accès à l'hébergement. Souvent il s'agit de personnes sans droits (sans titre de séjour, ou européennes sans droit aux minimas sociaux). Ces personnes vivent généralement dans des logements précaires et/ou insalubres et/ou surpeuplés sans possibilité de cuisiner. Elles peuvent être hébergées par un tiers, dans un hôtel à bas prix ou encore dans des squats.

Concernant les personnes en situation régulière ayant accès aux minimas sociaux, l'accès à l'hébergement peut être entravé par des situations d'addictions ou de maladies psychiatriques alors même qu'elles devraient avoir accès à un hébergement en priorité. De plus, les TDS n'ont souvent pas accès aux logements sociaux car elles n'ont pas de fiches de paie, parfois pas de minimas sociaux ou pas assez de revenus. Certaines optent pour la colocation ou louent des appartements dont elles ne peuvent pas assumer le montant du loyer. Nous notons une augmentation des consultations de l'avocate pour des procédures d'expulsion.

Par ailleurs, nous accompagnons un nombre important de personnes qui voient leur santé se dégrader du fait des ruptures dans leur parcours d'hébergement.

Nous accompagnons aussi des femmes sans droits sortantes de prisons, qui doivent se maintenir sur le territoire national car sous contrôle judiciaire, et n'ont pour autant aucune solution d'hébergement.

Nous rencontrons de plus en plus de personnes très précaires qui alternent des périodes de vie à la rue, des nuitées à l'hôtel, et des périodes en hébergement d'urgence.

Les dispositifs

Hébergement d'urgence et CHRS : nous notons cette année, plus de demandes d'hébergements d'urgence. Toutefois, l'ouverture de nouveaux lieux d'hébergement d'urgence (Ruelles et Frida Kahlo) a permis d'absorber une partie des demandes de 2013 mais beaucoup de personnes ont dû faire face à des refus, faute de places disponibles, particulièrement durant l'hiver. Beaucoup de personnes sont rentrées quelques jours en hébergement d'urgence et en sont ressorties sans solution. En 2013, aucune personne que nous accompagnons n'est passée d'un centre d'hébergement d'urgence à un CHRS.

Les **Appartements de Coordination Thérapeutique (A.C.T.)** : Il s'agit de la seule possibilité d'hébergement stable avec une prise en charge de la santé pour celles et ceux qui cumulent maladie chronique et précarité. Les personnes sortantes d'ACT ont pu généralement améliorer de manière significative leur état de santé. Malheureusement, certaines sortent sans solution (sans nouveau dispositif d'hébergement/logement, sans accès à l'AAH, à un travail protégé), ce qui risque à nouveau de fragiliser leur état de santé.

La Halte santé est un service d'hébergement temporaire relié au CHU de Toulouse. Il permet aux personnes sans logement de se reposer et d'accéder aux soins. Notre partenariat avec cette structure est très efficace et permet de pallier à l'absence de solution en sortie d'hospitalisation ou suite à une agression pour les personnes précaires qui ont besoin de repos et de soins.

SIAO : Nous avons fait de nombreuses demandes au SIAO urgence en 2013, le fait que nous n'y siégeons pas ne donne pas beaucoup de visibilité à nos dossiers. Notre interface avec le SIAO est le 115.

DALO / DAHO : aucune demande DAHO ou DALO n'a aboutie. Les demandes ont été faites pour des personnes sans droits.

Centre maternel et ASE : la plupart des femmes qui sont

en centre maternel ou à l'hôtel et/ou en résidence payée par l'ASE sont des femmes africaines qui sont passées par l'Espagne ou l'Italie avec un ou des enfants de moins de trois ans ou enceintes de plus de 7 mois. Elles sont sans droits en France et parfois aussi sans droits en Espagne et en Italie. Ces situations mènent trop souvent à des ruptures de parcours quand les enfants ont atteints trois ans. Enfin, il n'y a d'autres recours que les centres d'hébergement d'urgence pour les femmes enceintes de moins de 7 mois. A chaque problématique, s'accompagne un manque de dispositifs, de places, ou d'effectivité des dispositifs (DAHO, DALO). De plus, nous notons qu'il manque des dispositifs adaptés pour les personnes qui cumulent difficultés sociales, addictions et /ou une problématique liée à la santé mentale. Nous remarquons aussi un manque d'interprétariat et de médiation dans les accompagnements, ce qui permettrait d'éviter les ruptures d'hébergement. Les baisses de subventions de l'association ne nous permettent plus d'assurer cet accompagnement et cet interprétariat car ceux-ci sont très chronophages.

Une caractéristique, spécifique à notre public, vient bloquer les demandes d'hébergement. En effet, les représentations sur la prostitution freinent l'accès à certains centres d'hébergement. Certaines structures ont peur que les TDS sortent la nuit ou fassent des passes dans les lieux d'hébergement. C'est pourquoi il est primordial de créer des partenariats et de sensibiliser les équipes de professionnel-le-s aux réalités des TDS. Notre objectif est d'être plus impliqué dans les instances décisionnaires comme le SIAO.

Les aides d'urgence et le repas communautaire

Les Aide à la Vie Quotidienne (AVQ)
Du fantasme de la prostituée riche à la réalité d'un public de plus en plus pauvre

Depuis 2000, c'est-à-dire depuis la création de l'association, nous sollicitons le soutien de Solidarité Sida pour mener à bien une action d'aide d'urgence. L'association a ainsi toujours disposé d'un petit budget pour les aides d'urgence (violences ou problèmes de santé) mais ces aides restaient exceptionnelles. Depuis la création de ce fonds, les demandes des personnes ont évolué : elles sont de plus en plus nombreuses.

L'objectif est de prévenir l'aggravation de l'état de santé des personnes lors des ruptures causées par l'urgence. Cela dans l'attente d'une solution de droit commun : hébergement, lit à la Halte santé ou reprise du travail. Ce fonds vise à réduire les prises de risques et les facteurs aggravants d'exposition au VIH/sida.
Avant d'attribuer une aide, nous recherchons toujours une solution dans le droit commun et ce, grâce à nos partenariats.
Ce fonds est divisé en trois catégories : hébergement, aides directes et tickets services pour l'aide alimentaire.
Les publics prioritaires sont les personnes vivant avec le VIH et/ou avec une maladie chronique (VHB, VHC et diabète principalement), les personnes à la rue, les personnes vieillissantes et les personnes victimes de violences.
Les **aides à l'hébergement** sont consacrées au besoin de repos, convalescence ou mise à l'abri, par le financement de quelques nuitées d'hôtel. Ces aides font suite à une agression, une opération, une IVG, une rupture de préservatif, une expulsion.
Les **aides directes** sont consacrées aux frais de santé (non pris en charge : dette à la pharmacie, dépassement d'honoraires), aux transports pour l'accès aux lieux de soins et l'accès aux droits, à l'aide alimentaire hors ticket service, à la régularisation (aide aux paiements des timbres et frais) et au maintien dans le logement pour éviter une expulsion – par exemple, pour aider à payer le loyer des personnes dont les minimas sociaux ont été suspendus, ou en attente d'une aide du Conseil Général pour les autres.
Les **Tickets Services** permettent d'acheter des denrées alimentaires, des produits d'hygiène et des vêtements. Ils sont attribués en priorité aux personnes qui ont des régimes alimentaires spécifiques en lien avec leurs pathologies. Ces aides alimentaires sont complétées par des orientations vers les restaurants sociaux et les associations qui distribuent des colis alimentaires.
Les **colis alimentaires :** Face à l'augmentation des demandes d'aide alimentaire, nous avons dû développer notre travail d'orientation vers les associations de colis alimentaires. Avec la crise que traverse la banque alimentaire européenne, les associations se retrouvent démunies, les colis sont parfois plus minces et souvent les personnes expriment que ça ne leur suffit pas pour se nourrir et nourrir leur famille. S'il peut d'agir d'une demande ponctuelle pour certaines, il s'agit surtout d'une demande régulière pour une part importante de notre public.
Depuis la création de l'association, les demandes d'aide financière ont évolué avec les besoins des travailleur-se-s du sexe. En effet, nous notons une augmentation du nombre et un changement du type des demandes. Aujourd'hui, l'aide matérielle a gardé son caractère exceptionnel mais nous constatons une augmentation du nombre de personnes qui sollicitent ces aides. Ces demandes croissantes nous poussent à prioriser les plus exclu-e-s, notamment les personnes sans résidence stable. Cette multiplicité des demandes est liée au statut légal de la prostitution qui ne permet pas de bénéficier d'une protection médicale de l'activité : pas d'arrêt maladie, ni accident du travail (pourtant nous notons une explosion des violences depuis la loi sur le racolage), peu, voire, pas

de dispositifs pour se reposer. De plus, pour les personnes sans droits, il n'y a pas ou peu d'aide du Conseil Général pour affronter les situations difficiles (facture d'hôtel, d'énergie, loyer). Autrefois sollicitées principalement lors de situations ponctuelles urgentes liées à l'activité (agression, arrestation..), elles concernent aussi, aujourd'hui, des demandes de plus en plus récurrentes d'aide alimentaire et de maintien dans le logement. Cela s'explique par la crise économique européenne qui précarise aussi les TDS.

Face à cette augmentation des demandes, nous essayons de privilégier des aides qui permettent d'améliorer de manière durable la situation des personnes, d'aider les personnes à traverser une période difficile sans perdre l'existant, sans que l'état de santé ne se dégrade, sans perdre son logement.

Les aides à la vie quotidienne sont à la fois une finalité et un outil. Quand nous présentons l'association, nous informons toutes les personnes sur la possibilité de demander une aide ponctuelle et exceptionnelle dans un souci d'égalité et de solidarité. Certaines personnes ont le réflexe de nous solliciter avant même de porter plainte ou d'aller chez le médecin. L'AVQ est dans ce cas-là un outil dans l'accompagnement, elle permet de travailler la prise en charge de la santé, le traitement post exposition, l'accès aux droits... L'équipe peut également être amenée à proposer une aide à la personne qu'elle identifie en situation d'urgence.

Cette année encore, les aides à la vie quotidienne nous ont permis d'agir dans des situations d'urgence et de faire réellement avancer les situations des personnes que nous accompagnons. Pouvoir se remettre après une opération ou une agression, ne pas travailler au-delà de ses limites, accéder aux droits permet de réduire de manière conséquente l'exposition aux risques de transmission du VIH et d'améliorer la santé globale.

La cuisine en libre service et le repas collectif

Au-delà des aides financières et matérielles, nous proposons des repas collectifs hebdomadaires, et la possibilité pour les personnes de se faire elles-mêmes à manger sur les temps d'accueil collectif.

La cuisine en libre-service : nous avons fait le choix de ne pas distribuer de colis, car ce n'est pas notre mission. Nous fournissons des denrées qui peuvent être cuisinées au local de l'association. Les personnes qui le souhaitent cuisinent pour elles mais aussi pour les autres personnes présentes sur l'accueil collectif. Cela permet de répondre à un double objectif : répondre à une demande croissante

d'aide alimentaire tout en favorisant le partage, la convivialité et l'autonomie des personnes accueillies.

Les repas collectifs : ils sont ouverts à tout-e-s les travailleur-se-s du sexe, à un horaire fixe ; ils peuvent être soit préparés et cuisinés par l'équipe, soit par les personnes qui le souhaitent. Les TDS sont impliquées dans la préparation du repas, la mise en place de la salle, de la table, du débarrassage et du nettoyage. Leur participation favorise la convivialité et le fait que le repas ne se limite pas à une prestation de service alimentaire proposée par l'association. Les menus sont pensés afin de favoriser l'équilibre alimentaire, ce qui est important pour les personnes qui ont peu l'occasion de se faire à manger (vivant à l'hôtel, dans un hébergement précaire) et de pouvoir manger à table à plusieurs (repas habituellement pris « sur le pouce »).

Les personnes qui participent au repas collectif viennent de plus en plus par nécessité alimentaire. Nos objectifs sont également d'assurer le partage, la convivialité et le vivre ensemble. Ces repas sont, par exemple, l'occasion de favoriser un mélange des communautés, en échangeant sur les cultures alimentaires, sur le vécu quotidien du travail du sexe…

Action communautaire avec les travailleur-se-s du sexe du Net

Données quantitatives	Femmes	Trans	Hommes
Tournées virtuelles et téléphoniques	34		
Personnes touchées Contacts	716	128	823
Entretiens	32		126
Suivis	12		
Thèmes abordés en entretien VIH, IST et usage de drogues Santé Violence Droit sociaux	 31 % 62,50 % 65,50 % 47 %		 96 % 3,20 % 9,50% 16 %
Kits de prévention envoyés	16		19

Objectifs et méthodologie d'intervention

L'objectif de cette action est la lutte contre les IST dont le VIH et l'exclusion des femmes et des minorisé-e-s sexuel-les qui se prostituent via internet. Pour cela nous développons depuis 2009 une action spécifique sur plusieurs niveaux : l'outreach au travers des tournées virtuelles, le suivi et l'orientation des personnes en réel ou via internet et téléphone, la diffusion d'informations sur les IST dont le VIH, l'envoi de matériel de prévention par voie postale (kit escort), une ligne d'urgence 24h/24 et 7j/7, et la mise en réseau virtuelle d'associations au niveau national. L'équipe communautaire est composée d'une coordinatrice (sociologue spécialisée sur les questions de genre et de santé) et d'un animateur de prévention (ayant l'expérience du travail du sexe).

Depuis 2011, nous avons subi une baisse conséquente de budget qui a eu pour conséquence majeure une diminution du temps de travail des salarié-e-s et le non renouvellement d'un poste d'animation de prévention. La partie de notre travail qui en a le plus pâti est l'outreach, tant sur l'approche individuelle (tournées mail et téléphoniques), que collective (interventions et présence sur les forums).

Tournées virtuelles

Il s'agit d'« aller vers » les personnes qui proposent des services sexuels tarifés via internet. Les supports d'annonces pour ces prestations sont divers : petites annonces, annuaires d'escort-e-s, forums spécialisés, sites personnels. Nos méthodes de prise de contact s'adaptent aux contraintes imposées par les supports techniques et aux moyens de communication choisis par les TDS. Nous pouvons aussi bien envoyer des mails personnalisés lors de tournées virtuelles, intervenir sur des forums de discussion liés aux questions de prostitution, ou appeler les personnes directement par téléphone lorsqu'elles privilégient cet outil. La régularité des tournées nous permet d'être identifié-e-s et de créer un lien de confiance dans le temps avec des TDS souvent méfiant-e-s par rapport aux prises de contact virtuelles ne sachant pas qui se cache vraiment derrière. Nous maintenons notre ligne téléphonique d'urgence, le numéro que nous donnons lors de chacune de nos tournées est clairement identifié comme le contact de l'association pour les TDS du net. Nous adaptons notre travail d'outreach aux obstacles rencontrés sur le terrain afin de pouvoir toucher la plus grande partie des TDS du net : mail de tournée en anglais ; tournées téléphoniques en espagnol et en anglais ; changement régulier des sites sur lesquels nous faisons nos tournées

en fonction des fermetures et réouvertures des annuaires d'escort-e-s et de leur popularité. Le fait d'être présent-e-s sur le terrain d'activité des personnes nous permet d'aborder une population isolée, stigmatisée et précarisée. Notre travail sur internet consiste en une prise de contact, une information et orientation vers les lieux appropriés (associations, lieux de soins…), la proposition d'entretiens virtuels (via Skype, mail, etc.) ou téléphonique en différé, et un maintien du lien avec les personnes connues.

En 2013, lors des tournées virtuelles, nous avons contacté 1667 travailleurs et travailleuses du sexe (823 hommes, 716 femmes, 128 personnes trans) sur l'ensemble du territoire national métropolitain. Suite à cette prise de contact nous nous sommes entretenus avec 32 femmes cis et trans', et 126 hommes. Nous avons suivi individuellement 12 personnes issues du net. Nous constatons un meilleur rapport de confiance avec les TDS du net : 11 rencontres « réelles » (en région ou au local sur des temps conviviaux); passages réguliers au local pour prendre du matériel de prévention ce qui montre une bonne diffusion de l'information ; envois des « kits escort-es » et matériels de prévention par voie postale réguliers et en augmentation pour les femmes.

Accueillir et orienter les personnes

Nous répondons aux demandes des personnes proposant des services sexuels tarifés via internet afin de diminuer l'impact des facteurs aggravants d'exposition au VIH et aux IST (santé globale, violences, droits, parcours transidentitaires, etc.). Les permanences virtuelles et téléphoniques ont lieu du lundi au vendredi de 10h à 18h une semaine sur deux. De plus, les membres de l'équipe internet assurent une astreinte tournante concernant la ligne d'urgence qui a été opérationnelle 24h/24 et 7j/7. Nous avons été contacté-e-s régulièrement sur cette ligne suite à nos tournées virtuelles par des travailleurs et travailleuses du sexe voulant mieux connaître l'association et les services qu'elle propose. Les appels relevant de l'urgence concernaient essentiellement des situations de violence : harcèlement, chantage, menace de divulgation de l'activité prostitutionnelle. En fonction des demandes, nous faisons le lien avec l'équipe de terrain (infirmière, médiatrices culturelles, assistante sociale, chargée du juridique). Nous mettons en relation les usager-e-s avec l'équipe et/ou les intervenant-e-s extérieur-e-s (avocat-e, psychologue corporelle) immédiatement ou en proposant un entretien différé. Nous pouvons aussi réorienter simplement les personnes vers des structures proches de chez elles ou correspondant plus à leurs attentes : centres de dépistage (CDAG-CIDDIST), associations de santé communautaire de TDS, avocat-e-s, Strass, lieux et associations LGBT.

En 2013, la majorité des entretiens avec des TDS gay/HSH[12] portaient sur des questions d'IST et de VIH. Les demandes liées à la santé globale et aux questions sociales mettent plus de temps à émerger, et ce public est dur à suivre dans le temps. Les profils et les annonces d'escort gay/HSH disparaissent et réapparaissent régulièrement. Les modes de prise de contact et d'entretien qu'ils privilégient sont instantanés (tchat) et ils passent très rarement au local de l'association même quand ils habitent en région Toulousaine (seulement 2 escorts gay/HSH contactés lors des tournées sont venus au local). Le souci de l'anonymat est souvent très fort, il entraîne un isolement certain des escorts et un éloignement des dispositifs de santé et d'accompagnement social. Lors des entretiens qui ont dépassé les informations sur les IST et le VIH, le médiateur culturel a constaté une grande méconnaissance sur le droit commun, l'accès au logement, les minimas sociaux, l'emploi et les dispositifs de remboursement de soins (CMU, AME).

12 Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes

Avec les femmes ou les personnes trans', les questions abordées au premier contact concernent en majorité les facteurs aggravant d'exposition aux VIH tels que les violences et le harcèlement. C'est souvent le déclic qui permet à ces usager-e-s de contacter l'association. Hors de cette première prise de contact, les personnes ont un grand besoin de parler des angoisses liées aux situations de harcèlement ou de chantage. Nous avons plus facilement de longs entretiens avec les femmes cis et trans', où nous abordons différents sujets relatifs aux droits communs, à l'isolement, aux rapports entre travail sexuel et légalité (comment se déclarer, proxénétisme d'aide et de soutien, comment habiter en colocation, quelles risques pour les partenaires).

« Site-ressource par et pour les TDS » : diffusion d'information

En 2012, nous avions retravaillé sur le site internet en modifiant sa forme mais aussi en ajoutant et en réactualisant une partie des contenus afin d'optimiser notre mission d'information sur les IST, le VIH, dépistage, TPE, les TROD, les violences, les droits. En 2013, nous avons régulièrement mis à jour les articles du site. Deux fois par mois nous mettons en lumière via notre rubrique « A la une » (qui apparaît en page d'accueil) des informations d'actualité concernant les IST dont le VIH, le dépistage, les droits, les rencontres de TDS, etc.

Nous observons une augmentation de la fréquentation du site pour l'année 2013 avec 16119 visites contre 8225 en 2012 (uniquement sur le territoire national métropolitain). Nous avons aussi créé une version du site adaptée au smartphone, outil privilégié par les TDS du net. Les pages d'information les plus visitées concernent les questions de santé et de prévention : IVG, ruptures de préservatifs et questions de santé/bien-être. Enfin, notre positionnement dans le référencement Google s'est amélioré par rapport à

l'année dernière avec un page rank de 3 au lieu d'un page rank de 4.

Envoi de matériel de réduction des risques

Nous envoyons sur demande des « kits escort-e-s » par voie postale comprenant : du matériel de prévention (préservatifs internes et externes, gel), de la documentation sur les IST, le VIH/SIDA, les IVG, la réduction des risques liés à l'usage de drogues ainsi qu'un guide pratique de sécurité pour les TDS. La diffusion de ces kits se fait de manière systématique lors des rencontres en réel. Les envois par la poste sous-entendent un niveau de confiance suffisant pour que les TDS nous donnent une adresse et un nom. Nous remarquons une régularité dans les envois des kits auprès des hommes au fil des ans, et une augmentation des envois auprès des femmes et des personnes trans'.

Formaliser un réseau national d'associations travaillant avec les TDS du net

5 personnes relais et 6 associations sont membre du réseau en 2013 : Cabiria (Lyon), Autres Regards (Marseille), Médecins du Monde (Nantes), Bus des Femmes (Paris), Aides (Bayonne), IPPO (Bordeaux).

Nous avons mis en place un outil collaboratif virtuel afin de faciliter la communication et les échanges de pratiques entre les professionnel-le-s et les associations partenaires : l'Agora. Cet outil, mis en ligne le 8 octobre 2011, facilite la coordination des acteurs. L'entrée dans l'Agora est soumise à la signature d'une charte d'éthique. Il s'agit d'une banque de donnée collective et mutualisée. Il rassemble des outils pratiques (brochures, plaquettes, outils de prévention, etc) méthodologiques et théoriques sur la prostitution via Internet ainsi que les contacts des personnes et des structures partenaires.

En 2013, nous avons continué notre travail de partenariat et de mise en réseau des structures travaillant et souhaitant travailler avec des TDS du net, nous avons contacté ou été sollicité-e-s par 5 nouvelles associations : Lotus Bus (Paris), Sato-Picardie/CAARUD de l'Oise, I.P.P.O (Bordeaux), ALC/Les Lucioles (Nice), ARPS (La Réunion).

Cet espace permet aux personnes/structures membres d'échanger, de partager informations, expériences et savoirs/compétences sur l'accueil, la prévention VIH/SIDA et l'accompagnement en santé globale des travailleur-se-s du sexe via Internet. L'objectif est de favoriser l'information et l'accueil des TDS du net partout en France métropolitaine et vers les territoires d'Outre-Mer.

Projet 2014

Actions à reconduire

- Outreach / tournées. En juin 2013 nous avons acquis un bus de prévention réalisé sur mesure qui nous a permis d'améliorer considérablement la qualité de nos tournées de nuit et les conditions de travail de l'équipe. En 2014, nous souhaitons maintenir notre présence sur le terrain en réalisant deux tournées de nuit et deux tournées de jour par semaine, afin de pouvoir conserver le lien de confiance avec les travailleur-se-s du sexe que nous connaissons déjà et d'aller à la rencontre des personnes nouvelles et primo-arrivantes.

- Lutte contre le VIH, les hépatites, les IST et les grossesses non désirées. Nous souhaitons reconduire nos actions de prévention et de réduction des risques : distribution de matériel de prévention et focus-groupes, dépistage communautaire et accompagnement au CDAG-CIDDIST, information et accompagnement au TPE, suivi social des personnes vivant avec le VIH et/ou une maladie chronique, accompagnement des femmes dans leur parcours d'accès à la contraception et l'IVG.

- **Accès à la santé globable.** Nous souhaitons reconduire notre action de lutte contre les inégalités sociales de santé et d'accès à la santé globale, c'est-à-dire accompagner les personnes vers l'accès à la couverture sociale et aux soins, ainsi que vers l'amélioration de leurs conditions de vie (papiers, logement, hébergement, droits…). Nous espérons pouvoir maintenir les séances de régulation du stress et le nombre d'accompagnements physiques avec les médiatrices culturelles. Enfin, nous souhaitons maintenir le repas collectif du jeudi qui est un espace convivial, participatif et générateur de solidarité et d'*empowerment.*

- Réorientation de carrière, accès à l'emploi et à la formation. Nous souhaitons maintenir cette action notamment en continuant à développer notre réseau de partenaires. Nous envisageons d'accompagner un nombre croissant de personnes, notamment des personnes bulgares et roumaines ayant dorénavant le droit de travailler en France.

- Lutte contre les violences, l'exploitation et les abus. Il est primordial d'accompagner les personnes victimes dans leurs démarches sanitaires, sociales et juridiques. Dans un contexte extrêmement violent favorisé par la stigmatisation, la répression et la précarité, nous souhaitons pouvoir soutenir les TDS en favorisant la solidarité et la résistance aux violences. Pour cela il est nécessaire de maintenir notre présence de nuit, particulièrement dans les zones les plus éloignées où nous observons le plus de violences. Nous souhaitons également maintenir la permanence juridique à l'association, ainsi que notre action de médiation avec les habitant-e-s, les institutions et les services de police.

- Action communautaire avec les travailleur-se-s du sexe via internet. Nous souhaitons continuer à aller vers les TDS du net par nos tournées virtuelles et téléphoniques, à les informer par la mise à jour du site internet ressource « par et pour les travailleur-se-s du sexe ». Nous souhaitons également continuer à développer le réseau de partenaires nationaux et travailler avec eux autour des recommandations issues de la recherche-action d'Eva Clouet dont la synthèse est dans ce rapport.

- **Recherche-action et formation** : En 2014, l'association portera deux recherches-actions débutées

en 2012 et 2013 : sur les besoins des travailleuses du sexe via internet en Midi-Pyrénées ; et sur le genre, les échanges économico-sexuels et la prévention combinée du VIH et des IST en Guyane.

Projets de nouvelles actions

- **Le local de l'association.** Nous faisons le constat que notre local devient trop petit pour accueillir nos activités. Nous disposons actuellement de 100 m^2 pour accueillir jusqu'à 40 personnes par jour et héberger une équipe de 11 salarié-e-s. Nous nous mettrons donc en quête d'un nouvel espace plus adapté à nos actions sans pour autant pouvoir augmenter ce poste budgétaire. Nous avons sollicité une demande de locaux à la Mairie de Toulouse et à Toulouse Métropole et nous envisageons de demander des locaux mutualisés avec d'autres associations partenaires afin de réduire les frais.

- **Une action régionale expérimentale** : Nous irons à la rencontres des jeunes personnes qui se prostituent de manière invisible et/ou informelle dans le Sud-Ouest de la France afin de les informer sur les IST dont l'hépatite B. Nous expérimenterons des tournées virtuelles via internet, des permanences et tournées en milieu rural et semi-rural avec le bus de prévention, et la mise en place de partenariats avec des lieux commerciaux de convivialité et de sexualité (bars et saunas gays, bars à hôtesses).

- **Sensibiliser les professionnel-le-s des secteurs associatif, sanitaire et social à l'accueil et au suivi des personnes qui se prostituent, et aux enjeux de la prévention du VIH et des IST**. L'objectif de cette action est d'augmenter le niveau de connaissance et de compétence des acteurs associatifs, sanitaires et sociaux concernant les problématiques spécifiques des travailleur-se-s du sexe, pour faciliter leur accès à la prévention, à la santé et au droit commun. Ce projet répond à un manque de formation sur les questions relatives au travail du sexe et dans le domaine de l'intervention communautaire, sanitaire et sociale. Nous sommes régulièrement sollicité-e-s par des professionnel-le-s, des associations de lutte contre le sida et des écoles de travail social qui souhaitent être sensibilisé-e-s et formé-e-s sur ces problématiques.

- **Organisation d'un colloque « Genre, travail du sexe et santé sexuelle» à Toulouse.** L'objectif est de visibiliser les savoirs et savoirs-faire innovants acquis ces dernières années dans le domaine de la santé, du genre et de la lutte contre le VIH/Sida avec les travailleur-se-s du sexe. Le colloque sera pluridisciplinaire, avec des intervenant-e-s issu-e-s de différents champs académiques (sociologie, anthropologie, droit, philosophie, etc.) et réunira des professionnel-le-s de la recherche, des associations, du sanitaires et sociales et des travailleurs et travailleuses du sexe.

Glossaire

AAH : Allocation adulte handicapé
ACT : Appartements de coordination thérapeutique
AES : Accident d'exposition sexuelle ou sanguine
AME : Aide médicale d'état
APIAF : Association pour l'initiative et l'autonomie des femmes
ARPS : Association Réunionnaise pour la Prévention des Risques liés a la Sexualité
ARS : Agence régionale de santé
ARS OI : Agence régionale de santé – Océan Indien
ASE : Aide sociale à l'enfance
ATA : Allocation Temporaire d'Attente
AVQ : Aide à la vie quotidienne
BEH : Bulletin épidémiologique hebdomadaire
CAARUD : Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues
CCAS : Centre communale d'action sociale
CDAG-CIDDIST : Centre de dépistage anonyme et gratuit - Centre d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
CDPEF : Centre départemental de planification et d'éducation familiale
CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CHM : Centre Hospitalier de Mayotte
CHRS : Centre d'hébergement et de réadaptation sociale
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CMU : Couverture maladie universelle
CNDA : Cour nationale du droit d'asile
CNS : Conseil national du sida
COI : Commission de l'océan indien
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
COREVIH : Coordination régionale de lutte contre l'infection à VIH
COTES : Comité territorial des éducateurs pour la santé
CV : Curriculum vitae
DAHO : Droit à l'hébergement opposable
DALO : Droit au logement opposable
DDDF : Délégation départementale aux droits des femmes
DIRECCTE : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DGS : Direction générale de la santé
DOM : Département d'outre-mer

EIC : Empalot initiative et création
EV : Expériences vécues
HSH : Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes
IFRASS : Institut de formation, recherche, animation, sanitaire et social
IGAS : Inspection générale des affaires sociales
INVS : Institut de veille sanitaire
IPPO : Information Prévention Proximité Orientation
IREPS : Institut régional pour l'éducation et la promotion de la santé
IST : infections sexuellement transmissibles
IVG : Interruption volontaire de grossesse
LGBT : Lesbienne, gay, bi trans
LSI : Loi de Sécurité intérieure
OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides
OMS : Organisation mondiale pour la santé
ONU : Organisation des nations unies
PA : Petites annonces
PASS : Permanence d'accès aux soins et à la santé
PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi
PNLS : Plan national de lutte contre le sida
PVVIH : Personne vivant avec le VIH
REVIST : Réseau Ville IST
RDR : réduction des risques
SAVIM : Service d'aide aux victimes
SDF : Sans domicile fixe
SIAO : Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation
SMIT : Service des maladies infectieuses et tropicales
SRPJ : Service régionale de police judiciaire
STRASS : Syndicat du travail sexuel
TDS : Travailleur-se-s du sexe
TIC : Technologie de l'information et de la communication
TPE : Traitement post-exposition
TROD : test rapide d'orientation diagnostique du VIH
UE : Union européenne
VHC/B : Virus de l'hépatite C/B
VIH : Virus de l'immunodéficience humaine (sida)

Nous remercions nos partenaires financeurs

Ainsi que la réserve parlementaire de Catherine Lemorton, députée.